



UNITED NATIONS/NATIONS UNIES



ECONOMIC AND SOCIAL COUNCIL

OFFICIAL RECORDS: FOURTH YEAR, NINTH SESSION

REPORT OF THE ECONOMIC COMMISSION FOR LATIN AMERICA

(SECOND SESSION)

26 June 1948 - 14 June 1949

SUPPLEMENT No. 14

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

PROCÈS-VERBAUX OFFICIELS: QUATRIÈME ANNÉE, NEUVIÈME SESSION

RAPPORT DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

(DEUXIÈME SESSION)

26 juin 1948 - 14 juin 1949

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Introduction: scope of the report	1
PART I. THE WORK OF THE COMMISSION BETWEEN THE FIRST AND SECOND SESSIONS	2
1. Relations with the Inter-American Economic and Social Council	2
2. Relations with the Caribbean Commission	3
3. Relations with the specialized agencies	3
4. Work of the secretariat	5
PART II. SECOND SESSION OF THE COMMISSION	8
A. List of members, attendance and organization of work	8
1. Opening and closing of meetings	8
2. Membership and attendance	9
(a) Report of the Chairman and Vice-Chairman on the examination of credentials	9
(b) List of delegations	9
(c) List of representatives of specialized agencies	11
(d) List of consultants of non-governmental organizations	11
(e) Representatives of the Inter-American Economic and Social Council	11
(f) Representative of the Caribbean Commission	11
3. Organization of the work of the second session	11
B. Agenda of the second session	13
Schedule relating agenda items, work of committees I-IV, documents submitted by the secretariat and resolutions adopted at the second session	13
C. Proceedings and resolutions	15
1. Account of proceedings	15
(a) Preliminary draft of the <i>Economic Survey of Latin America</i>	15
(b) Agriculture and forestry	16
(c) Trade and international payments	17
(d) Economic development	18
(e) Technical assistance for economic development	18
(f) Immigration	19
(g) Proposed economic conference of Amazon Basin countries	19

(Continued on page 3 of cover)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Introduction: portée du présent rapport	1
PREMIÈRE PARTIE. TRAVAUX DE LA COMMISSION ENTRE LES PREMIÈRE ET DEUXIÈME SESSIONS	2
1. Relations avec le Conseil économique et social interaméricain	2
2. Relations avec la Commission des Caraïbes	3
3. Relations avec les institutions spécialisées	3
4. Travail du secrétariat	5
DEUXIÈME PARTIE. DEUXIÈME SESSION DE LA COMMISSION	8
A. Liste des États membres, composition des délégations et organisation des travaux	8
1. Séances d'ouverture et de clôture	8
2. Liste des États membres et composition des délégations	9
a) Rapport du Président et du Vice-Président sur la vérification des pouvoirs	9
b) Liste des délégations	9
c) Liste des représentants d'institutions spécialisées	11
d) Liste des consultants d'organisations non gouvernementales	11
e) Représentants du Conseil économique et social interaméricain	11
f) Représentant de la Commission des Caraïbes	11
3. Organisation des travaux de la deuxième session	11
B. Ordre du jour de la deuxième session	13
Liste synoptique des points de l'ordre du jour, de leur répartition entre les comités I à IV, des documents présentés par le secrétariat et des résolutions adoptées au cours de la deuxième session	13
C. Débats et résolutions	15
1. Compte rendu des débats	15
a) Texte préliminaire de l' <i>Étude sur la situation économique de l'Amérique latine</i>	15
b) Situation agricole et forestière	16
c) Commerce et paiements internationaux	17
d) Développement économique	18
e) Assistance technique en vue du développement économique	18
f) Immigration	19
g) Proposition tendant à la convocation d'une conférence économique des pays du bassin de l'Amazone	19

(Voir la suite à la page 3 de la couverture)

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.

E/1330/Rev.1
E/CN.12/158/Rev.1

14 June 1949

TABLE OF CONTENTS (continued)

	Page
(h) Transportation	20
(i) Relations with the Inter-American Economic and Social Council	20
(j) Relations with specialized agencies and non-governmental organizations	21
(k) Amendment of rules of procedure	22
(l) Date and place of third session	22
2. Resolutions adopted	22
(1) Basic studies of the secretariat (<i>Economic Surveys</i>)	22
(2) Economic development	23
(3) Foreign trade and international payments	24
A. Foreign trade	24
B. Multilateral compensation of international payments	25
(4) Studies on conditions affecting capital investments	27
(5) Agriculture and forestry	27
A. Studies on problems of common concern to ECLA and FAO	27
B. Interdependence between the development of agriculture and the development of industry	28
C. Measures for increasing agricultural production	29
D. Recommendations on the development of agriculture and of fisheries in Latin America	30
E. Rural health	32
F. Report of ECLA-FAO Joint Working Party	33
G. Chapter of the <i>Economic Survey of Latin America</i> relating to agriculture	33
H. Forestry development	33
(6) Technical assistance, promotion of economic research and training of economists	34
A. Technical assistance	34
B. Promotion of economic research and training of economists	36
(7) Immigration	37
(8) Transport	37
(9) Studies on the Amazon Basin	37
(10) Co-operation and co-ordination between the Economic Commission for Latin America and the Inter-American Economic and Social Council	38
(11) Tourism	38
(12) Housing census	39
(13) Date and place of third session	39
(14) Financial needs for work programme of ECLA	39
3. Draft resolution for consideration of the Economic and Social Council at its ninth session	39
D. Statement on co-ordination arrangements	40
E. Statement on work programme and priorities	40

ANNEXES

I. Terms of reference of the Economic Commission for Latin America (resolution 106 (VI) of the Economic and Social Council)	43
II. Rules of procedure of the Commission (as adopted at the first session and amended at the second session)	43

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Pages
h) Transports	20
i) Relations avec le Conseil économique et social interaméricain	20
j) Relations avec les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales	21
k) Amendements au règlement intérieur	22
l) Lieu et date de la troisième session	22
2. Résolutions adoptées	22
1) Études de base à effectuer par le secrétariat (Études sur la situation économique)	22
2) Développement économique	23
3) Commerce extérieur et paiements internationaux	24
A. Commerce extérieur	24
B. Compensation multilatérale des paiements internationaux	25
4) Étude des facteurs influant sur les investissements de capitaux	27
5) Agriculture et sylviculture	27
A. Études des problèmes d'intérêt commun pour la Commission et la FAO	27
B. Interdépendance du développement de l'agriculture et du développement de l'industrie	28
C. Mesures tendant à augmenter la production agricole	29
D. Recommandations en faveur du développement de l'agriculture et de la pêche en Amérique latine	30
E. Hygiène rurale	32
F. Rapport du Groupe mixte de travail CEPAL-FAO	33
G. Chapitre de l' <i>Étude sur la situation économique de l'Amérique latine</i> relatif à l'agriculture	33
H. Mise en valeur des forêts	33
6) Assistance technique, développement de la recherche économique et formation d'économistes	34
A. Assistance technique	34
B. Développement de la recherche économique et formation d'économistes	36
7) Immigration	37
8) Transports	37
9) Études consacrées au bassin de l'Amazone	37
10) Collaboration entre la Commission économique pour l'Amérique latine et le Conseil économique et social interaméricain et coordination de leurs travaux	38
11) Tourisme	38
12) Recensement des logements	39
13) Lieu et date de la troisième session	39
14) Incidences financières du programme de travail de la Commission	39
3. Projet de résolution à soumettre au Conseil économique et social pour qu'il l'examine à sa neuvième session	39
D. Déclaration relative à la coordination	40
E. Déclaration relative au programme de travail et à l'ordre de priorité	40

ANNEXES

I. Mandat de la Commission économique pour l'Amérique latine (résolution 106 (VI) du Conseil économique et social)	43
II. Règlement intérieur de la Commission (adopté lors de la première session et modifié lors de la deuxième session)	43

SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS
DÉPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

- Esta página...*
- ARGENTINA — ARGENTINE :** Editorial Sudamericana S. A. Calle Alsina 500, Buenos Aires.
- AUSTRALIA — AUSTRALIE :** H. A. Goddard Pty., Ltd., 255a George Street, Sydney, N.S.W.
- BELGIUM — BELGIQUE :** Agence et Messageries de la Presse, S.A., 14-22 rue du Persil, Bruxelles.
W. H. Smith & Son, 71-75 bd Adolphe-Max, Bruxelles.
- BOLIVIA — BOLIVIE :** Librería Selecciones, Empresa Editora "La Razon", Casilla 972, La Paz.
- BRAZIL — BRÉSIL :** Livraria Agir, Rua Mexico 98-B, Caixa Postal 3291, Rio de Janeiro, D.F.
- CANADA :** The Ryerson Press, 299 Queen Street West, Toronto, Ontario.
Centre de publications internationales "Periodica", 4234, rue de la Roche, Montréal 34.
- CEYLON — CEYLAN :** The Associated Newspapers of Ceylon, Ltd., Lake House, Colombo.
- CHILE — CHILI :** Librería Ivens, Calle Moneda 822, Santiago.
Editorial del Pacifico, Ahumada 57, Santiago.
- CHINA — CHINE :** The World Book Co., Ltd., 99, Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.
The Commercial Press, Ltd., 211 Honan Road, Shanghai.
- COLOMBIA — COLOMBIE :** Librería Latina, Ltda., Apartado Aéreo 4011, Bogotá.
Librería Nacional, Ltda., 20 de Julio, San Juan-Jesus, Baranquilla.
Librería América, Sr. Jaime Navarro R., 49-58 Calle 51, Medellín.
- COSTA RICA — COSTA-RICA :** Trejos Hermanos, Apartado 1313, San José.
- CUBA :** La Casa Belga, René de Smedt, O'Reilly 455, La Habana.
- CZECHOSLOVAKIA — TCHÉCOSLOVAQUIE :** Československy Spisovatel, Národní Trida 9, Praha 1.
- DENMARK — DANEMARK :** Messrs. Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København.
- DOMINICAN REPUBLIC — RÉPUBLIQUE DOMINICAINE :** Librería Dominicana, Calle Mercedes 49, Apartado 656, Ciudad Trujillo.
- ECUADOR — ÉQUATEUR :** Librería Científica Bruno Moritz, Casilla 362, Guayaquil.
- EGYPT — ÉGYPTÉ :** Librairie "La Renaissance d'Égypte", 9 Sharia Adly Pasha, Cairo.
- EL SALVADOR — SALVADOR :** Manuel Navas y Cia., "La Casa del Libro Barato", la Avenida Sur 37, San Salvador.
- ETHIOPIA — ÉTHIOPIE :** Agence éthiopienne de Publicité, P.O. Box 128, Addis-Abeba.
- FINLAND — FINLANDE :** Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki.
- FRANCE :** Editions A. Pedone, 13 rue Soufflot, Paris, V^o.
- GREECE — GRÈCE :** "Eleftheroudakis", Librairie internationale, Place de la Constitution, Athènes.
- GUATEMALA :** Goubaud & Cia., Ltda., 5a Av. Sur. No. 28, Guatemala City.
- HAITI — HAÏTI :** Max Bouchereau, Librairie "A la Caravelle", Boîte postale 111B, Port-au-Prince.
- HONDURAS :** Librería Panamericana, Calle de la Fuente, Tegucigalpa.
- HONG KONG :** Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.
- ICELAND — ISLANDE :** Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar, Austurstreti 18, Reykjavik.
- INDIA — INDE :** Oxford Book & Stationery Company, Scindia House, New Delhi.
P. Varadachary & Co., 8 Linghi Chetty Street, Madras 1.
- INDONESIA — INDONÉSIE :** Jajasan Pembangunan. Gunung Sahari 84, Djakarta.
- IRAN :** Ketab Khaneh Danesh, 293, Saadi Avenue, Teheran.
- IRAQ — IRAK :** Mackenzie's Bookshop, Booksellers and Stationers, Baghdad.
- ISRAEL — ISRAËL :** Blumstein's Bookstores, Ltd., 35 Allenby Road, P.O.B. 4154, Tel Aviv.
- ITALY — ITALIE :** Colibri, S.A., 36 Via Mercalli, Milano.
- LEBANON — LIBAN :** Librairie Universelle, Beyrouth.
- LIBERIA — LIBÉRIA :** Mr. Jacob Momolu Kamara, Gurdy and Front Streets, Monrovia.
- LUXEMBOURG :** Librairie J. Schummer, Place Guillaume, Luxembourg.
- MEXICO — MEXIQUE :** Editorial Hermes, S.A., Ignacio Mariscal 41, Mexico, D.F.
- NETHERLANDS — PAYS-BAS :** N. V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's Gravenhage.
- NEW ZEALAND — NOUVELLE-ZÉLANDE :** The United Nations Association of New Zealand, G.P.O. 1011, Wellington.
- NICARAGUA :** Dr. Ramiro Ramirez V. Agencia de Publicaciones, Managua, D.N.
- NORWAY — NORVÈGE :** Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7a, Oslo.
- PAKISTAN :** Thomas & Thomas, Fort Mansion, Frere Road, Karachi.
Publishers United, Ltd., 176 Anarkali, Lahore.
- PANAMA :** José Menéndez, Agencia Internacional de Publicaciones, Plaza de Arango, Panamá.
- PARAGUAY :** Moreno Hermanos, Casa América, Palma y Alberdi, Asunción.
- PERU — PÉROU :** Librería internacional del Perú, S.A., Casilla 1417, Lima.
- PHILIPPINES :** Alemar's Book Store, 749 Rizal Avenue, Manila.
- PORTUGAL :** Livraria Rodrigues, Rua Aurea 186-188, Lisboa.
- SINGAPORE — SINGAPOUR :** The City Bookstore, Ltd., Winchester House, Collyer Quay, Singapore.
- SWEDEN — SUÈDE :** C. E. Fritze Kungshovbokhandel, Fredsgatan 2, Stockholm 16.
- SWITZERLAND — SUISSE :** Librairie Payot, S.A., 1, rue de Bourg, Lausanne à Bâle, Berne, Genève, Montreux, Neuchâtel, Vevey, Zurich.
Librairie Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zurich 1.
- SYRIA — SYRIE :** Librairie Universelle Damas.
- THAILAND — THAÏLANDE :** Pramut Mit, Ltd., 55, 57, 59 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.
- TURKEY — TUROUÏE :** Librairie Hachet 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu-Istanbul.
- UNION OF SOUTH AFRICA — UNION SUD-AFRICAINE :** Van Schaik's Bookstore (Pty.), P.O. Box 724, Pretoria.
- UNITED KINGDOM — ROYAUME-UNI :** H.M. Stationery Office, P.O. Box 56 London, S.E.1.;
and at H.M.S.O. Shops in London, Belfast, Birmingham, Bristol, Cardiff, Edinburgh and Manchester.
- UNITED STATES OF AMERICA — ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :** International Documents Service, Columbia University Press, 2960 Broadway, New York 27, N.Y.
- URUGUAY :** Oficina de Representación Editoriales, Prof. Héctor d'Elia, 18 Julio 1333 - Palacio Diaz, Montevideo R.O.U.
- VENEZUELA :** Distribuidora Escolar, S.A. Ferrenquin a La Cruz 133, Apartado 55 Caracas.
- VIET-NAM :** Librairie Albert Portail, 18 193 rue Catinat, Saigon.
- YUGOSLAVIA — YUGOSLAVIE :** Drzavno Preduzece, Jugoslovenska Knjiz Terazije 27/11, Beograd.

United Nations publications can also be obtained from the following booksellers — Les publications des Nations Unies peuvent aussi être achetées auprès des libraires suivants :

AUSTRIA — AUTRICHE : Gerold & Co. I. Graben 31, Wien I.
B. Wüllerstorf, Waagplatz 4, Salzburg

GERMANY — ALLEMAGNE : Buchhanlung Elwert & Meurer, Hauptstrasse 10 Berlin-Schöneberg.
W. E. Saarbach, G.m.b.H., Auslan Zeitungshandel, Gereonstrasse 25-29, Köln 1 (22c).
Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wittenbaden.

JAPAN — JAPON : Maruzen Co., Ltd. 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, P.O.B. 60 Tokyo Central.

SPAIN — ESPAGNE : Librería José Bosch Ronda Universidad 11, Barcelona.

1 2 3 4 — 58

Orders from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to
Sales Section, European Office of the United Nations,
Palais des Nations, GENEVA, Switzerland, or
Sales and Circulation Section, United Nations,
NEW YORK, U.S.A.

Les commandes émanant de pays où des agents attirés n'ont pas encore été nommés peuvent être adressées à la
Section des Ventes, Office européen des Nations Unies,
Palais des Nations, GENÈVE, Suisse, ou
Section des Ventes et de la Distribution, Nations Unies,
NEW-YORK, Etats-Unis.

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

**ECONOMIC
AND SOCIAL
COUNCIL**

**CONSEIL
ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL**

FOURTH YEAR: NINTH SESSION

QUATRIÈME ANNÉE: NEUVIÈME SESSION

SUPPLEMENT No. 14

**ECONOMIC COMMISSION FOR
LATIN AMERICA**

**COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'AMÉRIQUE LATINE**

**REPORT TO THE ECONOMIC AND SOCIAL
COUNCIL COVERING THE PERIOD FROM
26 JUNE 1948 TO 14 JUNE 1949 (SECOND
SESSION)**

**RAPPORT AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET
SOCIAL PORTANT SUR LA PÉRIODE
ALLANT DU 26 JUIN 1948 AU 14 JUIN 1949
(DEUXIÈME SESSION)**

Introduction: scope of the report

1. The terms of reference of the Economic Commission for Latin America as laid down in resolution 106 (VI) of the Economic and Social Council provide in paragraph 12 that

- “ The Commission shall submit to the Council once a year a full report on its activities and plans, including those of any subsidiary bodies, and shall make interim reports at each regular session of the Council.”

This report, prepared in accordance with the first part of the above provision, covers the activities of the Commission since the end of the first session, which was held in Santiago, Chile, from 7 June to 25 June 1948, until the end of the second session, which was held in Havana, Cuba, from 29 May to 14 June 1949.

2. The Commission's report on the first session (E/840)¹ was submitted to the seventh session of the Council. The interim report of the Commission (E/1099)² prepared in accordance with the second part of the above provision, covered the period until 10 January 1949 and was submitted by the Executive Secretary to the eighth session of the Council.

3. The present report is therefore the first annual report of the Commission. It is divided into two parts: part I describes the work of the

¹ See *Official Records of the Economic and Social Council, Third Year, Seventh Session, Supplement No. 13.*

² *Ibid., Fourth Year, Eighth Session, Supplement No. 4.*

Introduction: Portée du présent rapport

1. Le mandat de la Commission économique pour l'Amérique latine, tel que l'a fixé la résolution 106 (VI) du Conseil économique et social, prévoit au paragraphe 12:

- « La Commission présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur son activité et ses projets, ainsi que sur ceux de tous organismes subsidiaires, et elle établira un rapport provisoire à chaque session ordinaire du Conseil. »

Le présent rapport, établi en application de la première partie de la disposition ci-dessus, rend compte de l'activité déployée par la Commission, depuis la clôture de sa première session, tenue à Santiago de Chili du 7 au 25 juin 1948 jusqu'à la clôture de sa deuxième session, laquelle s'est tenue à la Havane, à Cuba, du 29 mai au 14 juin 1949.

2. Le rapport de la Commission sur sa première session (E/840)¹ a été présenté à la septième session du Conseil. Le rapport provisoire de la Commission (E/1099)², établi conformément aux prescriptions de la deuxième partie de la résolution susmentionnée, portait sur la période qui s'est terminée le 10 janvier 1949; il a été présenté par le Secrétaire exécutif à la huitième session du Conseil.

3. Le présent rapport est donc le premier rapport annuel de la Commission. Il se divise en deux parties: la première rend compte du travail

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, troisième année, septième session, Supplément n° 13.*

² *Ibid., quatrième année, huitième session, Supplément n° 4.*

secretariat during the period between the first and second sessions, which in part has been covered by the interim report. Part II presents the work and decisions of the second session.

This report was adopted by the Commission at its second session, at the meeting held on 14 June 1949.

PART I

THE WORK OF THE COMMISSION BETWEEN THE FIRST AND SECOND SESSIONS

1. RELATIONS WITH THE INTER-AMERICAN ECONOMIC AND SOCIAL COUNCIL

4. In accordance with paragraph 9 of the Commission's terms of reference, which reads:

“ The Commission shall co-operate with and take the necessary measures to co-ordinate its activities with the appropriate organs of the Inter-American System and as may be necessary with the Caribbean Commission in order to avoid any unnecessary duplication of effort between those organs and itself; to this end the Commission is empowered to and shall seek to make working arrangements with the appropriate organs of the Inter-American System regarding the joint or independent study or execution of economic problems within its competence and the fullest exchange of information necessary for the co-ordination of efforts in the economic field. The Commission shall invite the Pan American Union to nominate a representative to attend meetings of the Commission in a consultative capacity.”

and the resolution on Co-ordination of the first session (E/840, annex III) close relations have been established with the Inter-American Economic and Social Council. The Executive Secretary of the Economic Commission for Latin America and the Executive Secretary of the Inter-American Economic and Social Council have consulted each other on all matters of common interest but with particular reference to the *Economic Survey of Latin America*. Documents and communications on problems of major importance have been exchanged so that the two organizations might be fully informed of the activities of each other.

The Executive Secretary of the Commission sent the Country Study Outline to the Executive Secretary of the Inter-American Economic and Social Council for his comments and suggestions before it was sent to the Governments on 9 September 1948.

The Country Study Outline had been prepared in accordance with the first session resolution (E/840, annex III) to serve as a guide to the Latin-American Governments in preparing the studies of their economies so that the Secretariat might have an adequate basis for analysis and comparison in drafting the *Economic Survey*.

effectué par le secrétariat entre la première et la deuxième session, dont faisait déjà état, dans une certaine mesure, le rapport provisoire. La seconde partie relate les travaux et les décisions de la deuxième session.

Ce rapport a été adopté par la Commission, lors de sa deuxième session, à la séance du 14 juin 1949.

PREMIÈRE PARTIE

TRAVAUX DE LA COMMISSION ENTRE LES PREMIÈRE ET DEUXIÈME SESSIONS

1. RELATIONS AVEC LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL INTERAMÉRICAIN

4. Le paragraphe 9 du mandat de la Commission, est ainsi conçu:

« La Commission collaborera avec les organes compétents du système interaméricain et prendra les mesures nécessaires pour coordonner son activité avec celles de ces organes; en cas de besoin, elle agira de même à l'égard de la Commission des Caraïbes afin d'éviter un double emploi dans l'activité de ces organismes et la sienne propre; à cette fin, la Commission aura le droit d'établir et s'efforcera de réaliser des accords de travail avec les organes intéressés du système interaméricain, en vue de l'étude, poursuivie en commun ou séparément, des problèmes économiques de sa compétence ou en vue de leur solution, ainsi que de l'échange aussi complet que possible des renseignements nécessaires pour la coordination de leurs efforts dans le domaine économique. La Commission invitera l'Union panaméricaine à désigner un représentant pour assister aux séances de la Commission à titre consultatif.»

Conformément aux termes de ce paragraphe et en application de la résolution concernant la coordination (E/840, annexe III), adoptée à la première session, d'étroites relations ont été nouées avec le Conseil économique et social interaméricain. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et le Secrétaire exécutif du Conseil économique et social interaméricain se sont mutuellement consultés sur toutes les questions d'intérêt commun, et notamment à propos de l'*Étude sur la situation économique de l'Amérique latine*. Ils ont échangé des documents et des communications sur tous les problèmes importants, de façon que l'une et l'autre organisation fussent réciproquement informées de toutes leurs activités.

Le Secrétaire exécutif de la Commission a remis, le 9 septembre 1948, au Secrétaire exécutif du Conseil économique et social interaméricain une esquisse d'une étude de l'économie de divers pays d'Amérique latine, pour lui permettre de présenter ses observations et ses suggestions, avant l'envoi de ce document aux gouvernements.

L'esquisse d'une étude de l'économie de divers pays d'Amérique latine a été rédigée en application de la résolution votée à la première session (E/840, annexe III), pour servir de guide aux gouvernements de l'Amérique latine dans la préparation des études sur l'économie de leur pays, de façon que le Secrétariat pût disposer d'éléments satisfaisants à analyser et à comparer pour la rédaction de l'*Étude sur la situation économique de l'Amérique latine*.

On the other hand, the questionnaire on selected economic problems, prepared by the Inter-American Economic and Social Council, was discussed with the secretariat of the Economic Commission for Latin America prior to its transmittal to the Governments. Numerous changes suggested by the United Nations were incorporated in the questionnaire.

The questionnaire on the needs for technical assistance and technical training for economic development (E/CN.12/84, annex) prepared by the secretariat of the Commission was sent for information and comments to the Executive Secretary of the Inter-American Economic and Social Council before it was sent to the Latin-American Governments on 24 January 1949.

The first draft of a questionnaire on immigration, prepared in accordance with the resolution of the first session (E/840, annex III) has also been submitted to the Executive Secretary of the Inter-American Economic and Social Council for comments and suggestions.³

2. RELATIONS WITH THE CARIBBEAN COMMISSION

5. The exchange of documents and information has been arranged between the secretariats of the Caribbean Commission and of the Economic Commission for Latin America, and the Executive Secretary is communicating with the Caribbean Commission secretariat on problems of common interest.

3. RELATIONS WITH THE SPECIALIZED AGENCIES

6. In accordance with paragraphs 7 and 8 of its terms of reference the Commission established relations with several specialized agencies.

Food and Agriculture Organization

7. The Secretariats of the Economic Commission for Latin America and of the Food and Agriculture Organization established a series of working arrangements on problems of common concern to both agencies. A Joint Working Party was established by ECLA and FAO, in accordance with resolution 103 (VI) of the sixth session of the Economic and Social Council and resolution of the first session of the Commission (E/840).⁴

In performance of an agreement between the Executive Secretary of the Economic Commission for Latin America and the Director General of the Food and Agriculture Organization, the latter also sent an agricultural economist to the Commission headquarters in Santiago to assist the Secretariat in the preparation of the chapter on agriculture for the *Economic Survey of Latin America*.

³ Additional information on relations with Inter-American Economic and Social Council may be found in paragraph 34 of part II of this report.

⁴ The work and report of the ECLA-FAO Joint Working Party are discussed in paragraph 14 of this report.

D'autre part, le questionnaire établi par le Conseil économique et social interaméricain sur un certain nombre de problèmes économiques déterminés, a été examiné avec le secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine avant d'être envoyé aux gouvernements. De nombreuses modifications suggérées par l'Organisation des Nations Unies ont été apportées au texte primitif du questionnaire.

Le questionnaire sur les besoins en matière d'assistance technique et de formation professionnelle en vue du développement économique (E/CN.12/84, annexe), établi par les soins du secrétariat de la Commission, a été adressé, pour information et observations éventuelles, au Secrétaire exécutif du Conseil économique et social interaméricain, avant d'être envoyé aux gouvernements des pays de l'Amérique latine, le 24 janvier 1949.

L'avant-projet de questionnaire sur l'immigration, établi en application de la résolution votée à la première session (E/840, annexe III), a été également transmis au Secrétaire exécutif du Conseil économique et social interaméricain, qui a été prié de formuler ses observations à ce sujet et de présenter des suggestions.³

2. RELATIONS AVEC LA COMMISSION DES CARAÏBES

5. Le secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine et le secrétariat de la Commission des Caraïbes ont pris des dispositions pour échanger leurs documents et leurs renseignements et ils se tiennent en contact pour les problèmes d'intérêt commun.

3. RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

6. Conformément aux paragraphes 7 et 8 de son mandat, la Commission a établi des relations avec diverses institutions spécialisées.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

7. Le secrétariat de la Commission et le secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont conclu une série d'accords, afin de coordonner leurs travaux sur les problèmes intéressant les deux organisations. Conformément à la résolution 103 (VI), adoptée par le Conseil économique et social à sa sixième session, et à la résolution adoptée par la Commission économique pour l'Amérique latine à sa première session (E/840), les deux organisations ont créé un groupe mixte de travail.⁴

En exécution d'un accord conclu entre le Secrétaire exécutif de la Commission et le Directeur général de la FAO, cette dernière organisation a, d'autre part, délégué un spécialiste de l'économie agricole au siège de la Commission, à Santiago de Chili, pour assister le secrétariat de la Commission dans l'élaboration du chapitre relatif à l'agriculture de l'*Étude sur la situation économique de l'Amérique latine*.

³ Pour de plus amples renseignements sur les relations de la Commission avec le Conseil économique et social interaméricain, voir le paragraphe 34 de la deuxième partie du présent rapport.

⁴ Les travaux et le rapport du Groupe mixte de travail CEPAL-FAO sont examinés dans le présent document au paragraphe 14.

The Economic Commission for Latin America was represented by an observer at the following regular conferences held in Latin America by the Food and Agriculture Organization:

(a) FAO meeting on the conservation of grain in storage which was held in Palmira, Colombia, during the month of February 1949.

(b) First session of the Latin-American Forestry and Forest Products Commission held in Rio de Janeiro from 23 to 27 May 1949.

International Monetary Fund

8. As a result of arrangements arrived at between the International Monetary Fund and the Economic Commission for Latin America, and in pursuance of resolutions of the first session, the ECLA secretariat received substantial assistance from the Fund in obtaining data and background studies in the fields of competence of the Fund. Materials of particular value were furnished for the chapters on trade (terms of trade), inflation and balance of payments of the *Economic Survey of Latin America*. Pursuant to resolution on multilateral compensation of payments (E/840, annex III), the Fund prepared a technical paper on Multilateral Compensation of International Payments in Latin America (E/CN.12/87) which was presented to the second session of the Commission as a Fund paper.

International Labour Office

9. In connexion with selected problems of technical assistance and special problems of vocational training, the Executive Secretary entered into consultation with the Director General of the International Labour Office. The Executive Secretary sought the assistance of ILO by asking for an ILO expert to be seconded to the Secretariat of the Economic Commission for Latin America. The Director General of ILO welcomed the above proposal but later, in connexion with the creation of the Man-power Programme of the International Labour Organisation, decided to undertake an independent survey of needs and facilities for training technical personnel, keeping ECLA informed about the ILO work in order to avoid unnecessary duplication of effort. The ILO expert, making this survey, has visited most of the Latin-American countries and has collected data for the report which will be written at ILO headquarters in Geneva (see Progress Report of ILO Expert submitted to second session of the Economic Commission for Latin America (E/CN.12/90)). The ECLA secretariat report on "Preliminary study of needs for technical assistance in Latin America" (E/CN.12/84) dealt with other aspects of the technical assistance than those to which ILO devoted its study.

In the field of immigration the Executive Secretary, in pursuance of the resolution of the first session (E/840, annex III), made an arrangement with the United Nations Department of Social Affairs (Migration Section) in order to prepare jointly the study on immigration to Latin America. The Department of Social Affairs directly and through the Technical Working Group on Migra-

La Commission s'est fait représenter par un observateur aux réunions ordinaires de la FAO indiquées ci-après, qui se sont tenues en Amérique latine:

a) Réunion de la FAO sur la conservation des céréales emmagasinées, qui s'est tenue à Palmira, en Colombie, au mois de février 1949;

b) Première session de la Commission latino-américaine des forêts et produits forestiers, qui s'est tenue à Rio-de-Janeiro, du 23 au 27 mai 1949.

Fonds monétaire international

8. A la suite des accords conclus entre le Fonds monétaire international et la Commission, et en application de résolutions adoptées au cours de la première session de la Commission, le Fonds monétaire international a prêté au secrétariat de la Commission un concours appréciable en lui communiquant des renseignements et des études d'ensemble concernant les domaines de la compétence du Fonds. Une documentation particulièrement importante a été ainsi fournie, qui a servi à la rédaction des chapitres relatifs au commerce (taux d'échange), à l'inflation et à la balance des paiements de l'*Étude sur la situation économique de l'Amérique latine*. En application de la résolution relative à la compensation multilatérale des paiements (E/840, annexe III), le Fonds a rédigé un document technique sur la compensation multilatérale des paiements internationaux en Amérique latine (E/CN.12/87), qui a été présenté à la Commission à sa deuxième session, comme un document du Fonds.

Bureau international du Travail

9. Le Secrétaire exécutif a pris contact avec le Directeur général du Bureau international du Travail, à propos de certains problèmes concernant l'assistance technique et des problèmes particuliers qui se posent en matière de formation professionnelle, et il lui a demandé de lui envoyer un expert du BIT pour collaborer avec le secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine. Le Directeur général du BIT a favorablement accueilli cette demande, mais dans la suite, lors de l'établissement du programme de la main-d'œuvre de l'Organisation internationale du Travail, il a décidé d'entreprendre de façon indépendante une étude des besoins et des moyens disponibles en matière de formation du personnel technique, tout en tenant la Commission au courant des travaux de l'OIT, pour éviter les doubles emplois superflus. Au cours de son étude, l'expert du BIT s'est rendu dans la plupart des pays d'Amérique latine, où il a réuni des renseignements en vue d'un rapport qui sera rédigé au siège du BIT [voir le rapport de l'expert du BIT présenté à la Commission, lors de sa deuxième session (E/CN.12/90)]. Le rapport du secrétariat de la Commission sur l'étude préliminaire des besoins en assistance technique en Amérique latine (E/CN.12/84) porte sur des aspects de l'assistance technique différents de ceux auxquels le BIT a consacré son étude.

En matière d'immigration, le Secrétaire exécutif, en application de la résolution adoptée à la première session (E/840, annexe III), a conclu un accord avec le Département des questions sociales (Section des migrations) du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, afin de rédiger en collaboration avec lui l'étude sur l'immigration en Amérique latine. Le Département des questions

tion of the Administrative Committee on Co-ordination ensured co-operation of all interested specialized agencies, including the International Labour Organisation and the International Refugee Organization; and the Technical Working Group on Migration, at which interested specialized agencies were represented, took note of the project of the Economic Commission for Latin America.

A member of ECLA Secretariat was present at the Fourth Conference of American States Members of the International Labour Organisation held at Montevideo from 25 April to 7 May 1949.

International Bank for Reconstruction and Development

10. The Executive Secretary entered into an arrangement with the Bank for interchange of documents and information on problems of common interest. In accordance with this arrangement the Bank made available to the secretariat of the Economic Commission for Latin America certain studies prepared by the Bank and promised further co-operation in connexion with a number of projects. The Bank has been interested in the study on immigration and submitted its proposals for the questionnaire on immigration.

Relations with other specialized agencies

11. The International Refugee Organization (IRO), the World Health Organization (WHO), the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO), the International Civil Aviation Organization (ICAO) and the Interim Committee of the International Trade Organization (ICITO) maintained liaison with the Commission secretariat. The Executive Secretary communicated with those agencies regarding problems of common concern and their plans of work in Latin America.

The IRO, WHO and UNESCO, in addition to the ILO, FAO and the International Bank, co-operated in the preparatory work on the study of immigration to Latin America (see paragraph 9 above).

4. WORK OF THE SECRETARIAT

12. During the period under review the secretariat prepared the following major studies which were presented at the second session of the Commission:

I. *Preliminary draft of the Economic Survey of Latin America (E/CN.12/82)*⁵

13. The resolution on the *Economic Survey of Latin America* of the first session (E/840, annex III) requested the Executive Secretary, within the resources and facilities at his disposal, and with the co-operation of the specialized agencies, to make a comprehensive economic survey of Latin

⁵ See *Economic Survey of Latin America, 1948*; United Nations Publication, Sales No.: 1949.II.G.1; in English and French only.

sociales, soit directement, soit par l'intermédiaire du Groupe technique de travail pour les migrations, lequel est rattaché au Comité administratif de coordination, s'est assuré le concours de toutes les institutions spécialisées compétentes, et notamment de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation internationale pour les réfugiés; et le Groupe technique de travail pour les migrations, comprenant des représentants des institutions spécialisées compétentes en la matière, a pris acte de l'étude entreprise par la Commission.

Un membre du secrétariat de la Commission a assisté à la quatrième Conférence des États d'Amérique membres de l'Organisation internationale du Travail, qui s'est tenue à Montevideo, du 25 avril au 7 mai 1949.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

10. Le Secrétaire exécutif a conclu un accord avec la Banque, en vue d'un échange de documents et de renseignements sur les problèmes d'intérêt commun. En vertu de cet accord, la Banque a mis à la disposition du secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine certaines études qu'elle avait élaborées et elle s'est engagée à collaborer à l'avenir avec la Commission dans l'exécution d'un certain nombre de projets de travaux. La Banque a manifesté de l'intérêt pour l'étude sur l'immigration et a présenté des propositions concernant le questionnaire relatif à cette question.

Relations avec d'autres institutions spécialisées

11. L'Organisation internationale pour les réfugiés (OIR), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce (CIOIC) se sont maintenues en contact avec le secrétariat de la Commission, qui, de son côté, a tenu ces institutions au courant des problèmes d'intérêt commun et des plans de travail intéressant l'Amérique latine.

L'OIR, L'OMS et l'UNESCO, outre l'OIT, la FAO et la Banque internationale ont collaboré à la préparation de l'étude sur l'immigration en Amérique latine (voir le paragraphe 9 ci-dessus).

4. TRAVAIL DU SECRETARIAT

12. Au cours de la période envisagée, le secrétariat a élaboré les principales études indiquées ci-après, qui ont été présentées à la Commission, à sa deuxième session:

I. *Texte préliminaire de l'Étude sur la situation économique de l'Amérique latine (E/CN.12/82)*⁶

13. La résolution relative à l'*Étude sur la situation économique de l'Amérique latine* adoptée à la première session (E/840, annexe III) donnait mission au Secrétaire exécutif d'effectuer une enquête économique sur l'Amérique latine, dans la limite de ses responsabilités et des éléments

⁶ Voir *Étude sur la situation économique de l'Amérique latine, 1948*, Publication des Nations Unies, numéro de vente: 1949.II.G.1; en anglais et en espagnol seulement.

America. It stipulated that its form should be that used in the recent surveys prepared by the other regional commissions. Furthermore, the first session adopted a series of resolutions requesting that studies on inflation, import and export prices, information on the export and marketing of raw materials, free ports and zones, immigration and the effects of world economic rehabilitation upon Latin America be included in the *Survey*. Only a few member Governments submitted studies of their national economies as had been recommended in the first session resolution in order to provide the secretariat with the information and a common basis for preparation of the *Survey*. Data contained in the *Survey* were largely obtained from the United Nations Statistical Office, the United Nations Department of Social Affairs (chapter on population), the specialized agencies and various official publications of the member Governments. Because of the difficulty of securing adequate data staff economists were sent to the following countries to collect data and secure, through personal contacts with Government officials, background material for the *Survey*: the Argentine, Bolivia, Brazil, Chile, Colombia, Costa Rica, Cuba, Ecuador, Guatemala, Honduras, Mexico, Nicaragua, Panama, Paraguay, Peru, El Salvador, Uruguay and Venezuela.

The *Survey* is presented on an over-all regional basis; it describes, within the limits of the data available, the principal elements of the economic situation in the region, the characteristic patterns of development in industry, mining, agriculture, foreign trade and international payments, and the major changes which have resulted from the war and have emerged during the post-war years.

II. *Report of the Joint ECLA-FAO Working Party (E/CN.12/83/Rev.1⁶) and Executive Secretary's report on agricultural development (E/CN.12/86)*

14. The Joint Working Party studied the possibilities of increasing food production in Latin America by eliminating certain supply shortages such as farm machinery, agricultural equipment, fertilizers, pesticides, transport and storage facilities. The Working Party was organized in Mexico City during the latter part of October 1948. Members of the Working Party visited all Latin-American countries investigating food production and related facilities and gathering information for the report.

⁶ See *Agricultural Requisites in Latin America*, United Nations Publication, Sales No.: 1950.II.G.1.

dont il dispose, en collaboration avec les institutions spécialisées. La résolution précisait que cette enquête devait adopter la forme utilisée pour les études effectuées par d'autres commissions régionales. Au cours de sa première session, la Commission avait adopté, en outre, un certain nombre de résolutions stipulant que l'*Étude* devait comprendre des chapitres sur l'inflation, les prix à l'importation et à l'exportation, la commercialisation des matières premières de base, les ports francs et les zones franches, l'immigration et les rapports du relèvement économique mondial avec le développement économique de l'Amérique latine. Quelques-uns seulement des États membres ont présenté sur leur économie nationale, l'étude que la Commission leur avait recommandé de faire, par la résolution déjà citée, adoptée à sa première session, afin de fournir au secrétariat les renseignements et les éléments de base uniformes nécessaires à l'élaboration de l'*Étude sur la situation économique de l'Amérique latine*. Les données utilisées dans l'enquête proviennent pour la plupart du Bureau de statistiques de l'Organisation des Nations Unies, du Département des questions sociales de l'Organisation des Nations Unies (chapitre sur la population), des institutions spécialisées et de diverses publications officielles des États Membres. A cause de la difficulté qu'il y avait à réunir des renseignements satisfaisants, des membres du personnel spécialisés dans les questions économiques ont été envoyés dans les pays ci-après désignés pour y recueillir des données et se procurer, en se mettant en rapport personnel avec les fonctionnaires du gouvernement, une documentation de base en vue de la préparation de l'*Étude*: Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Salvador, Uruguay et Venezuela.

L'*Étude* porte sur l'ensemble de la région; elle décrit, d'après les données dont a disposé le secrétariat, les éléments essentiels de la situation économique de cette région; les tendances caractéristiques du développement de l'industrie, de l'extraction minière, de l'agriculture, du commerce extérieur et des paiements internationaux ainsi que les modifications les plus importantes, dues à la guerre, qui se sont manifestées au cours des années ayant suivi celle-ci.

II. *Rapport du Groupe mixte de travail CEPAL-FAO (E/CN.12/83/Rev.1⁶) et rapport du Secrétaire exécutif sur le développement de l'agriculture (E/CN.12/86)*

14. Le Groupe mixte de travail a étudié la possibilité d'augmenter la production des denrées alimentaires en Amérique latine en remédiant à la pénurie qui se fait sentir dans les domaines suivants: machines et outillage agricoles, engrais et produits chimiques servant à la lutte contre les insectes nuisibles, véhicules et installations d'emmagasinage. Le Groupe de travail a été constitué à Mexico dans les derniers jours d'octobre 1948. Les membres du Groupe se sont rendus dans tous les pays d'Amérique latine où ils ont étudié la production des denrées alimentaires et les moyens et installations servant à cette production et rassemblé les renseignements nécessaires à la rédaction de leur rapport.

⁶ Voir *Agricultural Requisites in Latin America*, Publication des Nations Unies, n° de vente: 1950.II.G.1.

The Executive Secretary's report reviewed broader aspects of agricultural development in connexion with the report of the Joint Working Party.

III. Preliminary study of needs for technical assistance in Latin America (E/CN.12/84)

15. In accordance with the first session resolution (E/840, annex III) and in connexion with the United Nations Technical Assistance Programme, the Executive Secretary prepared the above study. The study was based on a questionnaire (E/CN.12/84, annex) sent to the member Governments requesting information on needs for technical assistance for specific projects now under way or planned for the near future. Answers were received from the Governments of Bolivia, Chile, Ecuador, Guatemala, Panama and Venezuela. Although the statements of needs are not complete and require more detailed analysis in certain respects, they nevertheless exemplify the kinds of technical assistance needed for economic development in Latin America. These statements of needs are presented in part II of the report.

IV. Prospects for trade expansion (E/CN.12/85)

16. This paper presented in a concise form an over-all analysis of Latin America's post-war trade problems. The basic difficulty has arisen from the fact that despite improvement during the last years Latin America has not been able to resume her traditional trade pattern with Europe, while its trade with the United States continues on a much higher level than before the war. Because of the shortage of dollars most of the Latin-American countries could not pay their deficits with the United States from their trade surpluses with European countries. The prospects of trade expansion were examined with respect to the national programmes of the European countries, in particular the countries that are members of the Organization for European Economic Co-operation. The paper came to the conclusion that special trade and payment arrangements may be desirable in order to secure and maintain a high level of trade between Europe and Latin America in the absence of sufficient financial resources to balance current accounts especially on a multilateral basis. The possibilities of expanding intra-regional trade were also discussed in the paper.

V. Proposed economic conference of the Amazon Basin countries (E/CN.12/88)

17. The Peruvian representative to the seventh session of the Economic and Social Council proposed a resolution requesting the Secretary-General to call an economic conference of the Amazon Basin countries (E/826). This proposal

C'est en tenant compte du rapport du Groupe mixte de travail que le Secrétaire exécutif a examiné dans son propre rapport les aspects les plus importants du développement de l'agriculture.

III. Étude préliminaire sur les besoins d'assistance technique en Amérique latine (E/CN.12/84)

15. Le Secrétaire exécutif a rédigé cette étude conformément à la résolution adoptée par la Commission à sa première session (E/840, annexe III), et en liaison avec le programme d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies. L'étude s'inspire des données fournies par les gouvernements des États membres en réponse à un questionnaire (E/CN.12/84, annexe), qui demandait des renseignements sur les besoins en matière d'assistance technique nécessaire à la mise en œuvre de projets actuellement en cours d'exécution ou dont l'exécution était prévue pour un avenir immédiat. Les pays qui ont répondu à ces questionnaires sont la Bolivie, le Chili, l'Équateur, le Guatemala, Panama et le Venezuela. Quoique les États des besoins ne soient pas complets et qu'ils appellent, sous certains aspects, un examen plus détaillé, ils fournissent cependant des exemples des divers genres d'assistance technique nécessaire au développement économique de l'Amérique latine. Ces États des besoins sont analysés dans la deuxième partie du présent rapport.

IV. Perspectives d'expansion du commerce (E/CN.12/85)

16. Ce document présente sous une forme concise une étude générale des problèmes d'ordre commercial, qui se posent en Amérique latine depuis la fin de la guerre. La principale difficulté provient du fait que, malgré l'amélioration constatée pendant les dernières années, l'Amérique latine n'a pu retrouver la structure traditionnelle de son commerce avec l'Europe, alors que d'autre part le volume de ses échanges avec les États-Unis continue d'être de beaucoup supérieur à ce qu'il était avant la guerre. En raison de la pénurie de dollars, la plupart des pays de l'Amérique latine n'ont pu combler leurs déficits vis-à-vis des États-Unis à l'aide des excédents de leur commerce avec les pays d'Europe. Les perspectives d'expansion du commerce ont été étudiées en liaison avec le programme national des divers pays européens, notamment des pays qui sont membres de l'Organisation européenne de coopération économique. Le document en question conclut qu'il serait peut-être souhaitable que les divers pays signent des accords spéciaux de commerce et de paiement, afin de porter à un niveau élevé les échanges entre l'Europe et l'Amérique latine et de les y maintenir en l'absence des ressources financières qui permettraient d'équilibrer les comptes courants, notamment dans le cadre multi-latéral. Les possibilités d'augmentation du commerce à l'intérieur de l'Amérique latine sont également étudiées dans le document.

V. Proposition tendant à la convocation d'une conférence économique des pays du bassin de l'Amazone (E/CN.12/88)

17. A la septième session du Conseil économique et social, le représentant du Pérou avait présenté un projet de résolution invitant le Secrétaire général à convoquer une conférence économique des pays du bassin de l'Amazone (E/826). Cette

was referred to the Economic Commission for Latin America by the Council (Council resolution 146 (VII).) The secretariat paper referred to above presented briefly the Peruvian proposal, certain general information on the Amazon Basin, and the financial implications for holding an economic conference on the interested countries.

VI. Immigration: note by the Executive Secretary (E/CN.12/110)

18. The resolution adopted at the first session (E/840) recommended that the Executive Secretary, in view of the importance of this problem to the Latin-American countries should, in preparing the *Economic Survey*, pay special attention to the immigration problem. A short section on immigration was included in chapter V on population of the *Economic Survey of Latin America*. However, a more comprehensive study is being prepared in collaboration with the Migration Section of the United Nations Department of Social Affairs. The Migration Section has drafted a questionnaire in co-operation with the specialized agencies which will shortly be sent to the Latin-American Governments.

VII. Transport and Communications: note by the Executive Secretary (E/CN.12/119)

19. The Executive Secretary submitted a paper to the second session referring to the resolution on Transport and Communications (E/840) of the first session and resolutions of the seventh session of the Economic and Social Council and reports of the Transport and Communications Commission on problems of transportation.

The Executive Secretary pointed out that due to limited resources the Commission secretariat was not in a position to carry out extensive studies of Latin-American transport and communications problems. The preliminary data on transportation was included in the *Economic Survey of Latin America* (E/CN.12/82, chapter 6).

PART II

SECOND SESSION OF THE COMMISSION

A. List of members, attendance and organization of work

1. OPENING AND CLOSING OF MEETINGS

20. The first meeting of the second session was held in the House of Representatives, National Capitol, Havana. Addresses were delivered by His Excellency Carlos Prío Socarrás, President of the Republic of Cuba (E/CN.12/96), by Mr. Trygve Lie, Secretary-General of the United Nations (E/CN.12/93), and by Mr. Alberto Baltra Cortes, Minister of National Economy and Commerce of Chile and Chairman of the Commission (E/CN.12/94).

21. The closing meeting of the second session was held on 14 June. The Commission adopted

proposition a été transmise par le Conseil à la Commission économique pour l'Amérique latine [résolution 146 (VII) du Conseil]. Le document établi par le secrétariat de cette Commission rappelle brièvement la proposition du Pérou, donne certains renseignements d'ordre général sur le bassin de l'Amazone et expose les incidences financières de l'éventuelle convocation d'une conférence économique des pays intéressés.

VI. Immigration: note du Secrétaire exécutif (E/CN.12/110)

18. La résolution adoptée par la Commission à sa première session (E/840) recommandait que le Secrétaire exécutif, en raison de l'importance que revêt le problème de l'immigration dans les pays de l'Amérique latine, lui accordât, dans son *Étude sur la situation économique de l'Amérique latine*, une attention toute spéciale. Le chapitre V (Population) de cette enquête contient un bref passage relatif à l'immigration. D'autre part, une étude plus complète de cette question est en préparation, avec le concours de la Section des migrations du Département des questions sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. La Section des migrations, de concert avec les institutions spécialisées, a établi un questionnaire qui sera adressé à bref délai aux gouvernements des pays d'Amérique latine.

VII. Transports et communications: note du Secrétaire exécutif (E/CN.12/119)

19. Le Secrétaire exécutif a présenté à la Commission, à sa deuxième session, un document sur les transports et communications, se référant à la résolution votée à la première session (E/840), aux résolutions adoptées par le Conseil économique et social à sa septième session et aux rapports de la Commission des transports et communications des Nations Unies sur les problèmes des transports.

Le Secrétaire exécutif indique dans le document qu'en raison des ressources limitées dont dispose le secrétariat, il n'a pas été possible de procéder à des études approfondies du problème des transports et des communications en Amérique latine. Les renseignements préliminaires sur les transports ont été incorporés à l'*Étude sur la situation économique de l'Amérique latine* (E/CN.12/82, chapitre 6).

DEUXIÈME PARTIE

DEUXIÈME SESSION DE LA COMMISSION

A. Liste des États membres, composition des délégations et organisation des travaux

1. SÉANCES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE

20. La première séance de la deuxième session s'est tenue à la Chambre des représentants, au Capitolio Nacional, à La Havane. Des discours ont été prononcés par Son Excellence Carlos Prío Socarrás, Président de la République de Cuba (E/CN.12/96), M. Trygve Lie, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.12/93), et M. Alberto Baltra Cortés, Ministre de l'économie nationale et du commerce du Chili et Président de la Commission (E/CN.12/94).

21. La séance de clôture de la deuxième session s'est tenue le 14 juin 1949. La Commission a

its annual report to the ninth session of the Economic and Social Council.

Addresses were delivered by Mr. Carlos Hevia, Minister of State of the Republic of Cuba (E/CN.12/159); Mr. Luis Machado Ortega, Chairman of the Commission (E/CN.12/160); Mr. Ariosto D. González, Representative of Uruguay (E/CN.12/156) and Mr. Gustavo Martines Cabañas, the Executive Secretary (E/CN.12/161).

2. MEMBERSHIP AND ATTENDANCE

22. The terms of reference of the Commission provide in paragraph 3 (a) that

“ Membership of the Commission shall be open to Members of the United Nations in North, Central and South America, and in the Caribbean area, and to France, the Netherlands and the United Kingdom. Any territory, or part or group thereof, within the geographic scope of the Commission's work, may, on presentation of its application to the Commission by the Member responsible for the international relations of such territory, part or group of territories, be eligible for admission by the Commission as an associate member of the Commission. If it has become responsible for its own international relations, such territory, part or group of territories, may be admitted as an associate member of the Commission on itself presenting its application to the Commission.”

(a) Report of the Chairman and Vice-Chairman on the examination of credentials

The Chairman in accordance with paragraph 14 of the Commission's rules of procedure reported to the plenary meeting, held on 10 June 1949, that credentials of the delegations to the second session as presented to the Executive Secretary had been examined by the Chairman and the Vice-Chairman and found to be in order.

(b) List of delegations

Argentina

Representative: Enrique F. Formichelli, Ambassador to Honduras.

Alternates: Bernardo Mayantz, Enrique Ferrer Vieyra, Julio Rodríguez Arias.

Bolivia

Representative: Julio Alvarado, Under Secretary of Foreign Affairs.

Alternate: Guido Valle Antelo.

Brazil

Representative: Carlos Alves de Souza, Ambassador to Cuba.

Alternates: Enrico Penteadó, José Jobim, Miguel Osorio de Almeida, Murillo O. de F. Pessoa, Miguel Abelend.

Chile

Representative: Alberto Baltra Cortés, Minister of National Economy.

Alternates: Hernán Santa Cruz, Ambassador to the United Nations, Rodrigo Gonzáles,

adopté son rapport annuel à la neuvième session du Conseil économique et social.

Des allocutions ont été prononcées par M. Carlos Hevia, Ministre d'État de la République de Cuba (E/CN.12/159), par M. Luis Machado Ortega, Président de la Commission (E/CN.12/160), par M. Ariosto D. González, représentant de l'Uruguay (E/CN.12/156) ainsi que par M. Gustavo Martínez Cabañas, Secrétaire exécutif (E/CN.12/161).

2. LISTE DES ÉTATS MEMBRES ET COMPOSITION DES DÉLÉGATIONS

22. Le texte du mandat de la Commission prévoit à l'alinéa a du paragraphe 3:

« Pourront faire partie de la Commission: les États de l'Amérique du Nord, de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud et de la région des Antilles, Membres de l'Organisation des Nations Unies, et en outre, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Tout territoire situé dans les limites géographiques fixées à la compétence de la Commission, toute partie ou groupe de tels territoires pourra, en adressant à la Commission une demande qui sera présentée par le Membre responsable des relations internationales de ce territoire, de cette partie ou de ce groupe de territoires, être admis par la Commission en qualité de membre associé. Si l'un de ces territoires, l'une de ces parties ou l'un de ces groupes de territoires, vient à assurer lui-même la responsabilité de ses relations internationales, il pourra être admis en qualité de membre associé de la Commission sur présentation directe de sa propre demande. »

a) Rapport du Président et du Vice-Président sur la vérification des pouvoirs

Le Président, conformément à l'article 14 du règlement intérieur de la Commission, a fait connaître à celle-ci, à la séance plénière du 10 juin 1949, que les pouvoirs des délégations participant à la deuxième session, qui avaient été remis au Secrétaire exécutif, avaient été examinés par le Président et le Vice-Président et trouvés en bonne et due forme.

b) Liste des délégations

Argentina

Représentant: Enrique F. Formichelli, ambassadeur au Honduras.

Suppléants: Bernardo Mayantz, ingénieur, Enrique Ferrer Vieyra, Julio Rodríguez Arias.

Bolivia

Représentant: Julio Alvarado, sous-secrétaire aux affaires étrangères.

Suppléant: Guido Valle Antelo.

Brésil

Représentant: Carlos Alves de Souza, ambassadeur à Cuba.

Suppléants: Enrico Penteadó, José Jobim, Miguel Osorio de Almeida, Murillo O. de F. Pessoa, Miguel Abelend.

Chili

Représentant: Alberto Baltra Cortés, ministre de l'économie nationale.

Suppléants: Hernán Santa Cruz, ambassadeur, représentant accrédité auprès de l'Organisa-

Ambassador to Venezuela, Oscar Schnake Vergara, Roberto Vergara, Javier Olea Salinas, Ramiro González.

Colombia

Representative: Jorge Mejia Palacio, Counsellor of the Colombian Embassy in Washington.

Cuba

Representative: Luis Machado Ortega.

Alternates: Antonio Valdés Rodríguez, Herminio Portell Vilá, Juan Manuel Menocal, José Antonio Guerra, Rufo López Fresquet, José Pérez Cubillas, Pedro Saavedra, Jorge Lamas, Manuel Hevia, Angel A. Solano, Ismael Clark, José Alvarez Díaz, José E. Sanioval, Sixto Aquino, Francisco de Velasco, Oswaldo Pereira.

Dominican Republic

Representative: Héctor Incháustegui Cabral, Chargé d'affaires to Cuba.

Alternates: José E. Villanueva, Commercial Attaché and Consul General, Havana, César Crus Mordán, Chancellor Dominican Legation, Havana.

Ecuador

Representative: José Luis Urgellés Caamaño, Director of the Corporation for Economic Development.

El Salvador

Representative: Domingo Romeu Jaime.

France

Representative: Robert Buron, Deputy to United Nations.

Guatemala

Representative: Ricardo Castaneda Paganini, Minister to Cuba.

Alternate: José R. Castro.

Haiti

Representative: Mauclair Zephirin, Minister to Cuba.

Alternates: Pierre Hudicourt, Charles Noisy.

Honduras

Representative: Néstor Bermúdez, Chargé d'affaires, Cuba.

Mexico

Representative: Fernando Zamora, Director General of Economic Studies of the Ministry of Economics of Mexico.

Alternate: Raúl Ortiz Mena.

Netherlands

Representative: Alfred S. Senior.

Alternates: E. de la Parra, H. Riemens.

Panama

Representative: Eduardo McCullough.

Alternates: César E. Sánchez, Carlos de Janón.

Paraguay

Representative: Amado Báez Allende, Chargé d'affaires, Cuba.

Peru

Representative: Arturo García, Chargé d'affaires, Cuba.

tion des Nations Unies, Rodrigo González, ambassadeur au Venezuela, Oscar Schnake Vergara, Roberto Vergara, Javier Olea Salinas, Ramiro González.

Colombie

Représentant: Jorge Mejia Palacio, conseiller à l'ambassade de Colombie à Washington.

Cuba

Représentant: Luis Machado y Ortega.

Suppléants: Antonio Valdés Rodríguez, Herminio Portell Vilá, Juan Manuel Menocal, José Antonio Guerra, Rufo López Fresquet, José Pérez Cubillas, Pedro Saavedra, Jorge Lamas, Manuel Hevia, Angel A. Solano, Ismael Clark, José Álvarez Díaz, José E. Sandoval, Sixto Aquino, Francisco de Velasco, Oswaldo Pereira.

République Dominicaine

Représentant: Héctor Incháustegui Cabral, chargé d'affaires à Cuba.

Suppléants: José E. Villanueva, attaché commercial et consul général à La Havane, César Cruz Mordán, chancelier de la légation de la République Dominicaine à La Havane.

Équateur

Représentant: José Luis Urgellés Caamaño, directeur de l'Institut pour le développement économique.

Salvador

Représentant: Domingo Romeu y Jaime.

France

Représentant: Robert Buron, délégué auprès des Nations Unies.

Guatemala

Représentant: Ricardo Castañeda Paganini, ministre à Cuba.

Suppléant: José R. Castro.

Haiti

Représentant: Mauclair Zéphirin, ministre à Cuba.

Suppléants: Pierre Hudicourt, Charles Noisy.

Honduras

Représentant: Nestor Bermúdez, chargé d'affaires à Cuba.

Mexique

Représentant: Fernando Zamora, directeur général des recherches économiques au Ministère de l'économie nationale, à Mexico.

Suppléant: Raúl Ortiz Mena.

Pays-Bas

Représentant: Alfred S. Senior.

Suppléants: E. de la Parra, H. Riemens.

Panama

Représentant: Eduardo McCullough.

Suppléants: Carlos de Janón, César E. Sánchez.

Paraguay

Représentant: Amado Báez Allende, chargé d'affaires à Cuba.

Pérou

Représentant: Arturo García, chargé d'affaires à Cuba.

United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland

Representative: H. M. Phillips.
 Alternates: James Currie, Thomas Brimelow,
 R. P. Pinsent, J. T. Fearnley.

United States of America

Representative: Albert F. Nufer, Ambassador
 to El Salvador.
 Alternates: Edmund Kellog, H. Gerald Smith,
 George Kalmanoff, John S. de Beers,
 Virginia S. Swindell.

Uruguay

Representative: Ariosto D. González, Director
 of the Commercial Department, Ministry
 of Foreign Affairs, Montevideo, Uruguay.
 Alternates: Americo Paz Aguirre, Secretary
 Uruguayan Legation, Cuba.

(c) List of representatives of specialized agencies

International Labour Office: Mme M. Thibert.
Food and Agriculture Organization: Mr. J. L. Orr,
 Mr. William E. Casseres, Mr. R. B. Etchats.

International Bank for Reconstruction and Development: Mr. R. H. Demuth, Mr. Enrique
 López Herrarte.

International Monetary Fund: Mr. Carlos D'Ascoli,
 Mr. Jorge del Canto, Miss Helen Thompson.

*United Nations Educational, Scientific and Cultural
 Organization:* Mr. Manuel Jiménez.

*World Health Organization and Pan-American
 Sanitary Bureau:* Dr. Emilio Budnick.

*(d) List of consultants of non-governmental organizations**Category A*

American Federation of Labor: Mr. Serafino
 Romualdi.

World Federation of Trade Unions: Mr. Lázaro
 Pena.

World Federation for the United Nations:
 Dr. Cosme de la Torriente, Dr. Ofelia Domínguez,
 Dr. Carlos Marquez Sterling, Dr. Rogelio Pina,
 Mr. Segundo Caballos, Mr. Alberto
 G. Montes.

Category B

National Association of Manufacturers (U.S.A.):
 Mr. H. W. Balgooyen.

(e) Representatives of the Inter-American Economic and Social Council

Delegate to Council from Ecuador: Dr. Alfonso
 Moscoso.

Delegate to Council from Mexico: Dr. Alfonso
 Cortina.

Executive Secretary of the Council: Dr. Amos
 E. Taylor.

(f) Representative of the Caribbean Commission

Dr. Eric Williams.

3. ORGANIZATION OF THE WORK OF THE SECOND SESSION

23. In accordance with rule 15 of the rules of
 procedure of the Commission the following
 officers were elected at the second meeting:

Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord

Représentant: H. M. Phillips.
 Suppléants: James Currie, Thomas Brimelow,
 R. P. Pinsent, J. T. Fearnley.

États-Unis d'Amérique

Représentant: Albert F. Nufer, ambassadeur
 au Salvador.
 Suppléants: Edmund Kellog, H. Gerald Smith,
 George Kalmanoff, John S. de Beers,
 Virginia S. Swindell.

Uruguay

Représentant: Ariosto D. González, directeur
 de la Section commerciale au Ministère des
 affaires étrangères, Montevideo (Uruguay).
 Suppléant: Americo Paz Aguirre, secrétaire à la
 légation de l'Uruguay à Cuba.

(c) Liste des représentants d'institutions spécialisées

Bureau international du Travail: Mme M. Thibert.
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture:
 M. J. L. Orr, M. William E. Casseres, M. R.
 B. Etchats.

*Banque internationale pour la reconstruction et le
 développement:* M. R. H. Demuth, M. Enrique
 López Herrarte.

Fonds monétaire international: M. Carlos d'Ascoli,
 M. Jorge del Canto, M^{lle} Helen Thompson.

*Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
 la science et la culture:* M. Manuel Jiménez.

*Organisation mondiale de la santé et Bureau sani-
 taire Pan-Américain:* Dr^e Emilio Budnick.

*(d) Liste des consultants d'organisations non gouvernementales:**Catégorie A*

American Federation of Labor: M. Serafino
 Romualdi.

Fédération syndicale mondiale: M. Lazaro Pena.

*Fédération mondiale des associations pour les
 Nations Unies:* Le Dr^e Cosme de la Torriente,
 M^{me} Ofelia Domínguez, Le Dr^e Carlos
 Marquez Sterling, Le Dr^e Rogelio Pina,
 M. Segundo Ceballos, M. Alberto G. Montes.

Catégorie B

National Association of Manufacturers (U.S.A.):
 M. H. W. Balgooyen.

(e) Représentants du Conseil économique et social interaméricain

Représentant délégué au Conseil par l'Équateur:
 Le Dr Alfonso Moscoso.

Représentant délégué au Conseil par le Mexique:
 Le Dr Alfonso Cortina.

Secrétaire exécutif du Conseil: Le Dr Amos E.
 E. Taylor.

(f) Représentant de la Commission des Caraïbes:

Le Dr Eric Williams.

3. ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION

23. Conformément à l'article 15 du règlement
 intérieur, la Commission à sa deuxième séance
 a constitué son Bureau comme suit:

Chairman: Mr. Luis Machado Ortega (Cuba).
First Vice-Chairman: Mr. Carlos Alves de Souza (Brazil).
Second Vice-Chairman: Mr. Julio Alvarado (Bolivia).
Rapporteur: Mr. Fernando Zamora (Mexico).

The Chairman delivered a short address (E/CN.12/97), after which the Executive Secretary made a statement on the work of the Commission (E/CN.12/SR.2).

The provisional agenda was then adopted with the understanding, suggested by the Chairman, that additional items could be proposed within three days.

After a general discussion of the items on the provisional agenda at the 3rd and 4th meetings, four *ad hoc* committees were established. It was agreed that the Chairman of the Commission should appoint the chairmen of the committees and that membership would be open to all delegations with the understanding that seven members present would constitute a quorum.

Membership of the committees

Committee I (Agriculture)

Chairman: Mr. José Luis Urgellés Caamaño (Ecuador).

Vice-Chairman: Mr. Domingo Romeu (El Salvador).

Rapporteur: Mr. Héctor Incháustegui Cabral (Dominican Republic).

Committee II (Foreign Trade and International Payments)

Chairman: Mr. Ariosto D. González (Uruguay).

Vice-Chairman: Mr. Julio Rodríguez Arias (Argentina).

Rapporteur: Mr. Mauclair Zephirin (Haiti).

Committee III (Economic Development, Technical Assistance, Investments)

Chairman: Mr. Hernán Santa Cruz (Chile).

Vice-Chairman: Mr. Eduardo McCullough (Panama).

Rapporteur: Mr. H. R. Riemens (Netherlands).

Committee IV (Co-ordination, Immigration, Transportation, Proposed economic conference of the Amazon Basin countries, Tourism)

Chairman: Mr. Jorge Mejía Palacio (Colombia).

Vice-Chairman: Mr. Arturo García (Peru).

Rapporteur: Mr. Miguel A. Osorio de Almeida (Brazil).

Each of the Committees submitted a report of its proceedings (E/CN.12/AC.1/125/Rev.1; E/CN.12/AC.2/121/Rev.1; E/CN.12/AC.3/122/Rev.1; E/CN.12/AC.4/129/Rev.1) and draft resolutions to the plenary meetings of the Commission.

At the 6th plenary meeting on 10 June 1949 the Chairman, with the approval of the Commission, appointed a Drafting Committee composed of two representatives of the Spanish-speaking countries, two of the English-speaking countries, and one representative of the French-speaking countries, to edit reports and resolutions in Spanish,

Président: M. Luis Machado y Ortega (Cuba).
Premier Vice-Président: M. Carlos Alves de Souza (Brésil).

Deuxième Vice-Président: M. Julio Alvarado (Bolivie).

Rapporteur: M. Fernando Zamora (Mexique).

Le Président a prononcé une brève allocution (E/CN.12/97), à la suite de laquelle le Secrétaire exécutif a exposé l'état des travaux de la Commission (E/CN.12/SR.2).

L'ordre du jour provisoire a été adopté, sous réserve, étant entendu, sur la suggestion du Président, que l'adjonction de nouveaux points à l'ordre du jour pourrait être proposée dans un délai de trois jours.

Après une discussion générale sur les questions inscrites à l'ordre du jour, qui s'est déroulée au cours des 3^e et 4^e séances, quatre comités spéciaux ont été constitués. Il a été décidé que le Président désignerait le représentant, qui serait chargé de présider chacun de ces comités et, d'autre part, que ces comités comprendraient des représentants de chaque délégation et que le quorum requis pour leurs débats serait de sept membres présents.

Composition des comités

Comité I (Agriculture)

Président: M. José Luis Urgellés Caamaño (Équateur).

Vice-Président: M. Domingo Romeu (Salvador).

Rapporteur: M. Héctor Incháustegui Cabral (République Dominicaine).

Comité II (Commerce extérieur et paiements internationaux)

Président: M. Ariosto D. González (Uruguay).

Vice-Président: M. Julio Rodríguez Arias (Argentine).

Rapporteur: M. Mauclair Zéphirin (Haïti).

Comité III (Développement économique, assistance technique, investissements)

Président: M. Hernán Santa Cruz (Chili).

Vice-Président: M. Eduardo McCullough (Panama).

Rapporteur: M. H. R. Riemens (Pays-Bas).

Comité IV (Coordination, immigration, transports, propositions tendant à la convocation d'une conférence économique des pays du bassin de l'Amazone, tourisme)

Président: M. Jorge Mejía Palacio (Colombie).

Vice-Président: M. Arturo García (Pérou).

Rapporteur: M. Miguel A. Osorio de Almeida (Brésil).

Chacun de ces comités a présenté un rapport sur ses travaux (E/CN.12/AC.1/125/Rev.1; E/CN.12/AC.2/121/Rev.1; E/CN.12/AC.3/122/Rev.1; E/CN.12/AC.4/129/Rev.1) ainsi que des projets de résolutions aux séances plénières de la Commission.

A la 6^e séance plénière, qui s'est tenue le 10 juin 1949, le Président, avec l'approbation de la Commission, a désigné un Comité de rédaction composé de deux représentants de pays de langue espagnole, deux représentants de pays de langue anglaise et du représentant d'un pays de langue française, afin de mettre au point le texte définitif

English and French and to edit and concord all texts of resolutions adopted in plenary meetings.

B. Agenda of the second session (E/CN.12/81/Rev.2)

1. Opening addresses.
2. Election of officers.
3. Adoption of the provisional agenda (E/CN.12/81).
4. Economic situation and prospects in Latin America (Preliminary draft of the *Economic Survey of Latin America*, E/CN.12/82; report of the Executive Secretary on prospects for trade expansion, E/CN.12/85).
5. Development of agriculture and expansion of food production (Joint ECLA-FAO Working Party report, E/CN.12/83; report of the Executive Secretary on prospects for agricultural development, E/CN.12/86).
6. Report of the International Monetary Fund on multilateral compensation of international payments (E/CN.12/87).
7. Needs for technical assistance in Latin America and regional resources available (E/CN.12/84).
8. Consideration of the proposed economic conference of the Amazon Basin countries, referred to the Commission by the Economic and Social Council (E/CN.12/88).
9. Development of Latin-American forest resources and industries (E/CN.12/91).
10. Co-ordination between the Economic Commission for Latin America and the Inter-American Economic and Social Council (proposed by the delegation of the United States of America, E/CN.12/98).
11. Immigration (proposed by the delegations of France, the Netherlands and the United Kingdom, E/CN.12/AC.4/W.8/Rev.1). (Immigration — Note by the Executive Secretary, E/CN.12/110).
12. Tourism (proposed by the delegation of Cuba, E/CN.12/AC.4/W.5/Rev.1).
13. Amendment of the rules of procedure (proposed by delegation of Chile, E/CN.12/123 and E/CN.12/124).
14. Transport (E/CN.12/82 and E/CN.12/119).
15. Report to the ninth session of the Economic and Social Council.
16. Date and place of the third session.

SCHEDULE RELATING AGENDA ITEMS, WORK OF COMMITTEES I-IV, DOCUMENTS SUBMITTED BY THE SECRETARIAT AND RESOLUTIONS ADOPTED BY THE SECOND SESSION

SUBJECT SECRETARIAT DOCUMENTS

Agenda items 5 and 9, committee I

Agriculture and forestry *Economic Survey*, chapter IV (see resolutions E/CN.12/143, E/CN.12/139, E/CN.12/144, E/CN.12/142, E/CN.12/145, E/ Report of ECLA-FAO (E/CN.12/83).

espagnol, anglais et français des rapports et de mettre au point et de concorder les textes de toutes les résolutions adoptées au cours des séances plénières.

B. Ordre du jour de la deuxième session

1. Discours d'ouverture.
2. Élection du Bureau.
3. Examen et adoption de l'ordre du jour provisoire (E/CN.12/81).
4. La situation et les perspectives économiques en Amérique latine (Texte provisoire de l'*Étude sur la situation économique de l'Amérique latine*, E/CN.12/82; rapport du Secrétaire exécutif sur les perspectives pour le développement du commerce, E/CN.12/85).
5. Le développement de l'agriculture et l'augmentation de la production des denrées alimentaires (rapport présenté par le Groupe mixte de travail CEPAL-FAO, E/CN.12/83; rapport du Secrétaire exécutif sur les perspectives pour le développement de l'agriculture, E/CN.12/86).
6. Rapport du Fonds monétaire international sur la compensation multilatérale des paiements internationaux (E/CN.12/87).
7. Les besoins d'aide technique en Amérique latine et les moyens d'y pourvoir disponibles dans la région (E/CN.12/84).
8. Examen du projet de conférence économique des pays du bassin de l'Amazone, renvoyé à la Commission par le Conseil économique et social (E/CN.12/88).
9. Le développement des ressources forestières en Amérique Latine et des industries connexes (E/CN.12/91).
10. Coordination entre la Commission économique pour l'Amérique Latine et le Conseil économique et social interaméricain (point proposé par la délégation des États-Unis d'Amérique, E/CN.12/98).
11. Immigration (point proposé par la délégation de la France, la délégation des Pays-Bas et la délégation du Royaume-Uni, E/CN.12/AC.4/W.8/Rev.1). Immigration — Note du Secrétaire exécutif, E/CN.12/110.
12. Tourisme (point proposé par la délégation de Cuba, E/CN.12/AC.4/W.5/Rev.1).
13. Amendement au règlement intérieur (point proposé par la délégation du Chili, E/CN.12/123 et E/CN.12/124).
14. Transports (E/CN.12/82 et E/CN.12/119).
15. Rapport à la neuvième session du Conseil économique et social.
16. Date et lieu de la troisième session.

LISTE SYNOPSIS DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR, DE LEUR RÉPARTITION ENTRE LES COMITÉS I A IV, DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS PAR LE SECRETARIAT ET DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA DEUXIÈME SESSION

QUESTIONS DOCUMENTS PRÉSENTÉS PAR LE SECRETARIAT

Points 5 et 9 de l'ordre du jour, comité I

Agriculture et ressources forestières (voir les résolutions E/CN.12/143, E/CN.12/139, E/CN.12/144, E/CN.12/142, E/ *Étude sur la situation économique* chapitre IV (E/CN.12/82). Rapport CEPAL-FAO (E/CN.12/83).

SUBJECT	SECRETARIAT DOCUMENTS	QUESTIONS	DOCUMENTS PRÉSENTÉS PAR LE SECRETARIAT
CN.12/141, E/CN.12/140).	Report of the Executive Secretary on prospects for agricultural development (E/CN.12/86). Development of Latin-American forest resources and industries (submitted by FAO) (E/CN.12/91).	CN.12/145, E/CN.12/141 E/CN.12/140).	Rapport du Secrétaire exécutif sur les perspectives du développement agricole (E/CN.12/86). Développement des ressources forestières et des industries en Amérique latine (E/CN.12/91, document présenté par la FAO).
<i>Agenda items 4 and 6, committee II</i>			
Trade and international payments (see resolutions E/CN.12/127, E/CN.12/128, E/CN.12/132).	<i>Economic Survey</i> , chapter VII: Trade; chapter VIII: Balance of payments; chapter IX: Inflationary processes; chapter X: Latin-American and European recovery (E/CN.12/82). Report of the Executive Secretary on prospects for trade expansion (E/CN.12/85). Report on multilateral compensation of international payments (submitted by the International Monetary Fund (E/CN.12/87). Proposal for the establishment of Inter-American organization for economic co-operation, presented by the Uruguayan Government (E/CN.12/95).	Commerce et paiements internationaux (voir les résolutions E/CN.12/127, E/CN.12/128, E/CN.12/132).	<i>Étude sur la situation économique</i> , chapitre VII: Commerce; chapitre VIII: Balance des paiements; chapitre IX: Tendances inflationnistes; chapitre X: L'Amérique latine et le relèvement européen (E/CN.12/82). Rapport du Secrétaire exécutif sur les perspectives de développement du commerce (E/CN.12/85). Rapport sur la compensation multilatérale des paiements internationaux (présenté par le Fonds monétaire international) (E/CN.12/87). Proposition de création d'une organisation interaméricaine de coopération économique (présentée par le Gouvernement de l'Uruguay) (E/CN.12/95).
<i>Agenda item 4, committee III</i>			
Economic Development. (see resolution E/CN.12/131).	<i>Economic Survey</i> , chapter I: Manufacturing; chapter II: Construction; chapter III: Mining (E/CN.12/82). Economic development of Latin America and its principal problems (E/CN.12/89).	Développement économique (voir la résolution E/CN.12/131).	<i>Étude sur la situation économique</i> (voir la résolution E/CN.12/131). Le développement économique de l'Amérique latine et ses problèmes principaux (E/CN.12/89).
<i>Agenda item 7, committee III</i>			
Technical assistance for economic development (see resolutions E/CN.12/130 and E/CN.12/133).	Preliminary study of needs for technical assistance in Latin America (E/CN.12/84). Progress report of the expert of ILO on inquiries conducted into vocational and technical training requirements and facilities in Latin America (E/CN.12/90).	Assistance technique en vue du développement économique (voir les résolutions E/CN.12/130 et E/CN.12/133).	Étude préliminaire des besoins d'assistance technique en Amérique latine (E/CN.12/84). Rapport sur l'état d'avancement des travaux, présenté par l'expert de l'OIT, sur les enquêtes concernant les besoins et les possibilités de l'enseignement professionnel et technique en Amérique latine (E/CN.12/90).
<i>Agenda item 11, committee IV</i>			
Immigration (see resolution E/CN.12/152).	<i>Economic Survey</i> , chapter V: Population (E/CN.12/82). <i>Study on Immigration: Note by Executive Secretary</i> (E/CN.12/110).	Immigration (voir la résolution E/CN.12/152).	<i>Étude sur la situation économique</i> , chapitre V: Population (E/CN.12/82). <i>Étude sur l'immigration, note du Secrétaire exécutif</i> (E/CN.12/110).
<i>Agenda item 14, committee IV</i>			
Transportation (see resolution E/CN.12/156)	<i>Economic Survey</i> , chapter VI: Transportation (E/CN.12/82); note by Executive Secretary (E/CN.12/119).	Transports (voir la résolution E/CN.12/156).	<i>Étude sur la situation économique</i> , chapitre VI: Transports (E/CN.12/82), note du Secrétaire exécutif (E/CN.12/119).
<i>Agenda item 8, committee IV</i>			
Proposed economic conference of the Amazon Basin (see resolution E/CN.12/151).	Consideration of the proposed economic conference of Amazon Basin countries (E/CN.12/88; E/1045; E/826).	Projet d'une conférence économique des pays du bassin de l'Amazone (voir la résolution E/CN.12/151).	Examen de la proposition tendant à la convocation d'une conférence des pays du bassin de l'Amazone (E/CN.12/88, E.1045, E.826).

SUBJECT

SECRETARIAT DOCUMENTS

QUESTIONS

DOCUMENTS PRÉSENTÉS
PAR LE SÉCRÉTARIAT*Agenda item 12, committee IV*

Tourism (see resolution E/CN.12/154).

Agenda item 10, committee IV

Relations with the Inter-American Economic and Social Council (see resolution E/CN.12/153). Memorandum on co-ordination from the Inter-American Economic and Social Council to the second session of ECLA (E/CN.12/AC.4/W.2).

Joint statement by the Executive Secretaries of the Inter-American Economic and Social Council and the Economic Commission for Latin America (E/CN.12/120).

Agenda item 13

Amendment of rules of procedure.

*Agenda item 4**

Economic Survey of Latin America (see resolutions E/CN.12/150 and E/CN.12/140).

Agenda item 16

Place and date of third session (see resolution E/CN.12/157).

C. Proceedings and resolutions

1. ACCOUNT OF PROCEEDINGS

(a) PRELIMINARY DRAFT OF THE ECONOMIC SURVEY OF LATIN AMERICA

24. Although certain shortcomings were noted, the *Economic Survey* was commented upon favourably by a number of delegations. It was generally agreed that the *Survey* represented the most comprehensive study of the economy of the region published up to this time. The secretariat was commended for having prepared a factual, objective study, in a relatively short period of time. Taken as a whole, it is considered a good beginning and the hope was expressed that the document will be widely distributed and seriously studied.

However, several delegations pointed out that the statistical data were presented only through the year 1947 and that because of the insufficiency of data in many countries a more complete description and analysis of the national economies of Latin America could not be given. It was noted that the *Survey* did not deal with such important matters as tariff policies, investments, banking systems and fiscal policies. It was also felt that data should not be presented in the form of consolidated tables for the region as a whole since this failed to reflect economic conditions in the individual countries. It was agreed that the next economic survey should present a more detailed analysis of the national economies, including

* Various chapters of the *Survey* were also considered by committees (see above).

Point 12 de l'ordre du jour, comité IV

Tourisme (voir la résolution E/CN.12/154).

Point 10 de l'ordre du jour, comité IV

Relations avec le Conseil économique et social interaméricain (voir la résolution E/CN.12/153).

Mémoire adressé par le Conseil économique et social interaméricain à la deuxième session de la CEPAL touchant les questions de coordination (E/CN.12/AC.4/W.2).

Déclaration commune du Secrétaire exécutif du Conseil économique et social interaméricain et du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine (E/CN.12/120).

Point 13 de l'ordre du jour

Amendements au règlement intérieur (voir l'annexe 2).

*Point 4 de l'ordre du jour**

Étude économique sur l'Amérique latine (voir les résolutions E/CN.12/150 et E/CN.12/140).

Point 16 de l'ordre du jour

Lieu et date de la troisième session (voir la résolution E/CN.12/157).

C. Débats et résolutions

1. COMPTE RENDU DES DÉBATS

(a) TEXTE PRÉLIMINAIRE DE L' « ÉTUDE SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'AMÉRIQUE LATINE »

24. Malgré certaines lacunes qui ont été signalées, l'*Étude sur la situation économique* a recueilli les éloges d'un certain nombre de délégations. Les représentants ont généralement estimé que cette *Étude* constituait l'enquête la plus étendue sur l'économie de cette région, qui ait jamais été publiée. Des félicitations ont été adressées au secrétariat pour avoir mené à bien une étude de caractère positif et objectif en un temps relativement court. Dans l'ensemble, cette *Étude* est considérée comme un bon début et l'espoir a été exprimé que le document ferait l'objet d'une ample diffusion et d'une étude approfondie.

Toutefois, plusieurs délégations ont relevé que les données statistiques utilisées ne portent que sur l'année 1947 et que, du fait de l'insuffisance de ces chiffres, il n'a pas été possible, dans le cas de bien des pays, de décrire et d'analyser de façon plus complète l'économie nationale des divers États de l'Amérique latine. L'observation a été faite que l'*Étude* néglige des questions aussi importantes que la politique tarifaire, les investissements, le système bancaire et la politique fiscale. On a estimé également que les renseignements ne devraient pas être présentés sous forme d'ensemble pour la région, car une telle façon de procéder ne fait pas apparaître la situation économique de chacun des divers pays. Il a été décidé que la

* Les divers chapitres de l'*Étude* ont été également étudiés par les comités (voir ci-dessus).

those of the territories within Latin America, and that the data should be presented either by countries or groups of countries having similar economic characteristics.

(b) AGRICULTURE AND FORESTRY

25. In presenting the agricultural situation in each of their countries the various delegations emphasized the urgent need of adopting modern techniques: mechanization, greater use of fertilizer, pesticides, improved seed etc. The importance of conserving food in storage by modern methods was also stressed (losses of food in storage range from 15 to 50 per cent in many Latin-American countries). Adequate agricultural credit on reasonable terms and stabilized prices for agricultural products was considered indispensable for sound agricultural development in most Latin-American countries. It was felt that the report of the ECLA-FAO Joint Working Party (E/CN.12/83) had made a valuable contribution to a better understanding of these factors and that by putting into effect the programme recommended by the Working Party the Governments could improve the situation.

One delegation took exception to the fact that the report of the Joint Working Party presented the view that research, education and extension services, were pre-requisites to a more extensive use of farm machinery, fertilizers, improved seeds etc. The supply of farm machinery, implements and improved seed was put forth as having first priority or equal priority to factors considered as pre-requisites.

Several delegations stressed the close relationship between industry and agriculture and the need to raise the general standard of living through industrialization and diversification of production. In this way, the purchasing power of the rural population would be increased, prices of farm products kept at relatively high levels and prices of machinery brought within the range of the farmer's ability to pay.

Although a number of proposals were brought forward for the consideration of the Commission, it was generally agreed that the most fruitful work for the secretariat during the coming year would be to undertake further studies of specific agricultural problems in collaboration with the Food and Agriculture Organization. The combined views of the delegations are reflected in the resolution contained in document E/CN.12/143 (see page 27), which requests the Executive Secretary to make arrangements with the Director-General of the Food and Agriculture Organization for joint studies of agricultural credit, utilization of water resources, transportation in relation to agricultural development, storage, distribution and marketing problems.

prochaine étude économique devrait offrir une analyse plus détaillée des économies nationales y compris celles des territoires situés en Amérique latine, et que les données devraient être présentées par pays ou par groupes de pays offrant des caractéristiques économiques analogues.

b) SITUATION AGRICOLE ET FORESTIÈRE

25. En faisant l'exposé de la situation de l'agriculture dans chacun de leurs pays, les diverses délégations ont insisté sur l'urgence qu'il y a pour ces pays à adopter les techniques modernes: mécanisation, intensification de l'usage des engrais ainsi que des produits servant à la lutte contre les ennemis des cultures et des semences sélectionnées, etc. L'importance que présente le problème de la conservation des denrées alimentaires entreposées à l'aide des méthodes modernes a également été soulignée (les pertes de denrées alimentaires entreposées varient entre 15 et 50 pour 100 dans de nombreux pays d'Amérique latine). La Commission a estimé qu'il est indispensable, si l'on veut que l'agriculture se développe dans la plupart des pays d'Amérique latine, sur une base saine, de favoriser l'octroi de crédits agricoles suffisants à un taux raisonnable et de stabiliser le prix des produits agricoles. Elle a estimé que le rapport du Groupe mixte de travail CEFAL-FAO (E/CN.12/83) constitue une précieuse contribution en vue d'une meilleure compréhension de ces éléments et que les gouvernements pourraient améliorer la situation en exécutant le programme recommandé par le Groupe de travail.

Une délégation a contesté que, comme le Groupe mixte de travail en a émis l'idée dans son rapport, l'établissement de services de recherche, d'enseignement et de services auxiliaires fût une condition préalable de l'extension de l'emploi des machines agricoles, des engrais, des semences sélectionnées, etc. La fourniture de machines agricoles, d'instruments aratoires et de semences sélectionnées a été citée comme devant avoir le pas sur les éléments considérés comme des conditions préalables, ou du moins comme devant aller de pair avec eux.

Plusieurs délégations ont insisté sur l'étroite relation qui existe entre l'industrie et l'agriculture, ainsi que sur la nécessité de relever le niveau général de vie grâce à l'industrialisation et à la diversification de la production. C'est là le moyen d'accroître le pouvoir d'achat des populations rurales, de maintenir le prix des produits agricoles à un niveau relativement élevé et de mettre les cultivateurs en mesure d'acheter des machines agricoles.

Bien qu'un certain nombre de propositions aient été présentées à l'examen de la Commission, celle-ci a généralement estimé que le travail le plus fécond que puisse entreprendre le secrétariat au cours de l'année suivante consistera à entreprendre l'étude de problèmes agricoles particuliers en collaboration avec la FAO. L'ensemble des opinions formulées par les délégations se trouve résumé dans la résolution contenue dans le document E/CN.12/143 (voir page 27), qui invite le Secrétaire exécutif à s'entendre avec le Directeur général de la FAO afin de poursuivre des études communes sur le crédit agricole, l'utilisation des ressources en eau, les transports considérés du point de vue du développement de l'agriculture, les problèmes d'entreposage, de répartition et d'écoulement des produits.

The Commission received a limited number of copies of a report on the development of forestry resources and needs for forestry equipment (E/CN.12/91), which stimulated considerable discussion of this problem. It was the opinion of the delegations that exploitation of forest resources should be rationalized in order to develop industries dependent upon forest products and promote export trade.

(c) TRADE AND INTERNATIONAL PAYMENTS

26. The discussion on international trade and international payments centred largely around the secretariat report on prospects of trade expansion (E/CN.12/85) and the report of the International Monetary Fund on multilateral compensation of international payments (E/CN.12/87), and the chapters on foreign trade and balance of payments of the *Economic Survey* (E/CN.12/82).

The advisability of setting up a permanent committee on trade as a subsidiary organ of the Commission was discussed at some length. The Executive Secretary suggested that the establishment of a committee on trade might be taken in three steps. The first would be the preparation of foreign trade studies; the second step would be meetings of government experts called by the Executive Secretary to examine the advanced studies and to make recommendations regarding the advisability of setting up a permanent committee which would be the final step to be taken. The committee, as proposed by the Executive Secretary, would explore the possibilities of expanding trade with Europe and would co-ordinate its efforts with the Committee on Development of Trade of the United Nations Economic Commission for Europe. The proposed committee would also discuss and recommend measures that might increase trade within the region and between the Latin-American countries and the United States and Canada.

It was agreed that the Executive Secretary should be authorized to make special studies on foreign trade and to call meetings of government experts, after the governments have had an opportunity to study the documents, to consider such studies when completed with a view to making recommendations to the third session of the Commission. In the course of the discussion it was agreed that the experts would not necessarily express the official opinions of their governments.⁷

The Commission considered a proposal submitted by the Government of Uruguay for the establishment of an Inter-American Organisation for Economic Co-operation (E/CN.12/95) together with a report of the International Monetary Fund on multilateral compensation of international payments (E/CN.12/87). On the basis of the study submitted by the International Monetary Fund, the Commission came to the conclusion that present conditions were not favourable to the establishment of a multilateral compensation arrangement for the region. However, it was

⁷ See report of committee II (E/CN.12/121/Rev.1).

La Commission a reçu un nombre limité d'exemplaires d'un rapport sur le développement des ressources forestières et des besoins en équipement de l'industrie forestière (E/CN.12/91), qui a donné lieu à de longs débats portant sur cette question. Les délégations ont estimé que l'exploitation des ressources forestières devrait être rationalisée, afin de développer les industries qui dépendent des produits forestiers et de favoriser le commerce d'exportation.

c) COMMERCE ET PAIEMENTS INTERNATIONAUX

26. Les débats relatifs au commerce et aux paiements internationaux ont été principalement consacrés au rapport du secrétariat sur les perspectives de développement du commerce (E/CN.12/85), au rapport du Fonds sur la compensation multilatérale des paiements internationaux (E/CN.12/87) et aux chapitres relatifs au commerce extérieur et à la balance des paiements de l'*Étude sur la situation économique de l'Amérique latine* (E/CN.12/82).

La création éventuelle d'un comité permanent du commerce, qui serait un organe subsidiaire de la Commission, a fait l'objet d'un assez long débat. Le Secrétaire exécutif a proposé de créer ce comité du commerce en trois étapes. En premier lieu viendrait la préparation d'études sur le commerce extérieur; en deuxième lieu, des experts gouvernementaux se réuniraient sur la convocation du Secrétaire exécutif pour examiner ces études et présenter des recommandations concernant l'opportunité de créer un comité permanent; enfin viendrait la création du comité qui serait la dernière des trois étapes. Selon les propositions du Secrétaire exécutif, le comité étudierait les possibilités qui s'offrent de développer les relations commerciales avec l'Europe et coordonnerait ses efforts avec ceux du Comité pour le développement du commerce de la Commission économique pour l'Europe. Le comité proposé étudierait également et recommanderait les mesures propres à accroître les échanges commerciaux à l'intérieur de la région de son ressort, et entre les pays de l'Amérique latine et les États-Unis d'Amérique et le Canada.

La Commission a décidé qu'il convenait d'autoriser le Secrétaire exécutif à procéder à des études spéciales consacrées au commerce extérieur et à convoquer, après avoir laissé aux gouvernements le temps d'étudier les documents, des réunions d'experts gouvernementaux qui examineraient lesdites études une fois achevées, en vue de présenter des recommandations à la Commission lors de sa troisième session. Au cours des débats, il a été convenu que les experts n'exprimeraient pas nécessairement les vues officielles de leur gouvernement.⁷

La Commission a examiné une proposition du Gouvernement de l'Uruguay tendant à l'établissement d'une organisation interaméricaine de coopération économique (E/CN.12/95), en même temps qu'un rapport du Fonds monétaire international sur la compensation multilatérale des paiements internationaux (E/CN.12/87). L'étude présentée par le Fonds monétaire international a permis à la Commission d'arriver à la conclusion que les conditions actuelles ne se prêtaient pas à la conclusion d'un accord de compensation multilatérale pour la région. Toutefois,

⁷ Voir le rapport du comité II (E/CN.12/121/Rev.1).

felt that the possibilities of partial multilateral compensation of international payments involving groups of countries should be explored and, therefore, the International Monetary Fund was requested to make a further study along these lines with the assistance of the Secretariat of the Economic Commission for Latin America.

(d) ECONOMIC DEVELOPMENT

27. Special note was taken of resolution 198 (III) adopted at the first part of the third session of the General Assembly and of resolution 179 (VIII) adopted at the eighth session of the Economic and Social Council.

The different facets of economic development were discussed in relation to agriculture, industry, trade, and technical assistance. The importance of achieving a balanced development of both agriculture and industry was emphasized on several occasions.

A paper on "Economic development in Latin America and its principal problems" (E/CN.12/89), which had been prepared by a consultant to the Commission, was widely commented upon. Although the paper presented the particular point of view of the author it was considered a serious and stimulating analysis of the problems of economic development in Latin America. The discussion of this document led to the adoption of the resolution contained in document E/CN.12/131 (see page 23), which calls upon the Executive Secretary to undertake further studies of an analytical and interpretative nature and specifically requests him to prepare a study on cyclical fluctuations in Latin America and their nature for the third session of the Commission.

The need for channelling domestic capital into development projects was given as a corollary to increasing the flow of foreign investments.

The resolution adopted requests the Executive Secretary to make a study of the legal, economic and financial systems governing the investment of public and private capital in the Latin-American countries.

(e) TECHNICAL ASSISTANCE FOR ECONOMIC DEVELOPMENT

28. A number of delegations discussed in general terms their needs for technical assistance. The delegations had before them not only the preliminary study of the needs for technical assistance prepared by the secretariat (E/CN.12/84) but also the report on technical assistance for economic development prepared by the Secretary-General of the United Nations in consultation with the executive heads of the specialized agencies (E/1327/Add.1) pursuant to resolution 180 (VIII) of the Economic and Social Council. This report was presented to the delegations for their information. It was agreed that the Latin-American Governments should furnish the Executive Secretary with statements of their needs for technical assistance on economic development for transmittal to the Secretary-General; and furthermore that the secretariat should establish facilities to

elle a estimé qu'il convenait d'étudier les possibilités d'établir un système partiel de compensation multilatérale des paiements internationaux, intéressant des groupes de pays et, en conséquence, elle a demandé au Fonds monétaire international de procéder, avec l'aide du secrétariat de la Commission et en s'inspirant de ces considérations, à une nouvelle étude de la question.

d) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

27. La Commission a pris spécialement acte de la résolution 188 (III) adoptée par l'Assemblée générale à la première partie de sa troisième session, et de la résolution 179 (VIII) adoptée par le Conseil économique et social à sa huitième session.

Elle a examiné les différents aspects du développement économique du point de vue de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et de l'assistance technique. Elle a souligné à plusieurs reprises l'importance que présente la réalisation d'un développement équilibré de l'agriculture et de l'industrie.

Un document consacré au « Développement économique en Amérique latine et les principaux problèmes qu'il pose » (E/CN.12/89) qu'un expert auprès de la Commission a rédigé a fait l'objet de nombreux commentaires. Bien que ce document n'exprimât que les opinions personnelles de son auteur, on a considéré qu'il constituait une étude sérieuse et encourageante des problèmes que pose le développement économique en Amérique latine. La discussion de ce document a abouti à l'adoption de la résolution contenue dans le document E/CN.12/131 (voir page 23), qui invite le Secrétaire exécutif à entreprendre de nouveaux travaux d'analyse et d'interprétation et lui demande, tout spécialement, de préparer pour la troisième session de la Commission une étude des mouvements cycliques en Amérique latine et de leur nature.

La nécessité d'orienter les capitaux nationaux vers les projets de développement a été présentée comme un corollaire des mesures visant à attirer le plus grand nombre de placements étrangers:

La résolution adoptée invite le Secrétaire exécutif à entreprendre l'étude des régimes juridiques, économiques et financiers auxquels sont soumis les placements de capitaux, tant publics que privés, dans les pays de l'Amérique latine.

e) ASSISTANCE TECHNIQUE EN VUE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

28. Un certain nombre de délégations ont exposé en termes généraux leurs besoins d'assistance technique. Les délégations étaient saisies non seulement de l'étude préliminaire des besoins en assistance technique, préparée par le secrétariat (E/CN.12/84), mais encore du rapport sur l'assistance technique en vue du développement économique, rédigé par le Secrétaire général des Nations Unies, en liaison avec les Directeurs généraux des institutions spécialisées (E/1327/Add.1), conformément à la résolution 180 (VIII) du Conseil économique et social. Ce rapport a été communiqué aux délégations pour information. La Commission a décidé que chaque gouvernement de l'Amérique latine remettrait au Secrétaire exécutif pour transmission au Secrétaire général, un exposé de ses besoins d'assistance technique en vue du développement économique et, en outre,

assist the Governments, upon request, in appraising their needs.

In drawing the Council's attention to the specific projects for which technical assistance is needed, as stated in part II of the preliminary study of needs for technical assistance in Latin America (E/CN.12/84), the Commission wished to indicate for the information of the Council the kinds of technical assistance needed by certain countries and the way in which the Commission might assist its member governments in appraising such needs.

The need for a larger number of trained economists to serve governments, central banks etc., in Latin America was pointed out by several delegations. Among the proposals suggested to deal with this problem was one to establish an economic research and training centre. Although several delegations at first felt that the possibilities of establishing such a centre should be immediately explored, it was agreed after further discussion that at this stage a survey should be made of existing facilities for training economists in Latin America. The resolution contained in document E/CN.12/133 (see page 36) requests the Executive Secretary to make such a survey in order to determine the requirements and make concrete suggestions to the Secretary-General regarding the steps that might be taken to fulfil these requirements.

(f) IMMIGRATION

29. The Executive Secretary prepared a brief note (E/CN.12/110) for the second session explaining the work being done on the immigration study requested by the resolution adopted at the first session; (see pages 4 and 8).

The delegations of the European member Governments sponsored a resolution contained in document E/CN.12/152 (see page 37), pointing out the desirability of Latin-American Governments encouraging immigration of skilled workers from European countries, and requesting the Executive Secretary to expedite the preparation of the study on immigration.

The Executive Secretary of the Commission has been in consultation with the Executive Secretary of the Inter-American Economic and Social Council regarding the study on immigration by the Economic Commission for Latin America and it is understood that this study will not duplicate in any way the Inter-American Economic and Social Council report made in response to a resolution adopted by the Ninth International Conference of American States at Bogotá concerning the advisability of establishing an Inter-American institute of immigration.

(g) PROPOSED ECONOMIC CONFERENCE OF AMAZON BASIN COUNTRIES

30. The proposal to hold an economic conference of the Amazon Basin countries was originally made by the Government of Peru at the seventh session of the Economic and Social Council (E/826 and E/826/Add.1) which referred it to the Economic Commission for Latin America (E/1045). The Executive Secretary prepared a

que le secrétariat mettrait à la disposition des gouvernements, les moyens nécessaires pour les aider, sur leur demande, à évaluer leurs besoins.

En attirant l'attention du Conseil sur les projets particuliers pour lesquels une assistance technique est nécessaire, selon les termes de la deuxième partie de l'étude préliminaire des besoins en assistance technique en Amérique latine (E/CN.12/84), la Commission a voulu indiquer, pour l'information du Conseil, la nature de l'assistance technique dont certains pays ont besoin et la façon dont la Commission pourrait aider ses membres à évaluer leurs besoins.

Plusieurs délégations ont souligné que les gouvernements, les banques d'émission, etc., d'Amérique latine ont besoin d'un plus grand nombre d'économistes compétents. Pour résoudre ce problème, il a été proposé, entre autres, de créer un centre de recherches et de formation économiques. Quoique plusieurs délégations aient tout d'abord estimé qu'il convenait d'étudier sans tarder la possibilité d'établir un tel centre, la Commission a décidé, après un nouveau débat, qu'il convenait actuellement d'effectuer une étude des moyens dont dispose actuellement l'Amérique latine pour la formation d'économistes. La résolution contenue dans le document E/CN.12/133 (voir page 36), invite le Secrétaire exécutif à effectuer cette étude en vue de déterminer les besoins et de présenter des propositions concrètes au Secrétaire général au sujet des mesures qui pourraient être prises pour y satisfaire.

(f) IMMIGRATION

29. Le Secrétaire exécutif a rédigé en vue de la deuxième session une courte note (E/CN.12/110) exposant la nature des travaux entrepris en vue de l'étude sur l'immigration demandée par la résolution adoptée lors de la première session (voir pages 4 et 8).

Les délégations des États européens membres de la Commission ont présenté une résolution contenue dans le document E/CN.12/152 (voir page 37), qui souligne tout l'intérêt qui s'attache pour les gouvernements des pays de l'Amérique latine à encourager l'immigration d'ouvriers qualifiés venant des pays d'Europe, et invite le Secrétaire exécutif à hâter la préparation de l'étude sur l'immigration.

Le Secrétaire exécutif de la Commission s'est concerté avec le Secrétaire exécutif du Conseil économique et social interaméricain au sujet de l'étude sur l'immigration que poursuit la Commission, et il est entendu que cette étude ne fera en aucune façon double emploi avec le rapport du Conseil économique et social interaméricain, rédigé en exécution d'une résolution adoptée à Bogota par la neuvième Conférence internationale des États américains, concernant l'opportunité d'établir un institut interaméricain d'immigration.

(g) PROPOSITION TENDANT A LA CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE DES PAYS DU BASSIN DE L'AMAZONE

30. La proposition de réunir une conférence économique des pays du bassin de l'Amazonie a été primitivement présentée par le Gouvernement du Pérou à la septième session du Conseil économique et social (E/826 et E/826/Add.1) qui l'a renvoyée à la Commission économique pour l'Amérique latine (E/1045). Le Secrétaire exécutif

paper (E/CN.12/88) on this subject for the second session. The delegations to the second session of the Commission were of the opinion that the countries concerned should prepare, in co-operation with the Commission, studies and concrete plans before considering the advisability of calling an economic conference of the Amazon Basin countries (see resolution contained in document E/CN.12/151, page 37).

(h) TRANSPORTATION

31. In connexion with the resolution of the first session (E/840, annex III) and action taken on it by the Economic and Social Council at its seventh session and the Transport and Communications Commission at its second and third sessions, the Executive Secretary presented a short account of these decisions and recommendations (E/CN.12/119). One of the delegations emphasized the importance of the subject and stated that the document should have been included in the agenda and should have been distributed earlier.

Disappointment was expressed that the studies (both maritime and inland transportation) contemplated in resolution 147 (VII), adopted at the seventh session of the Economic and Social Council, had not been carried out. However, it was recognized that the Executive Secretary did not have the resources to make a comprehensive study of inland transportation in Latin America. He was, therefore, requested to secure the services of experts, in so far as funds might be made available for this purpose, to undertake in co-operation with the governments and interested international bodies a survey of transportation problems in Latin America.

(i) RELATIONS WITH THE INTER-AMERICAN ECONOMIC AND SOCIAL COUNCIL

32. The representatives of the Inter-American Economic and Social Council presented a memorandum on co-ordination between the Inter-American Economic and Social Council and the Economic Commission for Latin America (E/CN.12/AC.4/W.2) which gave in considerable detail the history of the relation of these two organizations since the creation of the Commission. The memorandum states (*inter alia*):

“The Inter-American Economic and Social Council is of the opinion that despite the terms of resolution X of the Ninth International Conference of American States, it is not yet possible to separate the respective fields of activity of the ECLA and the Council. Separation of their two spheres of action may perhaps be possible at a later stage in the development of both organs, but further efforts to that end seem premature at present.”⁸

The memorandum goes on to state that co-ordination and co-operation should be carried out through exchange of information and consultation regarding programmes and projects before work is initiated by either organization.

⁸ See terms of reference of the Economic Commission for Latin America (E/840).

a rédigé pour la deuxième session un document (E/CN.12/88) relatif à cette question. Les délégations qui assistaient à la deuxième session de la Commission ont été d'avis que les pays intéressés devaient préparer en collaboration avec la Commission, des études et des plans concrets avant d'examiner s'il est opportun de réunir une conférence économique des pays du bassin de l'Amazonie (voir la résolution contenue dans le document E/CN.12/151, page 37).

h) TRANSPORTS

31. Se référant à la résolution adoptée lors de la première session (E/840, annexe III) et de la décision prise à son égard par le Conseil économique et social lors de sa septième session, et par la Commission des transports et communications lors de ses deuxième et troisième sessions, le Secrétaire exécutif a présenté un court exposé relatif à ces textes (E/CN.12/119). L'une des délégations a souligné l'importance de la question et a déclaré qu'elle aurait dû figurer à l'ordre du jour et que le document qui s'y rapporte aurait dû être distribué plus tôt.

Certaines délégations ont regretté que les études (sur les transports maritimes et intérieurs) prévues par la résolution 147 (VII) du Conseil économique et social n'aient pas été effectuées. Toutefois, la Commission a reconnu que le Secrétaire exécutif ne disposait pas des moyens voulus pour procéder à une étude générale des transports intérieurs en Amérique latine. Elle l'a donc invité à s'assurer les services d'experts dans la mesure où des crédits pourraient être ouverts à cette fin, pour entreprendre, en collaboration avec les gouvernements et les organismes internationaux intéressés, une étude des problèmes de transport en Amérique latine.

i) RELATIONS AVEC LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL INTERAMÉRICAIN

32. Les représentants du Conseil économique et social interaméricain ont présenté un mémorandum relatif à la coordination entre ce Conseil et la Commission économique pour l'Amérique latine (E/CN.12/AC.4/W.2) qui contient un historique très détaillé des relations de ces deux organisations depuis la création de la Commission. Le mémorandum déclare, entre autres choses:

« Le Conseil économique et social interaméricain estime qu'en dépit des termes de la résolution X de la Neuvième Conférence internationale des États américains, il n'est pas encore possible de séparer les champs d'action respectifs de la Commission économique pour l'Amérique latine et du Conseil. La séparation de leurs deux sphères d'activités sera peut-être possible à une phase ultérieure du développement des deux organismes mais, actuellement, de nouveaux efforts à cette fin semblent prématurés. »⁸

Le mémorandum expose ensuite qu'il conviendrait d'assurer la coordination et la collaboration au moyen d'échanges de renseignements et de consultations sur les programmes et les projets avant que l'une ou l'autre organisation commence à les mettre en œuvre.

⁸ Voir le mandat de la Commission économique pour l'Amérique latine (E/840).

On the basis of this memorandum the Executive Secretaries of the Inter-American Economic and Social Council and of the Economic Commission for Latin America were requested to prepare a joint statement which would serve as a guide for any action to be taken by the Commission regarding co-ordination.

The joint statement by the Executive Secretaries of the Inter-American Economic and Social Council and the Economic Commission for Latin America (E/CN.12/120), points out that the problems of co-ordination should not be viewed in a narrow sense and that "the test of effective cooperation lies in the net result of their combined efforts".

The statement proposes that the plans of both organizations should be developed and modified through constant correspondence and consultation so that their work may supplement each other.

(j) RELATIONS WITH SPECIALIZED AGENCIES AND NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

33. The observers for the specialized agencies at the second session (see list of observers and agencies in part II, section A) made statements⁹ to the Commission indicating their particular interests in its work and pledging their continued co-operation. As may be seen from the texts of the resolutions adopted at the second session, the secretariat is expected to co-operate closely with the specialized agencies in preparing the studies of common concern.

In this connexion, it should be noted that the Food and Agriculture Organization has indicated its readiness to collaborate with the secretariat of the Economic Commission for Latin America on the studies of agricultural problems specified in the resolutions contained in documents E/CN.12/143 and E/CN.12/146 (see pages 27 and 33).

The Executive Secretary is requested by the resolution contained in document E/CN.12/128 (see page 25) to assist the International Monetary Fund in preparing a further study of multilateral compensation of international payments and it is expected that the Fund will continue to furnish the Economic Commission for Latin America with data and background material required for the preparation of the next *Economic Survey of Latin America*.

The Executive Secretary has had preliminary discussions with representatives of the International Bank for Reconstruction and Development looking forward to mutual assistance and co-operation between ECLA and the Bank.

As pointed out in part I of this report (paragraph 9), the International Labour Organisation is making, at the request of the Economic Commission for Latin America, a survey of needs and facilities for training technical personnel in Latin America. Furthermore, personal consultations between the Executive Secretary of ECLA and the Director-General of ILO have already laid the ground-work for close collaboration between the two organizations.

⁹ Statements may be found in the following documents: E/CN.12/101 (FAO); E/CN.12/105 (Bank); E/CN.12/87 (Fund); E/CN.12/106 (ILO); E/CN.12/126 (WHO); E/CN.12/103 (UNESCO).

S'inspirant de ce mémorandum, la Commission a demandé au Secrétaire exécutif du Conseil économique et social interaméricain et à son propre Secrétaire exécutif de formuler une déclaration commune destinée à lui servir de guide pour les décisions qu'elle devra prendre en matière de coordination.

La déclaration commune des Secrétaires exécutifs du Conseil économique et social interaméricain et de la Commission économique pour l'Amérique latine (E/CN.12/120) souligne qu'il convient de ne pas envisager les problèmes de coordination au sens étroit du mot et que « la preuve de leur collaboration effective réside dans le résultat net de leurs efforts conjugués ».

La déclaration propose de mettre au point et d'adapter les plans des deux organisations au moyen d'une correspondance et de consultations constantes, de façon que leurs travaux se complètent mutuellement.

j) RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

33. Les observateurs des institutions spécialisées à la deuxième session (voir la liste des observateurs et des institutions, deuxième partie section A) ont fait devant la Commission des déclarations⁹ indiquant qu'ils s'intéressaient tout particulièrement à ses travaux et promettant leur collaboration permanente. Comme les textes des résolutions adoptées lors de la deuxième session permettent de le voir, on attend du secrétariat, qu'il collabore étroitement avec les institutions spécialisées pour la préparation des études d'intérêt commun.

A cet égard, il convient de noter que la FAO a indiqué qu'elle était disposée à collaborer avec le secrétariat de la Commission pour les études sur les problèmes agricoles, prévues dans les résolutions contenues dans les documents E/CN.12/143 et E/CN.12/146 (voir pages 27 et 33).

Le Secrétaire exécutif est invité par la résolution contenue dans le document E/CN.12/128 (voir page 25) à aider le Fonds monétaire international dans la préparation d'une nouvelle étude sur la compensation multilatérale des paiements internationaux; l'on espère que le Fonds continuera à communiquer à la Commission les données et les documents d'information nécessaires à la préparation de la prochaine *Étude sur la situation économique de l'Amérique latine*.

Le Secrétaire exécutif a eu des entretiens préliminaires avec des représentants de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, en vue d'établir une assistance et une collaboration mutuelles entre la Commission et la Banque.

Comme il est souligné dans la première partie du présent rapport (paragraphe 9), le BIT effectue, sur la demande de la Commission, une étude des besoins et des moyens de formation de personnel technique qui existent en Amérique latine. En outre, des entretiens personnels entre le Secrétaire exécutif de la Commission et le Directeur général du BIT ont déjà jeté les bases d'une étroite collaboration entre ces deux organisations.

⁹ On peut trouver ces déclarations dans les documents suivants: E/CN.12/101 (FAO); E/CN.12/105 (Banque); E/CN.12/87 (Fonds); E/CN.12/106 (BIT); E/CN.12/126 (OMS); E/CN.12/103 (UNESCO).

34. The observers for non-governmental organizations addressed the Commission or delivered communications on problems of particular interest to them.¹⁰

(k) AMENDMENT OF RULES OF PROCEDURE

35. The delegation which proposed amendment of rule 3 of the rules of procedure pointed out that the secretariat documents were received only a short time before the opening of the second session. It was stated that the delegations would have been better prepared if they had had sufficient time to study in detail the documents submitted by the Executive Secretary.

36. The following amendments to the rules of procedure were adopted by the Commission at the second session:

1. Amend rule 3 to read as follows:

"The Executive Secretary shall, at least thirty days before the opening of the session, distribute a notice of the opening date of the session, together with a copy of the provisional agenda and the working document."

2. To rule 8 the following sub-paragraph is added:

"(a) Consideration of the report of the Executive Secretary referred to in rule 23."

Sub-paragraphs (a) to (g) have become paragraphs (b) to (h) respectively.

3. Add the following to rule 23:

"At the beginning of the session he shall present a report on the work programme of the secretariat during the period between the previous and current sessions.

"In the periods between sessions, the Executive Secretary shall see that, in so far as possible, the member governments are informed of the results of the work in progress and of the opinions expressed by the member governments regarding such results."

(f) DATE AND PLACE OF THIRD SESSION

37. It was unanimously decided that the third session should be held in Montevideo, Uruguay, during the second half of 1950.

2. RESOLUTIONS ADOPTED

(1) BASIC STUDIES BY THE SECRETARIAT (ECONOMIC SURVEYS)

Resolution of 13 June 1949 (E/CN.12/150)

The Economic Commission for Latin America,

Takes note of the Economic Survey of Latin America 1948 (E/CB.12/82) presented by the Executive Secretary in compliance with the resolution of 23 June 1948 (E/CN.12/79);

Requests that the Executive Secretary prepare basic surveys of Latin-American economic con-

¹⁰ The text of these communications may be found in the following documents: National Association of Manufacturers (U.S.A.) (E/CN.12/100), American Federation of Labor (E/CN.12/118), World Federation of Trade Unions (E/CN.12/135).

34. Les observateurs des organisations non gouvernementales ont pris la parole devant la Commission, ou lui ont remis des communications sur les problèmes qui présentent un intérêt particulier pour eux.¹⁰

k) AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

35. La délégation qui a proposé d'amender l'article 3 du règlement intérieur a fait observer que les documents du secrétariat n'ont été reçus que peu de temps avant l'ouverture de la deuxième session. Elle a déclaré que les délégations auraient pu mieux préparer les travaux de la session si elles avaient disposé d'un temps suffisant pour étudier en détail les documents communiqués par le Secrétaire exécutif.

36. A sa deuxième session, la Commission a adopté les amendements suivants à son règlement intérieur:

1) Remplacer le texte actuel de l'article 3 par le texte suivant:

« Le Secrétaire exécutif envoie, trente jours au moins avant le début d'une session, une convocation indiquant la date d'ouverture de la session ainsi qu'un exemplaire de l'ordre du jour provisoire et des documents de travail. »

2) Ajouter à l'article 8 l'alinéa suivant:

a) « L'examen du rapport du Secrétaire exécutif prévu à l'article 23. »

Les alinéas a à g sont devenus respectivement les alinéas b à h.

3) Ajouter à l'article 23 le texte suivant:

« Au début de la session, il présente un rapport sur le programme du travail du secrétariat au cours de la période comprise entre la session précédente et cette session.

« Au cours des périodes comprises entre les sessions, le Secrétaire exécutif veille à ce que, dans la mesure du possible, les États membres soient informés des résultats des travaux en cours et des opinions exprimées par les États membres au sujet de ces résultats. »

l) LIEU ET DATE DE LA TROISIÈME SESSION

37. La Commission a décidé à l'unanimité que la troisième session se tiendrait à Montevideo (Uruguay), au cours du second semestre de 1950.

2. RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

1) ÉTUDES DE BASE A EFFECTUER PAR LE SECRÉTARIAT (« ÉTUDES SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE »)

Résolution du 13 juin 1949 (E/CN.12/150)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Prend acte de l'Étude sur la situation économique de l'Amérique latine, 1948 (E/CN.12/82), présentée par le Secrétaire exécutif conformément à la résolution du 23 juin 1948 (E/CN.12/79);

Invite le Secrétaire exécutif à préparer des études de base sur la situation économique en Amérique

¹⁰ On peut trouver le texte de ces communications dans les documents suivants: National Association of Manufacturers (U.S.A.) (E/CN.12/100), American Federation of Labor (E/CN.12/118), Fédération syndicale mondiale (E/CN.12/135).

ditions along the lines of the above resolution, with particular emphasis on the analysis of economic conditions and their causes; that in future reports due consideration be given to the views expressed by the members of the Commission during the discussion of previous surveys; and that special attention be paid to the analysis of the labour factor in its various aspects;

Recommends that at the earliest opportunity and, if possible, before 15 August 1949, member governments transmit to the Executive Secretary any suggestions which they deem necessary for the preparation of the next report;

Draws the attention of member governments to paragraph 2 of the resolution adopted by the Commission on 23 June 1948;

Requests further that the Executive Secretary summarize the findings of each annual *Economic Survey* and, as far as possible, present any recommendations he may consider advisable.

(2) ECONOMIC DEVELOPMENT

Resolution of 10 June 1949 (E/CN.12/131)

The Economic Commission for Latin America,

Considering that the raising of the present low standard of living of most of the people of Latin America, the social and political stability of the Latin-American countries, and the strengthening of democracy throughout the Continent are largely dependent upon the transformation of the economic structures of those countries, by the strengthening and diversifying of their economies,

Considering that, to that end, it is necessary to encourage the internal accumulation of capital and supplement by means of foreign investment the insufficiency of domestic savings characteristic of the majority of the Latin-American countries; and at the same time to utilize that capital in such a way as to raise productivity, and thereby national income, to the maximum,

Considering, moreover, that in order to achieve the highest degree of economic development it is necessary to safeguard the economies of the Latin-American countries from external cyclical fluctuations,

Takes note with satisfaction of resolutions 198 (III) of the General Assembly and 179 (VIII) of the Economic and Social Council, approved, respectively, in November 1948 and March 1949, signifying that these two organs of the United Nations are resolved to give priority to the examination of all aspects of the problem of the economic development of the under-developed countries and regions;

Expresses its special satisfaction with the decision of the Economic and Social Council to request the Secretary-General to present to its coming session in July a "report setting forth methods of financing economic development of under-developed countries, including methods of stimulating the international flow of capital for this purpose, paying due attention to questions of a social nature which directly condition economic development";

latine, conformément aux principes indiqués dans la résolution mentionnée ci-dessus, en insistant particulièrement sur l'analyse de la situation économique et de ses causes; à tenir dûment compte dans ses futurs rapports des vues exprimées par les membres de la Commission, au cours de la discussion des études précédentes; et à prêter spécialement attention à l'étude des divers aspects de la question de la main-d'œuvre;

Recommande que, dans le plus bref délai et si possible avant le 15 août 1949, les États membres transmettent au Secrétaire exécutif les propositions qu'ils jugeront utiles pour la préparation du prochain rapport;

Attire l'attention des États membres sur le paragraphe 2 de la résolution adoptée par la Commission, le 23 juin 1948;

Invite en outre le Secrétaire exécutif à résumer les conclusions de chaque étude annuelle sur la situation économique et à présenter dans la mesure du possible, les recommandations qu'il jugera opportunes.

2) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Résolution du 10 juin 1949 (E/CN.12/131)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que le relèvement du niveau de vie insuffisant que connaît actuellement la majorité de la population de l'Amérique latine, la stabilité sociale et politique des pays de l'Amérique latine et le raffermissement de la démocratie dans tout le continent dépendent, dans une large mesure, de la transformation de la structure économique de ces pays par le renforcement et la diversification de leurs économies,

Considérant qu'à cette fin, il importe d'encourager la formation de capitaux à l'intérieur de chaque pays, de remédier à l'aide de placements de capitaux étrangers, à l'insuffisance de l'épargne nationale qui caractérise la plupart des pays latino-américains, et en même temps, d'utiliser ces capitaux de telle façon que la productivité et, par là, le revenu national, soient portés au maximum,

Considérant, en outre, que pour parvenir au développement économique le plus poussé, il est nécessaire de protéger l'économie des pays latino-américains contre les mouvements cycliques d'origine extérieure,

Prend acte avec satisfaction des résolutions 198 (III) de l'Assemblée générale et 179 (VIII) du Conseil économique et social, adoptées respectivement en novembre 1948 et en mars 1949, qui montrent que ces deux organes de l'Organisation des Nations Unies sont résolus à examiner par priorité et sous tous ses aspects, le problème du développement économique des pays et des régions insuffisamment développés;

Exprime la satisfaction particulière que lui cause la décision du Conseil économique et social d'inviter le Secrétaire général à lui présenter, à sa prochaine session de juillet, un « rapport exposant les méthodes permettant de financer le développement économique des pays insuffisamment développés, notamment les méthodes propres à favoriser la circulation internationale des capitaux à cette fin, en faisant la part due aux questions d'ordre social qui conditionnent directement le développement économique »;

Likewise bearing in mind that the Economic and Social Council, in the above-mentioned resolution 179, "requests the regional economic commissions to continue to give all aspects of the problems of economic development of underdeveloped countries special attention during their future sessions",

Takes note of that invitation and requests the Executive Secretary to bear it in mind in drafting the provisional agenda of forthcoming sessions of the Commission,

Also takes note of the work of the secretariat presented in the form of document E/CN.12/89, on "Economic development of Latin America and its principal problems"; and

Requests the Executive Secretary to continue the preparation of analytical and interpretative studies on the economic development of Latin America, with special reference to the problems of the over-all economic development of the area and the part which industrialization should play therein, in accordance with paragraph 1 (b) of the terms of reference issued to the Commission by the Economic and Social Council; and at the same time requests him to initiate a study of cyclical fluctuations in Latin America and of their nature, with a view to mitigating their unfavourable effects, and to present a report on the subject to the next session of the Commission.

(3) FOREIGN TRADE AND INTERNATIONAL PAYMENTS

A. Foreign trade

Resolution of 10 June 1949 (E/CN.12/127)

The Economic Commission for Latin America,

Considering that paragraph 1 (a) and paragraph 2 of the terms of reference assigned to the Commission by the Economic and Social Council in its resolution 106 (VI) of 25 February 1948 provide that:

"1) The Economic Commission for Latin America shall...

(a) Initiate and participate in measures for facilitating concerted action for dealing with urgent economic problems arising out of the war and for raising the level of economic activity in Latin America and for maintaining and strengthening the economic relations of the Latin-American countries both among themselves and with other countries of the world;

"2) The Commission shall direct its activities especially towards the study and seeking of solutions of problems arising in Latin America from world economic maladjustment and towards other problems connected with the world economy, with a view to the co-operation of the Latin-American countries in the common effort to achieve world-wide recovery and economic stability";

Considering that, in accordance with the suggestions made by the Executive Secretary in document E/CN.12/85, it is necessary to direct the respective studies of the Commission towards a better understanding of the specific problems affecting the foreign trade of each country and

Considérant de même que le Conseil économique et social, dans la résolution 179 (VIII) susmentionnée, « invite les commissions économiques régionales à continuer d'étudier avec une attention particulière, au cours de leurs sessions futures, tous les aspects des problèmes du développement économique des pays insuffisamment développés »;

Prend acte de cette invitation et demande au Secrétaire exécutif d'en tenir compte lorsqu'il établira l'ordre du jour provisoire des sessions futures de la Commission;

Prend acte également des travaux du secrétariat présentés dans le document E/CN.12/89 intitulé « Le développement économique de l'Amérique latine et les principaux problèmes qu'il pose »; et

Invite le Secrétaire exécutif à poursuivre, conformément aux dispositions de l'alinéa b du paragraphe 1 du mandat donné à la Commission par le Conseil économique et social, la préparation des travaux d'analyse et d'interprétation du développement économique de l'Amérique latine, en insistant spécialement sur les problèmes que pose le développement économique général de la région et le rôle que l'industrialisation devrait y jouer; et, en même temps, l'invite à commencer une étude des mouvements cycliques en Amérique latine et de leur nature, en vue d'atténuer leurs effets fâcheux, et à présenter un rapport sur cette question à la prochaine session de la Commission.

3) COMMERCE EXTÉRIEUR ET PAIEMENTS INTERNATIONAUX

A. Commerce extérieur

Résolution du 10 juin 1949 (E/CN.12/127)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que l'alinéa a du paragraphe 1 et le paragraphe 2 du mandat que lui a donné le Conseil économique et social dans sa résolution 106 (VI) du 25 février 1948, prévoient que:

« 1) La Commission économique pour l'Amérique latine devra...

« a) Prendre des mesures et participer à leur exécution, en vue de faciliter une action concertée pour résoudre les problèmes économiques urgents nés de la guerre, relever le niveau de l'activité économique en Amérique latine et maintenir, en les renforçant, les relations économiques des pays de l'Amérique latine, tant entre eux qu'avec les autres pays du monde;

« 2) La Commission orientera son activité tout particulièrement vers l'étude des problèmes qui se posent en Amérique latine en raison du déséquilibre de l'économie mondiale, et vers la recherche de solutions à ces problèmes, ainsi que vers tous autres problèmes intéressant l'économie mondiale, afin de réaliser la collaboration des pays d'Amérique latine à l'effort commun ayant pour but le relèvement et la stabilité économique à l'échelle mondiale »;

Considérant que, conformément aux propositions présentées par le Secrétaire exécutif dans le document E/CN.12/85, il est nécessaire d'orienter les diverses études de la Commission vers une connaissance plus approfondie des problèmes particuliers qui exercent une action sur le com-

groups of countries, including the relation of these problems to foreign investments, particularly in the light of the profound changes in the trade of Latin America during the post-war period and with a view to eventual adjustments, particularly when the European Economic Recovery Programme comes to an end,

Requests the Executive Secretary:

1. To make special studies, in collaboration with the governments concerned, on the composition and direction of the foreign trade of the Latin-American countries, which studies should also take into account the relationship between foreign trade and projects for economic developments;

2. To take into account, when making such studies the provisions of the resolution on import and export prices adopted by the Commission on 24 June 1948 (E/840, annex III);

3. To co-ordinate these studies with those carried out by other organs of the United Nations, especially the Economic Commission for Europe, as well as with the work of the Inter-American Economic and Social Council;

4. To explore the possibilities of expanding foreign trade, especially within the Western Hemisphere, and to study the factors affecting the development of inter-American trade;

5. To examine restrictive trade measures now in force, and the methods in use for the settlement of balances; in this latter connexion the Executive Secretary should seek the collaboration of the International Monetary Fund; and

Resolves that when, in the opinion of the Executive Secretary, the trade studies have reached a sufficiently advanced stage, he may call informal meetings of experts to be nominated by governments; it being understood that the meetings will be held after the member governments concerned have had opportunity to study the material prepared by the Executive Secretary. The experts will examine the secretariat studies and may formulate recommendations, to be considered at the third session of the Commission, together with the studies to be presented by the Executive Secretary.

B. *Multilateral compensation of international payments*

Resolution of 10 June 1949 (E/CN.12/128)

The Economic Commission for Latin America,

Considering that at its first session, held at Santiago, Chile, in its resolution dated 24 June 1948, the Commission requested the Secretary-General to place before the International Monetary Fund a request that a study be made of the practicability and desirability of establishing, at the earliest possible opportunity, as a transitional measure, machinery for the multilateral compensation of international payments among the countries of Latin America as well as between them and the countries of the rest of the world,

Considering that at the present session the study requested of the International Monetary Fund

merce extérieur de chaque pays et de chaque groupe de pays, y compris la relation existant entre ces problèmes et les placements de capitaux étrangers, en tenant particulièrement compte des profonds changements qui se sont produits dans le commerce de l'Amérique latine au cours de la période d'après guerre, et en prévision des aménagements qui pourront y être apportés, spécialement au moment où le programme pour le relèvement économique de l'Europe prendra fin,

Invite le Secrétaire exécutif:

1. A effectuer, en collaboration avec les gouvernements intéressés, des études particulières sur la composition et l'orientation du commerce extérieur des pays de l'Amérique latine, ces études devant également porter sur les liens qui existent entre le commerce extérieur et les projets intéressant le développement économique;

2. A tenir compte, en faisant ces études, des dispositions de la résolution relative aux prix à l'importation et à l'exportation, adoptée par la Commission le 24 juin 1948 (E/840, annexe III);

3. A coordonner ces études avec celles qu'effectuent d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier la Commission économique pour l'Europe, ainsi qu'avec les travaux du Conseil économique et social interaméricain;

4. A étudier les possibilités de développer le commerce extérieur, spécialement dans l'hémisphère occidental, et à étudier les facteurs qui influent sur le développement du commerce inter-américain;

5. A examiner les mesures restrictives en vigueur dans le domaine du commerce extérieur et les méthodes employées pour le règlement des soldes; sur ce dernier point, il conviendrait que le Secrétaire exécutif recherche la collaboration du Fonds monétaire international; et

Décide que lorsque le Secrétaire exécutif estimera que les études sur le commerce sont suffisamment avancées, il pourra convoquer des réunions officieuses d'experts nommés par les gouvernements; étant entendu que ces réunions auront lieu après que les États membres intéressés auront eu le temps d'étudier la documentation préparée par le Secrétaire exécutif. Les experts examineront les études du secrétariat et pourront formuler des recommandations que la Commission étudiera à sa troisième session, en même temps que les études que présentera le Secrétaire exécutif.

B. *Compensation multilatérale des paiements internationaux*

Résolution du 10 juin 1949 (E/CN.12/128)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que lors de sa première session, tenue à Santiago de Chili, elle a invité, par sa résolution du 24 juin 1948, le Secrétaire général à demander au Fonds monétaire international d'étudier s'il était possible et opportun de créer, dans le plus bref délai et à titre de mesure transitoire, un organisme permettant la compensation multilatérale des paiements internationaux entre les pays de l'Amérique latine ainsi qu'entre ces derniers et le reste du monde,

Considérant qu'à la présente session, le Fonds monétaire international a présenté l'étude qui lui

was submitted in the form of a documented report, which, even with the reservations set forth therein, as well as certain limitations due to lack of information, is extremely valuable and sheds sufficient light on the subject to enable the formation of sound conclusions,

Considering that at the present session the Government of the Republic of Uruguay presented for consideration a draft proposal for the establishment of an inter-American organization for economic co-operation, the essence of which, as the introduction to the draft proposal states, is the free convertibility of the currencies of the participating countries and the multilateral compensation of their international payments,

Considering that the general basic conclusion that can be drawn from the study made by the International Monetary Fund is that, notwithstanding the desirability and advisability of giving to the system of international payments between Latin-American countries themselves and between them and other countries, greater flexibility than it has at present under existing bilateral payments agreements, the structure of inter-American trade and the net debtor position of Europe in present circumstances with regard to the United States of America afford a very limited field for special arrangements for the general multilateral compensation of international payments, and that the cost and effort which such machinery would represent would not be justified in view of the limited benefits that would result therefrom,

Considering that, as can be inferred from the study made by the International Monetary Fund, it is justifiable to explore more thoroughly the possibilities of arrangements for the multilateral compensation of international payments of a limited or partial nature; that is to say, arrangements providing for the compensation of international payments between certain countries, either Latin-American only, or Latin-American countries and other countries,

Considering that the two general conclusions above-mentioned that can be drawn from the study of the International Monetary Fund indicate the advisability for the present of confining aspirations regarding special arrangements for the compensation of international payments, to an exploration of the possibilities of partial agreements; it being in no way suggested, however, that the Commission fails to appreciate efforts such as that represented by the Uruguayan proposal, to find more general solutions, unfortunately impracticable in present circumstances,

Takes note of the study prepared by the International Monetary Fund, and expresses its appreciation for the co-operation of the Fund;

Expresses its gratitude to the Government of the Republic of Uruguay for the contribution represented by its proposal for the establishment of an inter-American organization for economic co-operation;

Requests the Executive Secretary to place before the International Monetary Fund a request that a study be made, in collaboration with the appropriate international organization, designed to explore the possibility of arrangements for partial multilateral compensation of international payments among Latin-American countries as well as between them and other countries; and

avait été demandée sous la forme d'un rapport documenté qui, même avec les réserves indiquées ici et en dépit de certaines limitations dues au manque de renseignements, est d'une très grande valeur et éclaire suffisamment la question pour permettre de formuler des conclusions solides,

Considérant que lors de la présente session, le Gouvernement de la République d'Uruguay a soumis à l'examen de la Commission un projet de proposition tendant à la création d'une organisation interaméricaine de coopération économique, dont l'élément essentiel est, comme l'indique l'introduction du projet de proposition, la libre convertibilité des monnaies des pays participants et la compensation multilatérale de leurs paiements internationaux,

Considérant que la conclusion la plus importante de caractère général que l'on puisse tirer de l'étude effectuée par le Fonds monétaire international est qu'il serait avantageux et opportun de rendre le mécanisme des paiements internationaux des pays de l'Amérique latine, tant entre eux qu'avec les autres pays, plus souple que ne le permettent actuellement les accords bilatéraux de paiement en vigueur, mais qu'en revanche la structure du commerce interaméricain et la position aujourd'hui nettement débitrice de l'Europe vis-à-vis des États-Unis d'Amérique n'offrent que des possibilités très limitées d'accords spéciaux de compensation multilatérale générale des paiements internationaux, et que les avantages limités qui résulteraient de ce mécanisme ne justifieraient pas les charges financières et les efforts qu'il imposerait,

Considérant que, comme l'étude effectuée par le Fonds monétaire international permet de le constater, il convient d'examiner de façon plus approfondie les possibilités de conclure des accords de compensation multilatérale des paiements internationaux, ayant un caractère limité ou partiel, c'est-à-dire qui prévoiraient la compensation des paiements internationaux entre certains pays, qu'il s'agisse uniquement de pays de l'Amérique latine, ou de ceux-ci et d'autres pays,

Considérant que les deux conclusions générales ci-dessus qui se dégagent de l'étude du Fonds monétaire international montrent qu'il convient pour le moment de se borner, en matière d'accords spéciaux de compensation des paiements internationaux, à examiner les possibilités de conclure des accords partiels, sans qu'il faille en déduire que la Commission n'apprécie pas les efforts tels que ceux qui s'expriment dans la proposition uruguayenne, tendant à trouver des solutions plus générales malheureusement inapplicables dans les circonstances présentes,

Prend acte de l'étude préparée par le Fonds monétaire international et remercie cet organisme de sa collaboration;

Exprime au Gouvernement de la République d'Uruguay sa gratitude pour la contribution que représente sa proposition de créer une organisation interaméricaine de coopération économique;

Invite le Secrétaire exécutif à demander au Fonds monétaire international d'étudier, en collaboration avec l'organisation internationale compétente, la possibilité de conclure des accords de compensation multilatérale des paiements internationaux ayant un caractère partiel, entre les pays de l'Amérique latine ainsi qu'entre ces derniers et les autres pays; et

Requests the Executive Secretary to afford the fullest possible co-operation to the International Monetary Fund in making the study referred to in the preceding paragraph, particularly as regards such assistance as the technical experts of the Commission are able to give, and as regards procuring from the member States of the Commission the necessary statistical information.

(4) STUDIES ON CONDITIONS AFFECTING CAPITAL INVESTMENTS

Resolution of 10 June 1949 (E/CN.12/132)

The Economic Commission for Latin America,

Taking into account that the *Economic Survey of Latin America, 1948* examines in general terms the subject of the flow of capital within Latin America and sets forth certain practical questions relating thereto,

Considering that the investment of foreign capital, both public and private, in Latin America, has been the subject of discussion at various international conferences; that articles 11 and 12 of the Havana Charter, chapter IV of the Economic Agreement of Bogotá, etc., contain provisions on the subject and that the Economic and Social Council has requested the Secretary-General to draft a report on methods of financing the economic development of the under-developed countries and, in particular, methods designed to promote the flow of capital to that end,

Considering that certain studies made in Latin America on conditions in each country affecting the investment of foreign capital, can be supplemented and made more systematic,

Considering the studies in progress by the Inter-American Economic and Social Council on problems of financing economic development, and considering the existence of extensive technical studies on this topic by the Inter-American Development Commission (which has been absorbed by the Inter-American Economic and Social Council), and taking into account studies made by the United Nations and some specialized agencies in this field,

Requests the Executive Secretary to consult with the Executive Secretary of the Inter-American Economic and Social Council and with the specialized agencies concerned, with a view to the preparation on a co-ordinated basis of a study, country by country, of the legal, economic and financial conditions affecting the investment of public and private capital in Latin America; the study should include all or part of the countries of Latin America and should cover the relevant legal, administrative and juridical provisions and give some historical illustrations on the subject.

(5) AGRICULTURE AND FORESTRY

A. *Studies on problems of common concern to ECLA and FAO*

Resolution of 13 June 1949 (E/CN.12/143)

The Economic Commission for Latin America,

Considering the need to increase production in Latin America, which has already been pointed out in the *Economic Survey of Latin America*

Invite le Secrétaire exécutif à offrir, dans la plus large mesure, sa collaboration au Fonds monétaire international pour l'étude mentionnée au paragraphe précédent, tout particulièrement en lui accordant l'aide de son personnel technique et en obtenant des pays membres de la Commission, les renseignements statistiques nécessaires.

4) ÉTUDE DES FACTEURS INFLUANT SUR LES INVESTISSEMENTS DE CAPITAUX

Résolution du 10 juin 1949 (E/CN.12/132)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte du fait que l'*Étude sur la situation économique de l'Amérique latine, 1948*, examine en termes généraux la question de la circulation des capitaux en Amérique latine et énonce certains problèmes pratiques qui s'y rapportent,

Considérant que la question des placements de capitaux étrangers, tant publics que privés, en Amérique latine, a fait l'objet de discussions à diverses conférences internationales, que les articles 11 et 12 de la Charte de La Havane et le chapitre IV de l'Accord économique de Bogota, etc., contiennent des dispositions à cet égard et que le Conseil économique et social a invité le Secrétaire général à rédiger un rapport sur les méthodes permettant de financer le développement économique des pays insuffisamment développés et en particulier sur les méthodes permettant de favoriser la circulation des capitaux à cette fin,

Considérant que certaines études, consacrées en Amérique latine à l'étude des facteurs qui influent dans chaque pays sur des placements de capitaux étrangers, peuvent être complétées et rendues plus systématisées,

Considérant les études que prépare le Conseil économique et social interaméricain sur les problèmes posés par le financement du développement économique, et considérant qu'il existe des études techniques approfondies sur cette question de la Commission interaméricaine pour le développement économique (qui a été absorbée par le Conseil économique et social interaméricain), et tenant compte des études effectuées dans ce domaine par l'Organisation des Nations Unies et par certaines institutions spécialisées,

Invite le Secrétaire exécutif à entrer en contact avec le Secrétaire exécutif du Conseil économique et social interaméricain et avec les institutions spécialisées intéressées, en vue de préparer une étude coordonnée, pays par pays, des conditions juridiques, économiques et financières auxquelles sont soumis les placements de capitaux tant publics que privés en Amérique latine; cette étude devra porter sur tout ou partie des pays de l'Amérique latine et sur les dispositions appropriées d'ordre législatif, administratif et juridique, et citer quelques exemples tirés de l'histoire.

5) AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

A. *Études des problèmes d'intérêt commun pour la Commission et la FAO*

Résolution du 13 juin 1949 (E/CN.12/143)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter la production en Amérique latine, ainsi que l'ont déjà souligné l'*Étude sur la situation économique*

(E/CN.12/82), and in the Joint ECLA-FAO Working Party report,

Considering that further studies are needed with respect to certain aspects of this problem,

Requests the Executive Secretary to consult with the Director-General of the Food and Agriculture Organization on the establishment by the two organizations of joint study groups for the purpose of carrying out additional investigations, and of submitting to the next session of the Economic Commission for Latin America and to the Council of the Food and Agriculture Organization more comprehensive reports on matters of common concern, bearing in mind the availability of resources in each country for financing the various types of projects that may be suggested by Governments. Such reports should deal principally with:

- 1) Agricultural credit;
- 2) Water utilization (dams, irrigation systems, hydroelectric plants, rural electrification, etc.);
- 3) Means of transport in existing agricultural areas and in areas of possible future development;
- 4) Methods and means for conservation of agricultural products and their distribution, having regard both to domestic and foreign markets; and

Is of the opinion that in order to bring these joint endeavours to good effect, the study groups should work in close collaboration with the other appropriate inter-governmental organizations concerned and especially with the Organization of American States.

B. Interdependence between the development of agriculture and the development of industry
Resolution of 13 June 1949 (E/CN.12/139)

The Economic Commission for Latin America,

Considering that the instability and low productivity of agriculture are due, among other reasons, to the fluctuations in effective demand and the insufficient use of modern techniques,

Considering that the fluctuations and low level of effective demand are due, in general, to the lack of balanced economic development and the low productivity of the less developed countries,

Considering that the efficient and balanced economic development and increased productivity of those countries would be effectively stimulated by their industrialization and mechanization,

Considering that the industrialization of Latin America is not incompatible with the development of agricultural production but is a necessary factor in its full development,

Considering that the solution of agricultural problems cannot be achieved solely by means of agricultural technique, but must be closely linked and integrated with the problem of industrialization and, in general, with the balanced economic development of the countries of Latin America,

Considering that the industrial development of Latin America not only contributes to the deve-

(E/CN.12/82) et le rapport du groupe mixte de travail CEPAL-FAO,

Considérant que de nouvelles études sont nécessaires en ce qui concerne certains aspects de ce problème,

Invite le Secrétaire exécutif à entrer en contact avec le Directeur général de la FAO, au sujet de la création, par les deux organisations, de groupes d'études mixtes chargés d'effectuer des enquêtes supplémentaires et de soumettre à la prochaine session de la Commission et du Conseil de la FAO, des rapports plus complets sur les questions d'intérêt commun, en tenant compte des ressources disponibles dans chaque pays pour le financement des divers types de projets que les gouvernements pourront proposer. Ces rapports porteront principalement sur:

- 1) Les crédits à l'agriculture;
- 2) L'utilisation de l'eau (barrages, systèmes d'irrigation, usines hydro-électriques, électrification des campagnes, etc.);
- 3) Les moyens de transport dans les régions agricoles actuellement exploitées et dans celles qui pourraient être mises en valeur;
- 4) Les procédés et moyens de conservation et de distribution des produits agricoles, en tenant compte, à la fois des marchés intérieurs et des marchés étrangers; et

Estime que, pour mener à bien ces entreprises communes, il convient que les groupes d'étude travaillent en étroite collaboration avec les autres organisations intergouvernementales compétentes et notamment avec l'Organisation des États américains.

B. Interdépendance du développement de l'agriculture et du développement de l'industrie
Résolution du 13 juin 1949 (E/CN.12/139)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que le manque de stabilité et la faible productivité de l'agriculture sont dues, entre autres raisons, aux variations de la demande effective et à l'emploi insuffisant des techniques modernes,

Considérant que les variations et le niveau peu élevé de la demande effective sont dus, en général, à l'absence d'un développement économique équilibré et à la faible productivité des pays moins développés,

Considérant que le développement effectif et équilibré de l'économie et l'augmentation de la productivité de ces pays seraient efficacement activés par leur industrialisation et leur mécanisation,

Considérant que l'industrialisation de l'Amérique latine n'est pas incompatible avec le développement de la production agricole, mais est une condition nécessaire à son plein développement,

Considérant que la technique agricole ne permet pas à elle seule de résoudre les problèmes agricoles et qu'il ne faut pas les séparer du problème de l'industrialisation, dans le cadre duquel ils doivent être placés comme aussi d'une façon générale, dans le cadre du développement économique équilibré des pays de l'Amérique latine,

Considérant que le développement industriel de l'Amérique latine ne contribue pas seulement

lopment of agriculture by raising and stabilizing the levels of effective demand, but also provides a number of the technical requisites essential to the increase of its productivity,

Considering that the supply to farmers, at prices and in conditions accessible to them, of agricultural machinery, equipment and accessories adequate for the needs of Latin America is of fundamental importance,

Resolves:

1) To establish as a guiding principle for the future work by the secretariat, whether it be carried out independently or in collaboration with the specialized agencies or any study or research organization, that any study dealing with the possibilities and needs of agricultural development in Latin America should take into account, as a basic factor, the close interdependence between agricultural and industrial development;

2) To establish as one of the primary requirements for achieving increased agricultural productivity the supply at prices and in conditions accessible to farmers, of agricultural machinery, equipment and accessories adequate for the needs of Latin America.

C. Measures for increasing agricultural production

Resolution of 13 June 1949 (E/CN.12/144)

The Economic Commission for Latin America,

Considering that the conservation of the soil and other natural and renewable resources is a problem that should always be taken into account when taking measures for the increase of agricultural production,

Considering that one of the most effective means of increasing crop yields per area unit is the production and distribution of better seeds,

Considering that it is necessary to take measures for the improvement of livestock, as a means of increasing food production,

Considering that any effort to increase agricultural and livestock production will be less effective if due attention is not paid to plant and animal health,

Invites Governments, individually, jointly or in co-operation with the United Nations, with the specialized agencies and with the Organization of American States, and taking into consideration the conclusions adopted by the various international conferences on the subject:

1) To study their problems regarding the use, conservation and improvement of forests and other natural and renewable resources;

2) To encourage the increase in the production and distribution of better seeds in sufficient quantities;

3) To promote the improvement of livestock and livestock feeding methods; and

4) To promote the control of animal and plant diseases.

au développement de l'agriculture en élevant et en stabilisant le niveau de la demande effective, mais fournit aussi un certain nombre d'éléments techniques nécessaires à l'augmentation de sa productivité,

Considérant que la fourniture aux agriculteurs, à des prix et conditions accessibles à tous, de machines agricoles, de matériel et d'accessoires répondant aux besoins de l'Amérique latine est d'importance capitale,

Décide:

1) De poser en principe, pour les travaux futurs du secrétariat, que ceux-ci soient effectués indépendamment ou en collaboration avec les institutions spécialisées, ou avec une organisation d'étude ou de recherche, que toute étude consacrée aux possibilités et aux besoins de développement agricole en Amérique latine tiendra compte, avant tout, de l'étroite interdépendance du développement agricole et du développement industriel;

2) De poser comme l'une des premières conditions requises pour parvenir à augmenter la productivité agricole, la fourniture à des prix et conditions accessibles aux agriculteurs, de machines, de matériel et articles agricoles répondant aux besoins de l'Amérique latine.

C. Mesures tendant à augmenter la production agricole

Résolution du 13 juin 1949 (E/CN.12/144)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que la conservation du sol et des autres ressources naturelles et renouvelables est un problème à ne jamais perdre de vue lorsqu'il s'agit de prendre des mesures tendant à augmenter la production agricole,

Considérant que l'un des moyens les plus efficaces d'augmenter le rendement des récoltes par unité de superficie est la production et la distribution de semences de meilleure qualité,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour la sélection du bétail, moyen d'augmenter la production des denrées alimentaires,

Considérant que tout effort déployé pour augmenter le rendement de l'agriculture et de l'élevage sera moins efficace si l'on ne prête pas l'attention voulue à la santé des plantes et des animaux,

Prie les gouvernements agissant individuellement, conjointement ou en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées ou avec l'Organisation des États américains, et, en prenant en considération les conclusions adoptées par les diverses conférences internationales réunies à ce propos:

1) D'étudier les problèmes relatifs à l'exploitation, à la conservation et à l'amélioration des forêts et des autres ressources naturelles et renouvelables;

2) D'encourager l'augmentation de la production et de la distribution de semences de meilleure qualité en quantités suffisantes;

3) De favoriser la sélection du bétail et l'amélioration des méthodes d'alimentation de ce dernier; et

4) D'organiser la lutte contre les maladies des plantes et des animaux.

D. Recommendations on the development of agriculture and of fisheries in Latin America
Resolution of 13 June 1949 (E/CN.12/142)

The Economic Commission for Latin America,

Considering that it is necessary to encourage and direct present trends in the use of agricultural machinery,

Considering that it is necessary to increase the production and use of fertilizers and accord them their appropriate importance in the technical development of agriculture,

Considering that the great annual losses of agricultural products in storage caused by insects, rodents and fungi could be avoided by a more extensive and adequate use of insecticides, fungicides, fumigants and other appropriate means of preservation and storage,

Considering that the fishery resources of Latin America have not been sufficiently utilized and that fishery production could be considerably increased by the use of adequate equipment and fishing gear and should be promoted and developed in order to increase and improve the diet of the population,

Considering that in order to establish the fishing industry on a scientific basis it is necessary to undertake or to complete oceanographic research to determine the extent of the region's fishery resources and also the nature of their migratory habits,

Considering that concurrently with the adoption of measures for increasing agricultural production by a more effective use of agricultural requisites special attention should be given to the question of research, technical training, transport and agricultural credit,

Urges governments:

Agricultural machinery

1) To direct and co-ordinate agricultural mechanization through such public and private organizations or entities as they may deem appropriate. To this end they should study types of machinery and their adaptability to the different areas and their crops, and promote the establishment of repair shops and stocks of spare parts in the main agricultural centres;

2) To take the necessary steps to improve agricultural equipment, implements and machinery and foster their manufacture and distribution, so that they may be supplied to farmers at the lowest possible price;

3) To encourage the formation or improvement of State, private or joint undertakings possessing adequate mechanized equipment, to meet the needs of farmers who are not in a position to purchase such equipment;

4) To ensure continuity in the functioning of mechanized services. To this end, in those cases where exchange control exists, Governments should earmark sufficient foreign exchange to ensure the renewal of machinery and the provision of spare parts;

D. Recommandations en faveur du développement de l'agriculture et de la pêche en Amérique latine
Résolution du 13 juin 1949 (E/CN.12/142)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant qu'il est nécessaire d'encourager et d'orienter les tendances actuelles dans l'emploi des machines agricoles,

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter la production et l'emploi des engrais et de leur reconnaître l'importance qui leur revient dans le développement technique de l'agriculture,

Considérant qu'un emploi plus répandu et en quantités suffisantes de produits insecticides et anticryptogamiques et de fumigations et autres moyens appropriés de conservation et d'emmagasinage, permettrait d'éviter les pertes annuelles élevées de produits agricoles emmagasinés que causent les insectes, les rongeurs et les champignons,

Considérant que les ressources de la pêche en Amérique latine ne sont pas suffisamment exploitées jusqu'ici, que l'emploi d'un équipement et engins appropriés augmenterait considérablement le rendement de la pêche et que celle-ci devrait être encouragée et développée afin de rendre plus substantiel et plus judicieux le régime alimentaire de la population,

Considérant que pour donner une base scientifique à l'industrie de la pêche, il est nécessaire d'entreprendre ou de terminer les recherches océanographiques ayant pour objet de déterminer l'importance des ressources ichtyologiques de la région et aussi les habitudes migratoires des poissons,

Considérant que tout en adoptant des mesures tendant à augmenter la production agricole grâce à un emploi plus efficace de l'outillage nécessaire à l'agriculture, il convient de prêter spécialement attention à la question de la recherche, de la formation technique, des transports et du crédit agricole,

Demande instamment aux gouvernements:

Machines agricoles

1) D'orienter et de coordonner la mécanisation de l'agriculture en recourant aux organisations ou personnes morales publiques ou privées qu'ils jugeront capables de rendre des services. A cette fin, ils étudieront les divers types de machines et la possibilité de les adapter aux différentes régions et à leur genre de culture, et encourageront l'installation d'ateliers de réparation et la constitution de stocks de pièces de rechange dans les principaux centres agricoles;

2) De prendre les mesures nécessaires pour améliorer l'équipement, l'outillage et les machines agricoles, et en favoriser la fabrication et la répartition de manière qu'ils puissent être fournis aux cultivateurs au plus bas prix possible;

3) D'encourager la constitution ou la réorganisation d'entreprises d'État, d'entreprises privées ou d'entreprises mixtes possédant l'équipement mécanisé nécessaire pour répondre aux besoins des cultivateurs qui ne peuvent pas acheter cet équipement;

4) D'assurer la continuité du fonctionnement des services mécanisés. A cette fin, dans les cas où il existe un contrôle des changes, les gouvernements doivent affecter une quantité suffisante de devises étrangères au renouvellement des machines et à la fourniture de pièces de rechange;

5) To facilitate the acquisition of mechanical equipment by the granting of credits repayable within reasonable periods, or by the formation of agricultural co-operatives to enable small farmers to acquire such equipment;

6) To take measures to train the necessary personnel in the use, maintenance and repair of such equipment, with a view to increasing the efficiency and lowering the cost of mechanized operations;

7) To study the agricultural conditions of the countries and their various zones from the point of view of their possibilities of mechanization, by drawing up soil maps.

Fertilizers

8) To grant credits to farmers repayable within reasonable periods, so that they may make increased use of fertilizers; and, if local conditions and available raw material make it advisable, to encourage the establishment of local fertilizer industries, so as to avoid the additional expense of long distance transport;

9) To promote, as far as possible, the use of animal manure and town refuse by increasing the number of manure pits and establishing factories for the transformation of such refuse into fertilizers;

10) To endeavour by all possible means to reduce the prices of transport and any unreasonable margins of commercial profit in the sale of fertilizers;

11) To expand the scope of present experimentation, to undertake new experiments, and to disseminate the results obtained, in order to provide guidance in the use of fertilizers appropriate to the various crops.

Insecticides and fungicides

12) To encourage the production of insecticides and fungicides and to carry out field experiments in their adequate use and in the equipment for their application;

13) To continue and extend international co-operation in pest control;

14) To establish stock piles of insecticides and fungicides as a safeguard against emergencies.

Storage

15) To carry out campaigns in schools, through the press, radio and the cinema, to publicize the seriousness of the damages and losses caused by organisms and fungi which attack stored food and also to teach adequate methods of conservation;

16) To co-operate among themselves either directly or through the organizations concerned so that the more advanced countries may make available to others the knowledge they have acquired on the infestation of stored foods and its control;

17) To establish training programmes for technicians on food conservation and, particularly, on the most appropriate methods of grain drying

5) De faciliter l'acquisition de l'équipement mécanique en octroyant des crédits remboursables dans des délais raisonnables ou en constituant des coopératives agricoles pour permettre aux petits cultivateurs d'acquies cet équipement;

6) De prendre des mesures pour former le personnel nécessaire à l'utilisation, à l'entretien et à la réparation de cet équipement, en vue d'augmenter le rendement et d'abaisser le prix de revient des opérations faites à l'aide de machines;

7) D'étudier la situation agricole de leur pays et de ses diverses régions du point de vue des possibilités de mécanisation, en dressant des cartes pédologiques.

Engrais

8) D'accorder aux cultivateurs des crédits remboursables dans des délais raisonnables pour leur permettre d'utiliser davantage d'engrais et, si les conditions locales et la situation des matières premières le rendent opportun, d'encourager la création d'industries locales de fabrication d'engrais, de manière à éviter les dépenses supplémentaires entraînées par les transports à longue distance;

9) D'encourager, dans la mesure du possible, l'emploi du fumier et des ordures ménagères en augmentant le nombre des fosses à fumier et en créant des usines de transformation des ordures ménagères en engrais;

10) De s'efforcer, par tous les moyens, de réduire les prix de transport et les bénéfices exagérés des intermédiaires dans la vente des engrais;

11) D'étendre le champ des expériences actuelles, d'entreprendre de nouvelles expériences et de faire connaître les résultats obtenus afin de fournir des indications sur l'emploi des engrais qui conviennent aux diverses cultures.

Produits insecticides et anticryptogamiques

12) D'encourager la production des produits insecticides et anticryptogamiques et d'effectuer sur place des expériences portant sur l'emploi qu'il convient d'en faire et l'équipement nécessaire à leur application;

13) De poursuivre et de développer la coopération internationale pour la lutte contre les maladies de cultures;

14) De constituer des stocks de produits insecticides et anticryptogamiques à titre de mesure de protection contre toute éventualité.

Emmagasinage

15) De mener dans les écoles et par la presse, la radio et le cinéma, des campagnes destinées à faire connaître l'importance des dommages et des pertes causés par les animaux et les champignons qui attaquent les denrées alimentaires emmagasinées, ainsi que les méthodes appropriées de conservation;

16) De coopérer entre eux, soit directement, soit par l'intermédiaire des organisations intéressées, de manière que les pays plus avancés puissent mettre à la disposition des autres, les connaissances qu'ils ont acquises sur l'infestation des denrées alimentaires emmagasinées et les moyens de lutter contre elle;

17) D'établir pour les spécialistes des programmes d'enseignement consacrés à la conservation des denrées alimentaires et notamment

and cold storage in the light of the experiments undertaken on this subject.

Fisheries

18) To take measures for the promotion of the conservation and distribution of fishery products in order to improve the methods of storage, preservation and transport;

19) To provide facilities for the purchase of modern equipment for the existing fishing fleet, for the improvement of the design of locally built boats and for obtaining more efficient gear of the types in use in the region;

20) To increase fish consumption through appropriate propaganda among consumers;

21) To pool financial and technical resources to facilitate co-operation, either directly or through the appropriate organizations, in order to promote research into the region's fishery resources and aquatic flora.

Agricultural extension services

22) To develop or expand these services by making funds available on an increasing scale and by arranging for the training of the necessary personnel.

Agricultural education

23) To establish more schools for technical training in agriculture and to bring their courses within the reach of a larger proportion of the agricultural population.

Research

24) To undertake more research on the application and adaptation of the various agricultural requisites under local conditions and for this purpose to establish additional experimental stations.

Agricultural credit

25) To expand credit facilities by the creation of new credit institutions and by making more funds available to existing institutions so that they may provide loans to farmers on terms which make it easier for them to pay for the purchase of agricultural requisites.

Transport

26) To extend greatly highways and railroads so that a larger proportion of farmers may transport the products to market economically and thus may have access to the centres of distribution of agricultural requisites.

E. Rural health

Resolution of 13 June 1949 (E/CN.12/145)

The Economic Commission for Latin America,

Considering that the agenda of the second session of the Economic Commission for Latin America did not provide for the consideration of the problem of rural health which is of utmost importance because of its close relationship with the economic development of Latin America,

Considering that the economic development of the Latin-American countries is closely connected

aux méthodes les plus appropriées de séchage des grains et de conservation par le froid, compte tenu des expériences entreprises à cet égard.

Pêche

18) De prendre des mesures pour faciliter la conservation et la répartition des produits de la pêche afin d'améliorer les méthodes d'emmagasinage, de transformation et de transport;

19) D'offrir des facilités pour l'achat d'un équipement moderne pour la flotte de pêche existante, pour l'amélioration des plans des bateaux construits sur place et pour l'obtention d'engins de pêche plus efficaces des types utilisés dans la région;

20) D'augmenter la consommation du poisson grâce à une propagande appropriée parmi les consommateurs;

21) De mettre en commun leurs ressources financières et techniques afin de faciliter la coopération soit directe, soit par l'intermédiaire des organisations compétentes, pour encourager les recherches portant sur les ressources en poissons et la flore aquatique de la région.

Services chargés de développer l'agriculture

22) De perfectionner et d'étendre ces services en augmentant les crédits dont ils disposent et en prenant les dispositions voulues pour la formation du personnel nécessaire.

Enseignement agricole

23) D'ouvrir un plus grand nombre d'écoles pour la formation technique des agriculteurs et de mettre leur enseignement à la portée d'une partie plus importante de la population agricole.

Recherches

24) D'entreprendre de nouvelles recherches sur l'emploi des divers outillages et leur adaptation aux conditions locales et, à cette fin, d'ouvrir un plus grand nombre de stations expérimentales.

Crédits agricoles

25) D'augmenter les facilités de crédit grâce à la création de nouveaux établissements de crédit et à la mise à la disposition des établissements existants de fonds plus importants, de manière qu'ils puissent consentir des prêts aux cultivateurs dans des conditions qui permettent à ceux-ci de payer plus facilement les instruments de culture.

Transports

26) De développer considérablement les routes et les chemins de fer, de manière qu'une plus grande proportion des cultivateurs puissent amener leurs produits au marché à peu de frais et avoir ainsi accès aux centres de répartition de l'outillage agricole.

E. Hygiène rurale

Résolution du 13 juin 1949 (E/CN.12/145)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que l'ordre du jour de sa deuxième session ne prévoyait pas l'examen du problème de l'hygiène rurale qui est de la plus haute importance en raison de ses rapports étroits avec le développement économique de l'Amérique latine,

Considérant que le développement économique des pays de l'Amérique latine est étroitement lié

with the improvement of the health standards of their peoples,

Considering the work at present being done by the World Health Organization and the Pan American Sanitary Bureau,

Considering that marked progress in the economic conditions of some Latin-American countries would result from the eradication of the endemic diseases which hamper the productivity of their peoples,

Resolves

1) To recommend member governments to encourage the improvement of standards of health in the rural areas, principally those where endemic diseases are known;

2) To recommend that the World Health Organization and the Pan American Sanitary Bureau intensify their efforts to improve health in rural areas, in accordance with the recommendation set forth in the first paragraph of this resolution.

F. Report of ECLA-FAO Joint Working Party
Resolution of 13 June 1949 (E/CN.12/141)

The Economic Commission for Latin America,

Considering that the Economic and Social Council in resolution 103 (VI) invited the regional economic commissions, in consultation with the specialized agencies, to study and recommend co-ordinated action to increase the production of foodstuffs by the elimination of supply shortages,

Having considered the report of the ECLA-FAO Joint Working Party set up in pursuance of the resolution of the Economic Commission for Latin America of 23 June 1948 (E/CN.12/60),

Takes note of the report submitted by the ECLA-FAO Joint Working Party; and

Resolves to transmit it:

1) To the member governments of the Economic Commission for Latin America for use as they may deem appropriate; and

2) To the Economic and Social Council for its information.

G. Chapter of the Economic Survey of Latin America relating to agriculture
Resolution of 13 June 1949 (E/CN.12/140)

The Economic Commission for Latin America,

Considering that governments should be fully informed of the state of agricultural progress in the region in order that they may take steps to develop agriculture,

Takes note of chapter IV of the *Economic Survey of Latin America*; and

Requests the Executive Secretary, when undertaking in future economic surveys, to bear in mind the observations contained in the report of committee I.

H. Forestry development

Resolution of 13 June 1949 (E/CN.12/146)

The Economic Commission for Latin America,

Considering that although Latin America's forests represent one fourth of the world's forest

à l'amélioration de l'état sanitaire des populations,

Considérant les travaux actuellement poursuivis par l'Organisation mondiale de la santé et le Bureau sanitaire panaméricain,

Considérant qu'une amélioration marquée de la situation économique de certains pays de l'Amérique latine résultera de la disparition des maladies endémiques qui nuisent au rendement du travail des populations,

Décide

1) De recommander aux États membres de favoriser l'amélioration de l'état sanitaire dans les régions rurales, principalement dans celles où sévissent des maladies endémiques;

2) De recommander que l'Organisation mondiale de la santé et le Bureau sanitaire panaméricain intensifient leurs efforts pour améliorer l'hygiène dans les régions rurales, conformément à la recommandation énoncée au premier alinéa de la présente résolution.

F. Rapport du Groupe mixte de travail CEPAL-FAO
Résolution du 13 juin 1949 (E/CN.12/141)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que, par sa résolution 103 (VI), le Conseil économique et social a invité les commissions économiques régionales agissant de concert avec les institutions spécialisées, à étudier et à recommander une action coordonnée, propre à augmenter la production de denrées alimentaires, grâce à l'élimination des causes de pénurie,

Ayant examiné le rapport du Groupe mixte de travail CEPAL-FAO, rédigé en exécution de la résolution du 23 juin 1948 de la Commission (E/CN.12/60),

Prend acte du rapport présenté par le Groupe mixte de travail CEPAL-FAO; et

Décide de le transmettre:

1) Aux États membres de la Commission à toutes fins utiles, et

2) Au Conseil économique et social pour information.

G. Chapitre de l'Étude sur la situation économique de l'Amérique latine relatif à l'agriculture
Résolution du 13 juin 1949 (E/CN.12/140)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que les gouvernements doivent être pleinement renseignés sur la situation de l'agriculture dans la région de leur ressort, afin de pouvoir prendre des mesures pour le développement de cette branche d'activité,

Prend acte du chapitre IV de l'*Étude sur la situation économique de l'Amérique latine*, et

Invite le Secrétaire exécutif à tenir compte, lorsqu'il entreprendra à l'avenir les études sur la situation économique, des observations que contient le rapport du comité I.

H. Mise en valeur des forêts

Résolution du 13 juin 1949 (E/CN.12/146)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que les forêts de l'Amérique latine représentent un quart des richesses forestières du

resources their present contribution to the economics of the region and the world is negligible,

Considering further that the development of such resources based on modern industrial techniques and on the application of scientific forest management and systematic reforestation could substantially contribute to the welfare of the Latin-American nations, facilitate the nationalization and expansion of agricultural production and constitute an important step towards the settlement of new lands and the creation of industrial employment in rural areas,

Takes note of the establishment by the Food and Agriculture Organization of a Latin-American Forestry and Forest Products Commission serviced by a regional office with headquarters at Rio de Janeiro; and

1) *Recommends* governments to include in their economic programmes the development of forest industries and the conservation of forest resources;

2) *Invites* the Executive Secretary to make arrangements with the Director-General of FAO in order (a) to promote the development of the forest industries of Latin America through the combined efforts of both organizations; and, (b) to explore, through the studies on international trade which he is to undertake, practical measures for developing and fostering exports of forest products of Latin America to other parts of the world;

3) *Urges* the international organizations concerned to carry out studies for the determination of suitable sites for the establishment of modern forest industries. Such studies should have the prior approval of the governments concerned and should take into consideration the domestic and foreign possibilities for financing.

(6) TECHNICAL ASSISTANCE, PROMOTION OF ECONOMIC RESEARCH AND TRAINING OF ECONOMISTS

A. *Technical assistance*

Resolution of 10 June 1949 (E/CN.12/130)

The Economic Commission for Latin America,

Considering that the Commission at its first session adopted the resolution of 25 June 1948, requesting the Executive Secretary to submit a preliminary study of the needs of the Latin-American countries for technical and administrative personnel, means and facilities and their present availability; and also requested him, in addition to such a study which was to be presented to the second session, to prepare in due course and submit to the various countries, lists of organizations able to render the necessary technical assistance,

Takes note of the preliminary study on the needs for technical assistance submitted by the Executive Secretary (E/CN.12/84);

Takes note of the "Progress report of the expert of the International Labour Office on enquiries conducted into vocational and technical training requirements and facilities in Latin America" (E/CN.12/90), and considers that the International Labour Organisation should con-

monde, mais que leur contribution actuelle à la vie économique de la région et du monde est négligeable,

Considérant, en outre, que la mise en valeur de ces richesses, en utilisant les techniques industrielles modernes, en appliquant les principes scientifiques d'exploitation des forêts et en reboisant systématiquement, pourrait contribuer notablement au bien-être des nations de l'Amérique latine, faciliter la nationalisation et le développement de la production agricole et constituer un progrès important vers le peuplement de nouvelles terres et la création, dans les régions agricoles, d'occasions de travail dans l'industrie,

Prend acte de la création par la FAO d'une commission latino-américaine de la sylviculture et des produits forestiers, qui dispose d'un bureau régional dont le siège est à Rio-de-Janeiro; et

1) *Recommande* aux gouvernements de comprendre dans leur programme économique le développement des industries forestières et la conservation des richesses forestières;

2) *Invite* le Secrétaire exécutif à prendre des dispositions avec le Directeur général de la FAO pour: a) encourager le développement des industries forestières de l'Amérique latine, grâce aux efforts combinés des deux organisations, et b) déterminer, au moyen des études consacrées au commerce international qu'il doit entreprendre, les mesures pratiques propres à développer et à favoriser les exportations de produits forestiers de l'Amérique latine à destination d'autres parties du monde;

3) *Demande instamment* aux organisations internationales intéressées d'effectuer des études tendant à déterminer les emplacements qui conviennent pour la création d'industries forestières modernes. Ces études doivent avoir l'approbation préalable des gouvernements intéressés et doivent prendre en considération les possibilités nationales et étrangères de financement.

(6) ASSISTANCE TECHNIQUE, DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ÉCONOMIQUE ET FORMATION D'ÉCONOMISTES

A. *Assistance technique*

Résolution du 10 juin 1949 (E/CN.12/130)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que lors de sa première session, elle a adopté la résolution du 25 juin 1948 qui invite le Secrétaire exécutif à présenter une étude préliminaire sur les besoins des pays de l'Amérique latine en personnel, moyens et facilités techniques et administratifs, ainsi que sur les disponibilités actuelles dans ce domaine, et l'a aussi invité, sans préjudice de cette étude qui devait être présentée à sa deuxième session, à dresser en temps opportun et à communiquer aux divers pays la liste des organisations pouvant prêter le concours technique nécessaire,

Prend acte de l'étude préliminaire sur les besoins en assistance technique en Amérique latine présentée par le Secrétaire exécutif (E/CN.12/84);

Prend acte du « Rapport provisoire de l'expert du Bureau international du Travail relatif à l'avancement des études sur les besoins et les moyens de formation professionnelle et technique en Amérique latine » (E/CN.12/90), et considère qu'il convient que l'Organisation internationale

tinue and intensify its co-operation with the Executive Secretary;

Takes note of the communication (E/CN.12/AC.3/W.5) addressed to the Commission concerning the decision taken by the governing body of the International Labour Organisation to create within the Organisation a committee for Latin America on man-power, and to authorize the creation of a field office of the International Labour Office in Latin America, designed to implement its programme on man-power in the region;

Takes note of the offer of technical assistance made by the World Health Organization and by the Pan American Sanitary Bureau;

Requests the Executive Secretary to complete, as soon as data from the respective governments become available, the tasks entrusted to him by the Commission in section (b) of the resolution of 25 June 1948 and in co-operation with the governments and with the Organization of American States to continue collecting information and making studies on the needs for technical assistance; and

Invites the governments of the Latin-American countries to submit as soon as possible a statement of their needs for technical assistance to the Executive Secretary and to complete those which they may have forwarded already, such statements to be transmitted to the Secretary-General in order that they may be considered in carrying out the plan for an expanded co-operative programme through the United Nations and the specialized agencies;

Considering also that in the said resolution of 25 June 1948 the Commission recognized the important part that technical training and technical assistance play in the economic development of Latin America "for the improved utilization of natural resources and equipment permitting human effort to become more productive";

Expresses its satisfaction with regard to resolution 200 (III) of the General Assembly on technical assistance for economic development, by virtue of which the Secretary-General initiated a programme of services for technical assistance to the Member Governments of the United Nations;

Draws the attention of the Latin-American governments to the technical assistance which can now be extended to them by the Secretary-General in accordance with the said resolution; and especially draws attention (1) to the sending of comprehensive economic missions or groups of experts of the United Nations and the specialized agencies to study on the spot possibilities and plans for economic development, and (2) to the availability of fellowships for technicians to improve their knowledge and skills abroad;

Expresses its satisfaction also with the statement by the President of the United States of America to the effect that the United States, in a co-operative enterprise in which all nations work together through the United Nations and its specialized agencies, will place at the disposal of the economically under-developed countries the benefits of its resources of technical knowledge and experience, in order to assist them in raising the standard of living of their peoples;

du Travail poursuive et intensifie sa collaboration avec le Secrétaire exécutif;

Prend acte de la communication (E/CN.12/AC.3/W.5) adressée à la Commission par le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail, et concernant la décision de créer, au sein de cette organisation, un Comité de l'Amérique latine pour la main-d'œuvre et d'autoriser la création, en Amérique latine, d'un bureau destiné à mettre en œuvre, dans la région, le programme, dans ce domaine, de l'Organisation internationale du Travail;

Prend acte de l'offre d'assistance technique faite par l'Organisation mondiale de la santé et par le Bureau sanitaire panaméricain;

Invite le Secrétaire exécutif à achever, dès qu'il aura reçu les renseignements fournis par les divers gouvernements, les tâches que la Commission lui a confiées à l'alinéa b de la résolution du 25 juin 1948 et, en collaboration avec les gouvernements et avec l'Organisation des États américains, à continuer à recueillir des renseignements et à procéder à des études sur les besoins d'assistance technique; et

Prie les gouvernements des pays de l'Amérique latine de communiquer le plus tôt possible au Secrétaire exécutif un exposé de leurs besoins d'assistance technique et de compléter ceux qu'ils auraient pu déjà envoyer, car ces exposés doivent être transmis au Secrétaire général afin qu'il puisse les examiner lors de la mise à exécution du plan d'un programme pour l'extension de la collaboration, par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées;

Considérant également que, dans ladite résolution du 25 juin 1948, la Commission a reconnu l'importance considérable que revêtent, pour l'Amérique latine et son développement économique, la formation professionnelle et l'assistance technique pour « une meilleure utilisation des ressources naturelles et de l'outillage mécanique et une productivité accrue de l'effort humain »;

Exprime sa satisfaction au sujet de la résolution 200 (III) de l'Assemblée générale relative à l'assistance technique en vue du développement économique, en vertu de laquelle le Secrétaire général a commencé à appliquer un programme de services d'assistance technique aux États Membres des Nations Unies;

Attire l'attention des gouvernements de l'Amérique latine sur l'assistance technique que le Secrétaire général peut leur fournir conformément à ladite résolution et tout particulièrement 1) sur l'envoi de missions économiques complètes ou de groupes d'experts de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées pour étudier sur place les possibilités et les plans de développement économique, et 2) sur les bourses d'études que les techniciens peuvent obtenir pour améliorer, à l'étranger, leurs connaissances et leurs capacités;

Exprime également la satisfaction que lui cause la déclaration du Président des États-Unis d'Amérique aux termes de laquelle les États-Unis, dans une entreprise coopérative à laquelle toutes les nations participeront par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, mettront à la disposition des pays insuffisamment développés du point de vue économique leurs ressources en connaissances et expérience techniques afin de les aider à élever le niveau de vie des populations;

Expresses the hope that the plan for realizing a broad programme of technical assistance through the United Nations and its specialized agencies, which is to be submitted to the Economic and Social Council by the Secretary-General in pursuance of the Council's resolution 180 (VIII), will obtain sufficient support to enable this plan to be implemented in accordance with the methods and policies which the Economic and Social Council may establish, and thus make possible an effective increase in the technical assistance services of the United Nations and the specialized agencies, so that the needs of the Latin-American countries may be met;

Draws the attention of the Economic and Social Council to the specific projects requiring technical assistance which have been or may be submitted by the Latin-American countries. Some of these projects are mentioned in Part II of the Executive Secretary's preliminary study of needs for technical assistance in Latin America (E/CN.12/84); and

Requests the Executive Secretary, in accordance with the methods and policies which the Economic and Social Council of the United Nations may set up, to establish the facilities that will enable him to offer aid to the Latin-American Governments for the appraisal of their most urgent needs for technical assistance for economic development, acting in co-operation with the specialized agencies whenever possible.

B. Promotion of economic research and training of economists

Resolution of 10 June 1949 (E/CN.12/133)

The Economic Commission for Latin America,

Considering that a greater knowledge of modern trends in economics, especially as related to specific economic problems, is indispensable,

Considering that many Latin-American governments do not have at their disposal a sufficient number of adequately trained economists, which hampers the formulation and execution of plans for economic development and especially the utilization of the economic resources of the Latin-American countries,

Considering that economic research which has been carried on largely by the industrialized countries has not always been adaptable to a correct interpretation of the economic problems of the Latin-American countries,

Recognizing that there is a close relationship between the research work of the secretariat of the Commission and the general development of economic research in the region,

Requests the Executive Secretary, in co-operation with the competent specialized agencies and in consultation with the Inter-American Economic and Social Council:

1) To make a survey of facilities available in Latin America for economic research and training of economists, with a view to determining the requirements in this respect; and

2) In the light of the above survey to make concrete suggestions to the Secretary-General regarding the steps that might be taken to fulfil such requirements.

Exprime l'espoir que le plan élaboré pour réaliser un programme élargi d'assistance technique par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, que le Secrétaire général doit soumettre au Conseil économique et social en exécution de la résolution 180 (VIII) dudit Conseil, obtiendra l'appui nécessaire à sa mise en œuvre, conformément aux méthodes et principes que le Conseil économique et social pourra fixer et rendre ainsi possible une augmentation effective des services d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées qui permette de répondre aux besoins des pays de l'Amérique latine;

Attire l'attention du Conseil économique et social sur les projets particuliers nécessitant une assistance technique que les pays de l'Amérique latine ont présentés ou présenteront; certains de ces projets sont mentionnés dans la deuxième partie de l'étude préliminaire du Secrétaire exécutif sur les besoins d'assistance technique (E/CN.12/84); et

Invite le Secrétaire exécutif à organiser, conformément aux méthodes et aux principes que le Conseil économique et social pourra fixer, et, toutes les fois que ce sera possible, en collaboration avec les institutions spécialisées, les services qui lui permettront d'offrir son aide aux gouvernements de l'Amérique latine pour évaluer leurs besoins les plus urgents d'assistance technique en vue de leur développement économique.

B. Développement de la recherche économique et formation d'économistes

Résolution du 10 juin 1949 (E/CN.12/133)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant qu'une connaissance plus approfondie des tendances économiques modernes, surtout en ce qui concerne certains problèmes économiques, est indispensable,

Considérant que de nombreux pays de l'Amérique latine n'ont pas à leur disposition un nombre suffisant d'économistes ayant reçu une formation appropriée, ce qui met obstacle à l'élaboration et à l'exécution des programmes de développement de l'économie et tout spécialement à l'utilisation des ressources économiques des pays de l'Amérique latine,

Considérant que les recherches économiques auxquelles se sont surtout livrés les pays industrialisés ne se prêtent pas toujours à une interprétation exacte des problèmes économiques des pays de l'Amérique latine,

Reconnaissant qu'il existe des rapports étroits entre les recherches entreprises par le secrétariat de la Commission et le développement général des recherches économiques dans la région,

Demande au Secrétaire exécutif, en collaboration avec les institutions spécialisées compétentes et en consultation avec le Conseil économique et social interaméricain:

1) D'étudier les moyens dont dispose l'Amérique latine pour les recherches économiques et la formation d'économistes, dans le but de définir les besoins dans ce domaine; et

2) De présenter au Secrétaire général, en vue des résultats de cette étude, des propositions concrètes au sujet des mesures qui pourraient être prises pour répondre à ces besoins.

(7) IMMIGRATION

Resolution of 13 June 1949 (E/CN.12/152)

The Economic Commission for Latin America,

Considering that immigration can play an important part, along with other measures, in the economic development of Latin America,

Considering that immigration, in particular of skilled labour, technicians and foremen, may also play an effective role in the development of programmes of technical assistance, and

Considering further that there is a surplus of man-power in certain countries of Europe, which have developed valuable methods of production in agriculture or industry that may be applied to advantage in less developed countries,

Having taken note of the interest in this question shown at the Fourth Conference of American States members of the International Labour Organisation held at Montevideo from 25 April to 7 May 1949,

Welcomes the operating programme that organization intends to develop which might facilitate the solution of migration problems, and shares the view that the Governments and international organizations should co-ordinate action with regard to the various problems of economic development, migration and land settlement;

Notes with satisfaction the preparatory work undertaken by the Executive Secretary referred to in document E/CN.12/110;

Draws the attention of member governments to the desirability of Latin-American countries considering what practical measures they could take to encourage the immigration of labour from European countries where surplus man-power exists, as well as migration of labour within Latin America; and

Requests the Executive Secretary to expedite the preparation of the study referred to in document E/CN.12/110.

(8) TRANSPORT

Resolution of 13 June 1949 (E/CN.12/156)

The Economic Commission for Latin America

Takes note of the resolutions and recommendations adopted at the seventh session of the Economic and Social Council and at the third session of the Transport and Communications Commission, relating to transport problems in Latin America;

Requests the Executive Secretary to secure, at the appropriate time, the services of economic and technical experts in the field of transport, for the purpose of undertaking, with the co-operation of governments, the appropriate specialized agencies and other international organizations, a study of transport problems in Latin America.

(9) STUDIES ON THE AMAZON BASIN

Resolution of 13 June 1949 (E/CN.12/151)

The Economic Commission for Latin America,

Considering that the Economic and Social Council has submitted for the consideration of

7) IMMIGRATION

Résolution du 13 juin 1949 (E/CN.12/152)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que l'immigration peut, ainsi que d'autres mesures, jouer un rôle important dans le développement économique de l'Amérique latine,

Considérant que l'immigration, en particulier de main-d'œuvre qualifiée, de techniciens et de personnel de maîtrise, peut aussi intervenir efficacement dans l'application des programmes d'assistance technique, et

Considérant en outre qu'il y a un excédent de main-d'œuvre dans certains pays d'Europe qui ont mis au point d'excellentes méthodes de production dans l'agriculture ou l'industrie que les pays moins développés pourraient appliquer avec profit,

Ayant pris acte de l'intérêt que la Quatrième Conférence des États américains membres de l'Organisation internationale du Travail qui s'est tenue à Montevideo, du 25 avril au 7 mai 1949, a montré pour cette question,

Se félicite du fait que cette organisation a l'intention de mettre au point un programme d'application qui pourra faciliter la solution des problèmes de migration, et partage l'opinion suivant laquelle les gouvernements et les organisations internationales devraient coordonner leur action en ce qui concerne les divers problèmes que posent le développement économique, les migrations et la colonisation des terres;

Prend acte avec satisfaction du travail préparatoire entrepris par le Secrétaire exécutif auquel fait allusion le document E/CN.12/110;

Attire l'attention des États membres sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que les pays d'Amérique latine examinent quelles mesures pratiques ils pourraient prendre pour encourager l'immigration de la main-d'œuvre provenant des pays d'Europe où existe un excédent de forces productrices ainsi que les migrations de main-d'œuvre à l'intérieur de l'Amérique latine; et

Invite le Secrétaire exécutif à hâter la préparation de l'étude mentionnée dans le document E/CN.12/110.

8) TRANSPORTS

Résolution du 13 juin 1949 (E/CN.12/156)

La Commission économique pour l'Amérique latine

Prend acte des résolutions et recommandations adoptées à la septième session du Conseil économique et social et à la troisième session de la Commission des transports et communications concernant les problèmes de transport en Amérique latine;

Invite le Secrétaire exécutif à s'assurer, en temps opportun, des services d'experts économiques et techniques dans le domaine des transports, afin d'entreprendre avec la collaboration des gouvernements, des institutions spécialisées compétentes et des autres organisations internationales, une étude des problèmes de transport en Amérique latine.

9) ÉTUDES CONSACRÉES AU BASSIN DE L'AMAZONE

Résolution du 13 juin 1949 (E/CN.12/151)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que le Conseil économique et social a soumis à l'examen de la Commission, une pro-

the Commission a proposal for convening an economic conference of the countries of the Amazon Basin,

Considering that the development of the Amazon Basin is a matter of great importance, not only to the countries of the area, but also to the rest of the world,

Considering, that in order to promote this development, there is a need to survey and to study the area for the purposes of determining its resources and potentialities, analysing its problems and finding their solutions, and

Considering that under the proposed expanded co-operative programme of technical assistance for economic development, envisaged by the Economic and Social Council in its resolution 180 (VIII) of 4 March 1949, the countries of the area may be able to take up directly with the United Nations or the specialized agencies their needs for technical assistance in connexion with the necessary studies and surveys,

Suggests to the countries which are especially concerned, namely, Bolivia, Brazil, Colombia, Ecuador, Peru and Venezuela, that they arrange for the initiation of the surveys and studies and the working out of the concrete plans required for the development of the area, in co-operation with the Commission; and

Suggests further that, at an appropriate time, and on the basis of such surveys and studies, the above-mentioned countries consider the desirability of convening an economic conference of the Amazon Basin countries.

(10) CO-OPERATION AND CO-ORDINATION BETWEEN THE ECONOMIC COMMISSION FOR LATIN AMERICA AND THE INTER-AMERICAN ECONOMIC AND SOCIAL COUNCIL

Resolution of 13 June 1949 (E/CN.12/153)

The Economic Commission for Latin America,

In view of its firm intention to co-ordinate joint action with the Organization of American States and to give effective collaboration to avoid duplication of effort,

Takes note with satisfaction of the joint declaration of the Executive Secretaries of the Commission and the Inter-American Economic and Social Council (E/CN.12/120); and

Considers that careful compliance with the aims set forth therein will contribute to adequate fulfilment of the mandate entrusted to the Commission under paragraph 9 of resolution 106 (VI) of the Economic and Social Council dated 25 February 1948.

(11) TOURISM

Resolution of 13 June 1949 (E/CN.12/154)

The Economic Commission for Latin America,

Considering that tourism is a factor of great importance in the economy of various Latin-American countries,

Expresses its satisfaction with the work of the Third Inter-American Congress on Tourism, held under the auspices of the Organization of American States;

position tendant à réunir une conférence économique des pays du bassin de l'Amazone,

Considérant que la mise en valeur du bassin de l'Amazone est une question très importante non seulement pour les pays de cette région, mais aussi pour le reste du monde,

Considérant qu'afin de favoriser cette mise en valeur, il est nécessaire d'effectuer une étude de cette région en vue de déterminer ses ressources et ses possibilités, d'analyser les problèmes qui se posent à son sujet et de leur trouver une solution, et

Considérant qu'en vertu du projet d'élargissement du programme coopératif d'assistance technique en vue du développement économique que le Conseil économique et social a prévu dans sa résolution 180 (VIII) du 4 mars 1949, les pays de cette région peuvent aborder directement avec l'Organisation des Nations Unies ou les institutions spécialisées la question de leurs besoins d'assistance technique à propos des études et enquêtes nécessaires,

Suggère aux pays qui sont spécialement intéressés, à savoir: la Bolivie, le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela, de prendre des dispositions pour commencer, en collaboration avec la Commission, les enquêtes et études et l'élaboration des plans concrets nécessaires pour le développement de la région; et

Suggère en outre qu'en temps opportun et d'après ces enquêtes et études, les pays mentionnés ci-dessus examinent s'il y a lieu de réunir une conférence économique des pays du bassin de l'Amazone.

10) COLLABORATION ENTRE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL INTERAMÉRICAIN ET COORDINATION DE LEURS TRAVAUX

Résolution du 13 juin 1949 (E/CN.12/153)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Vu sa ferme intention de coordonner ses décisions avec celles de l'Organisation des États américains et de collaborer effectivement avec cette dernière pour éviter tout double emploi dans les travaux,

Prend acte avec satisfaction de la déclaration commune des Secrétaires exécutifs de la Commission et du Conseil économique et social inter-américain (E/CN.12/120); et

Considère qu'en se conformant avec soin aux principes posés dans cette déclaration, la Commission pourra remplir, comme il convient, le mandat à elle confié par le paragraphe 9 de la résolution 106 (VI) du Conseil économique et social en date du 25 février 1948.

11) TOURISME

Résolution du 13 juin 1949 (E/CN.12/154)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que le tourisme est un facteur de grande importance pour l'économie des divers pays de l'Amérique latine,

Exprime la satisfaction que lui causent les travaux du Troisième Congrès interaméricain du tourisme qui s'est tenu sous les auspices de l'Organisation des États américains;

Requests governments to give due attention to the resolutions approved at that Congress; and

Requests the Executive Secretary, in making the *Economic Survey of Latin America*, to take into account the economic aspects of tourism, mainly in its relation to the balance of payments, transport and capital investment.

(12) HOUSING CENSUS

Resolution of 13 June 1949 (E/CN.12/155)

The Economic Commission for Latin America,

Considering that a census of the Americas is to be undertaken in 1950,

Recommends to member governments, to the Statistical Commission of the United Nations and to the Inter-American Statistical Institute that they give special attention, in the undertaking of that census, to compiling data on the existing situation with respect to housing.

(13) DATE AND PLACE OF THIRD SESSION

Resolution of 13 June 1949 (E/CN.12/157)

The Economic Commission for Latin America,

Bearing in mind rule 1 and rule 2 of its rules of procedure,

Expressing its thanks to the Government of the Republic of Uruguay for its generous invitation to hold the third session of the Commission in Montevideo,

Resolves that the third session of the Commission shall be held in Montevideo, Uruguay, in the second half of 1950, at an exact date to be fixed by the Executive Secretary, in order to ensure advanced distribution of reports and documents in accordance with the rules of procedure.

(14) FINANCIAL NEEDS FOR WORK PROGRAMME OF ECLA

Resolution of 13 June 1949

The Economic Commission for Latin America,

Takes note with special interest of the statement by its Executive Secretary on the financial needs with which he will be faced in order to ensure the satisfactory execution of the work assigned to him by the second session; and

Expresses its appreciation for action which the United Nations might take to meet the financial needs of the secretariat of the Commission.

3. DRAFT RESOLUTION FOR CONSIDERATION OF THE ECONOMIC AND SOCIAL COUNCIL AT ITS NINTH SESSION

38. The President of the Economic and Social Council has expressed a desire that the Commission, presenting their annual and interim reports, should include draft resolutions which might be considered by the Council.

Prie les gouvernements de consacrer l'attention qui convient aux résolutions approuvées au cours de ce Congrès; et

Invite le Secrétaire exécutif à tenir compte, lors de la préparation de l'*Étude sur la situation économique de l'Amérique latine*, des aspects économiques du tourisme, principalement en ce qui concerne ses rapports avec la balance des paiements, les transports et les placements de capitaux.

12) RECENSEMENT DES LOGEMENTS

Résolution du 13 juin 1949 (E/CN.12/155)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant qu'un recensement doit être effectué dans les Amériques au cours de l'année 1950,

Recommande aux États membres, à la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies et à l'Institut interaméricain de statistique, de prêter spécialement attention au cours de ce recensement, au rassemblement des données relatives à la situation actuelle en ce qui concerne le logement de la population.

13) LIEU ET DATE DE LA TROISIÈME SESSION

Résolution du 13 juin 1949 (E/CN.12/157)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte des articles 1 et 2 de son règlement intérieur,

Exprimant ses remerciements au Gouvernement de la République d'Uruguay pour sa généreuse invitation à tenir la troisième session de la Commission à Montevideo,

Décide que la troisième session de la Commission se tiendra à Montevideo (Uruguay) au cours du second semestre de 1950, à la date exacte que le Secrétaire exécutif devra fixer de manière à permettre la distribution, à l'avance, des rapports et documents, dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

14) INCIDENCES FINANCIÈRES DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION

Résolution du 13 juin 1949

La Commission économique pour l'Amérique latine

Prend note, avec un intérêt particulier, de la déclaration de son Secrétaire exécutif relative aux dépenses auxquelles il devra faire face pour assurer une exécution satisfaisante des tâches que la Commission lui a assignées lors de sa deuxième session; et

Déclare qu'elle sera reconnaissante à l'Organisation des Nations Unies des mesures que celle-ci pourra prendre pour couvrir les dépenses du secrétariat de la Commission.

3. PROJET DE RÉSOLUTION A SOUMETTRE AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR QU'IL L'EXAMINE A SA NEUVIÈME SESSION

38. Le Président du Conseil économique et social a exprimé le désir que la Commission, en présentant ses rapports annuels et provisoires, fasse figurer dans ceux-ci les projets de résolution qui pourraient être examinés par le Conseil.

39. Accordingly, a draft resolution is submitted for consideration by the Council together with the annual report:

"The Economic and Social Council

"Takes note of the annual report of the Economic Commission for Latin America, for the period 26 June 1948 to 14 June 1949;

"Takes special note of the work programme of the Commission based on the resolutions adopted by the second session; and

"Recommends that the necessary funds be allocated for the purpose of implementing decisions of the second session of the Commission which require undertaking new studies and activities, should the budget for 1949 prove inadequate."

D. Statement on co-ordination arrangements

40. In accordance with its terms of reference (paragraphs 7 (a), 7 (b), 8 and 9) the Economic Commission for Latin America should ensure necessary liaison, co-operation and co-ordination of work with other organs of the United Nations, its specialized agencies and with the appropriate organs of the Inter-American System and, as may be necessary, with the Caribbean Commission.

41. Part I of this report gives a detailed account of liaison, co-operation and co-ordination arrangements entered into in accordance with the terms of reference and resolutions of the first session.

42. The Commission, at its second session, considering problems put on the agenda and documents presented by the secretariat, reviewed those arrangements and made a series of recommendations which have been embodied in the resolution adopted. These recommendations are presented in the appropriate section of part II of the report.

43. The Commission expressed its opinion to the effect that the arrangements made by the secretariat and the recommendations made at the second session would form an adequate basis for co-operation with the appropriate agencies and would ensure proper co-ordination of work.

E. Statement on work programme and priorities

44. The Executive Secretary at the plenary meeting of the Commission held on 13 June 1949 presented the following statement on the work programme necessary to implement resolutions of the second session:

"STATEMENT ON THE WORK PROGRAMME BY THE EXECUTIVE SECRETARY (E/CN.12/147)

"Resolutions adopted at the second session of the Commission request the Executive Secretary to undertake a series of studies and other activities. They have a direct bearing on the work programme of the secretariat of the Commission.

"The secretariat work programme between the second and third sessions of the Commission may be summarized as follows:

39. En conséquence, le projet de résolution suivant est soumis à l'examen du Conseil en même temps que le rapport annuel:

« Le Conseil économique et social

« Prend acte du rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine portant sur la période du 26 juin 1948 au 14 juin 1949;

« Prend acte, en particulier, du programme de travail de la Commission qui se fonde sur les résolutions adoptées lors de la deuxième session; et

« Recommande l'ouverture des crédits nécessaires à la mise en œuvre des décisions de la deuxième session de la Commission qui imposent de nouvelles études et de nouveaux travaux, au cas où le budget de 1949 se révélerait insuffisant. »

D. Déclaration relative à la coordination

40. Conformément à son mandat (paragraphes 7, a; 7, b; 8 et 9), la Commission doit assurer la liaison, la collaboration et la coordination voulues de ses travaux avec les autres organes de l'Organisation des Nations Unies, avec les institutions spécialisées et avec les organes compétents de l'Organisation interaméricaine, et en cas de besoin avec la Commission des Caraïbes.

41. La première partie du présent rapport contient un exposé des accords de liaison de collaboration et de coordination qui ont été conclus conformément au mandat de la Commission et aux résolutions adoptées lors de la première session.

42. A sa deuxième session au cours de l'examen des problèmes inscrits à son ordre du jour et des documents communiqués par le secrétariat, la Commission a étudié ces accords et formulé une série de recommandations qui ont été incorporées à la résolution adoptée. Le texte de ces recommandations figure dans la section appropriée de la deuxième partie du rapport.

43. La Commission a exprimé l'avis que les accords conclus par le secrétariat et les recommandations formulées à la deuxième session constitueraient une base suffisante pour la collaboration avec les institutions compétentes et assureraient la coordination voulue des travaux.

E. Déclaration relative au programme de travail et à l'ordre de priorité

44. Lors de la séance plénière de la Commission qui s'est tenue le 13 juin 1949, le Secrétaire exécutif a fait la déclaration suivante au sujet du programme de travail nécessaire pour la mise en œuvre des résolutions de la deuxième session:

« DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL (E/CN.12/147)

« Certaines résolutions adoptées lors de la deuxième session de la Commission invitent le Secrétaire exécutif à entreprendre une série d'études, ainsi que d'autres travaux. Ces résolutions intéressent directement le programme de travail du secrétariat de la Commission.

« On peut résumer comme suit ce programme de travail entre la deuxième et la troisième session de la Commission:

“(1) Special trade studies and meetings of trade experts; and assistance to be given the International Monetary Fund in its further study on multilateral compensation of international payments in Latin America (E/CN.12/127-E/CN.12/128);

“(2) Second annual economic survey of Latin America (E/CN.12/160) and related studies listed below as projects Nos. 3 and 4;

“(3) Special study on cyclical fluctuations and their nature in Latin America (E/CN.12/131);

“(4) Special study on economic, financial and legal conditions for investments in Latin-American countries (E/CN.12/132);

“(5) Studies and activities in the field of agriculture and forestry to be undertaken jointly by the ECLA secretariat and FAO, which will establish special study groups. Their activities may cover the following fields (E/CN.12/143):

“(a) Agricultural credit;

“(b) Utilization of water resources (dams, irrigation and related problems);

“(c) Transportation as related to the development of agriculture (existing means of transportation and their extension in order to open new areas);

“(d) Storage of agricultural products (means and methods, distribution and marketing);

“(e) Development of forest industries;

“(6) Special studies of transport problems of Latin America (E/CN.12/156);

“(7) Study on immigration to Latin America to be prepared jointly with the United Nations Department of Social Affairs and in co-operation with interested specialized agencies (E/CN.12/152);

“(8) Survey of existing facilities for training economists in Latin America (E/CN.12/133);

“(9) Special assistance to be given by the Commission secretariat to the Latin-American member governments in appraising their needs for technical assistance through the United Nations and the specialized agencies (E/CN.12/130).

“The Executive Secretary considers it necessary to draw the attention of the Commission to the fact that implementation of the above programme of studies and other activities will require larger resources than are at present placed at the disposal of the Commission secretariat.

“Implementation of the work programme between the second and third sessions of the Commission would require: (1) special financial appropriation for the balance of 1949, and (2) appropriate adjustments in the 1950 budget.

“The additional funds necessary for the balance of 1949 (the average four-months period has been taken into account) may be estimated as amounting to between \$ US 40,000 and 50,000. This includes increase in the number of established professional and secretarial posts, increase of funds for consultants and travel expenditure, as well as for convening trade experts meetings.

« 1) Études spéciales sur le commerce et réunion d'experts commerciaux; concours à fournir au Fonds monétaire international pour sa nouvelle étude sur la compensation multilatérale des paiements internationaux en Amérique latine (E/CN.12/127 et E/CN.12/128);

« 2) Deuxième étude annuelle sur la situation économique de l'Amérique latine (E/CN.12/160) et études connexes indiquées aux paragraphes 3 et 4 ci-dessous;

« 3) Étude spéciale des mouvements cycliques et de leur nature en Amérique latine (E/CN.12/131);

« 4) Étude spéciale du régime économique, financier et juridique des placements de capitaux dans les pays de l'Amérique latine (E/CN.12/132);

« 5) Études et travaux dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture que doivent entreprendre conjointement le secrétariat de la Commission et la FAO, qui établiront des groupes d'études spéciaux. Ces travaux peuvent porter sur les branches suivantes (E/CN.12/143):

« a) Crédit agricole;

« b) Utilisation des ressources hydrauliques (barrages, irrigation et problèmes connexes);

« c) Transports étudiés sous l'angle du développement de l'agriculture (moyens de transport existants et leur développement en vue de pouvoir commencer la mise en valeur de nouvelles régions);

« d) Emmagasiner des produits agricoles (moyens et méthodes, répartition, vente);

« e) Développement des industries forestières;

« 6) Études spéciales sur les problèmes de transport en Amérique latine (E/CN.12/156);

« 7) Étude sur l'immigration en Amérique latine, à préparer en commun avec le Département des questions sociales de l'Organisation des Nations Unies et en collaboration avec les institutions spécialisées intéressées (E/CN.12/152);

« 8) Étude sur les facilités existant en Amérique latine pour la formation d'économistes (E/CN.12/133);

« 9) Aide spéciale que le secrétariat de la Commission doit fournir aux États membres de l'Amérique latine pour faciliter la détermination de leurs besoins en matière d'assistance technique de la part de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées (E/CN.12/130).

« Le Secrétaire exécutif considère qu'il est nécessaire d'attirer l'attention de la Commission sur le fait que l'exécution du programme d'études et des autres travaux ci-dessus exigera des ressources plus importantes que celles dont dispose actuellement le secrétariat de la Commission.

« L'exécution du programme de travail entre la deuxième et la troisième session de la Commission exigera: 1) un crédit spécial pour le reste de l'année 1949, et 2) des aménagements appropriés du budget de 1950.

« Les crédits supplémentaires nécessaires pour le reste de l'année 1949 (on s'est fondé sur les sommes nécessaires en moyenne pour une période de quatre mois) peuvent être évalués à une somme comprise entre 40.000 et 50.000 dollars des États-Unis. Cette somme comprend les dépenses entraînées par l'augmentation du nombre de postes techniques et administratifs permanents, par l'augmentation des crédits nécessaires pour les consultants et les frais de voyage, ainsi que pour la convocation de réunions d'experts en matière de commerce.

"The Executive Secretary draws the attention of the Commission to the fact that the appropriations could only be made through the competent organs of the United Nations and the Secretary-General in accordance with established policy. Before any action is taken in this connexion the Economic and Social Council would have to take appropriate action on this report and the recommendations contained in it.

"Bearing this in mind, the Executive Secretary enumerated the above work programme projects in order of priorities (1-9)".

The Commission, fully aware of the decisions taken at the second session and of the tasks entrusted to the Executive Secretary, expressed the opinion that projects of the work programme should be considered in the order listed by the Executive Secretary for the purpose of establishing priorities.

The Commission, after a short discussion, adopted the resolution on financial needs from the work programme of ECLA (see page 39).

« Le Secrétaire exécutif attire l'attention de la Commission sur le fait que, conformément aux dispositions en vigueur, les crédits ne peuvent être ouverts que par les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies et par le Secrétaire général. Avant qu'aucune mesure puisse être prise à cet égard, il faudra que le Conseil économique et social prenne la décision qui convient sur le présent rapport et les recommandations qu'il contient.

« C'est en tenant compte de ce fait que le Secrétaire exécutif a énuméré les projets ci-dessus compris dans le programme de travail en les présentant par ordre de priorité (1 à 9). »

La Commission, vu les décisions qu'elle a prises à sa deuxième session et les tâches confiées au Secrétaire exécutif, a exprimé l'opinion que les projets compris dans le programme de travail devaient être examinés dans l'ordre de priorité que le Secrétaire exécutif a indiqué.

Après un bref débat, la Commission a adopté une résolution sur les incidences financières du programme de travail de la Commission (voir page 39)

ANNEXES

I. Terms of reference of the Economic Commission for Latin America

(See resolution 106 (VI) of the Economic and Social Council of 25 February 1948)

II. Rules of procedure of the Commission

(as adopted at the first session and amended at the second session)

I. SESSIONS

Rule 1

Sessions of the Commission shall be held:

- (a) On dates fixed by the Commission, after consultation with the Executive Secretary, at previous meetings;
- (b) Within forty-five days of the communication to the Executive Secretary of a request to that effect by the Economic and Social Council;
- (c) At the request of the majority of the members of the Commission, after consultation with the Executive Secretary;
- (d) On such other occasions as the Chairman, in consultation with the Vice-Chairman and the Executive Secretary, deems necessary.

Rule 2

The Commission shall at each session, with the concurrence of the Secretary-General, decide upon the place of meeting for its next session, with due consideration for the principle that the countries of Latin America be chosen in rotation.

Rule 3

The Executive Secretary shall, at least thirty days before the commencement of a session, distribute a notice of the opening date of the session, together with a copy of the provisional agenda and the working documents.

Rule 4

The Commission shall invite any Member of the United Nations not a member of the Commission to participate in a consultative capacity in its consideration of any matter of particular concern to that Member.

Rule 5

The Commission shall invite representatives of specialized agencies to attend its meetings and to participate, without vote, in its deliberations with respect to items on its agenda relating to matters within the scope of their activities, and may invite observers from such other inter-governmental organizations as it may consider desirable in accordance with the practices of the Council.

Rule 6

The Commission shall invite the Inter-American Economic and Social Council to nominate a representative to attend meetings of the Commission in a consultative capacity.

II. AGENDA

Rule 7

The provisional agenda for each session shall be drawn up by the Executive Secretary in consultation with the Chairman and shall be communicated to the members of the Commission, to the specialized agencies, to the Inter-American Economic and Social Council, to the non-governmental organizations in category A and to the appropriate non-governmental organizations in categories B and C, together with the notice convening the Commission.

I. Mandat de la Commission économique pour l'Amérique latine

(Voir la résolution 106 (VI) adoptée par le Conseil économique et social le 25 février 1948).

II. Règlement intérieur de la Commission

(tel qu'il a été adopté lors de la première session et modifié lors de la deuxième session).

I. SESSIONS

Article 1

Les sessions de la Commission sont convoquées:

- a) A des dates fixées par la Commission à la session précédente après consultation du Secrétaire exécutif;
- b) Dans les quarante-cinq jours qui suivent la réception d'une demande présentée à cet effet au Secrétaire exécutif par le Conseil économique et social;
- c) Sur la demande de la majorité des membres de la Commission, après consultation du Secrétaire exécutif;
- d) En toutes les occasions où le Président, en consultation avec le Vice-Président et le Secrétaire exécutif, le juge nécessaire.

Article 2

A chaque session, la Commission décidera, en accord avec le Secrétaire général, du lieu où se tiendra la session suivante, en prenant pour règle que tous les pays de l'Amérique latine doivent être choisis à tour de rôle.

Article 3

Le Secrétaire exécutif envoie, trente jours au moins avant le début d'une session, une convocation indiquant la date d'ouverture de la session, ainsi qu'un exemplaire de l'ordre du jour provisoire et des documents de travail.

Article 4

La Commission invite les Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne font pas partie de la Commission à participer à titre consultatif à l'examen des questions qui les concernent particulièrement.

Article 5

La Commission invite des représentants d'institutions spécialisées à assister à ses réunions et à participer, sans droit de vote, à ses délibérations quand elles se rapportent à des points de son ordre du jour relatifs à des questions de leur compétence; elle peut inviter des observateurs de telles autres organisations intergouvernementales dont la présence lui paraît souhaitable, conformément à la pratique du Conseil.

Article 6

La Commission invitera le Conseil économique et social interaméricain à désigner un représentant pour assister à titre consultatif aux séances de la Commission.

II. ORDRE DU JOUR

Article 7

Le Secrétaire exécutif dresse, de concert avec le Président, l'ordre du jour provisoire de chaque session. Cet ordre du jour est adressé, avec la lettre de convocation, aux membres de la Commission, aux institutions spécialisées, aux institutions non gouvernementales de la catégorie A et à celles des institutions non gouvernementales des catégories B et C dont la présence a paru souhaitable.

Rule 8

The provisional agenda for any session shall include:

- (a) Consideration of the report of the Executive Secretary referred to in rule 23;
- (b) Items arising from previous sessions of the Commission;
- (c) Items proposed by the Economic and Social Council;
- (d) Items proposed by any member of the Commission;
- (e) Items proposed by a specialized agency in accordance with the agreements of relationship concluded between the United Nations and such agencies;
- (f) Items proposed by the Inter-American Economic and Social Council;
- (g) Items proposed by non-governmental organizations in category A; and
- (h) Any other items which the Chairman or the Executive Secretary deems fit to include.

Rule 9

Before the Executive Secretary places on the provisional agenda an item proposed by a specialized agency, or by the Inter-American Economic and Social Council, or by a non-governmental organization in category A, he shall carry out with the agency or organization concerned such preliminary consultations as may be necessary.

Rule 10

After the agenda has been adopted the Commission may amend it at any time.

III. REPRESENTATION AND CREDENTIALS

Rule 11

Each member shall be represented on the Commission by an accredited representative.

Rule 12

A representative may be accompanied to the sessions of the Commission by alternate representatives and advisers and, when absent, he may be replaced by an alternate representative.

Rule 13

The credentials of each representative appointed to the Commission, together with a designation of alternate representatives, shall be submitted to the Executive Secretary without delay.

Rule 14

The Chairman and the Vice-Chairmen shall examine the credentials and report upon them to the Commission.

IV. OFFICERS

Rule 15

The Commission shall, at the commencement of each session, elect from among the representatives a Chairman, two Vice-Chairmen and a Rapporteur who shall hold office until their successors are elected. They shall be eligible for re-election.

Rule 16

If the Chairman does not attend a meeting, or absents himself from a meeting, one of the Vice-Chairmen shall preside. If, at a following meeting, the Chairman should again be absent, the other Vice-Chairman shall preside, the succession alternating in the Spanish alphabetical order. The provisions of this rule shall apply only to a single meeting or to a part thereof.

Rule 17

If the Chairman ceases to represent a member of the Commission or is so incapacitated that he can no longer hold office, one of the Vice-Chairmen shall be elected as Chairman for the unexpired portion of the term. The other Vice-Chairman shall continue to act in the capacity prescribed in the rules of procedure.

Article 8

L'ordre du jour provisoire de chaque session comprend:

- a) L'examen du rapport du Secrétaire exécutif mentionné à l'article 23;
- b) Les questions découlant de sessions antérieures de la Commission;
- c) Les questions proposées par le Conseil économique et social;
- d) Les questions proposées par des membres de la Commission;
- e) Les questions proposées par une institution spécialisée conformément aux accords conclus entre l'Organisation des Nations Unies et ces institutions;
- f) Les questions proposées par le Conseil économique et social interaméricain;
- g) Les questions proposées par les organisations non gouvernementales de la catégorie A; et
- h) Toute autre question que le Président ou le Secrétaire exécutif juge nécessaire d'y inscrire.

Article 9

Avant d'inscrire à l'ordre du jour provisoire une question proposée par une institution spécialisée, le Conseil économique et social interaméricain ou une organisation non gouvernementale de la catégorie A, le Secrétaire exécutif procède, avec l'institution, le Conseil ou l'organisation intéressée, aux consultations préliminaires qui peuvent être nécessaires.

Article 10

Après adoption de l'ordre du jour la Commission peut à tout moment l'amender.

III. REPRÉSENTATION. VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Article 11

Chaque État membre est représenté à la Commission par un représentant accrédité,

Article 12

Tout représentant peut s'adjoindre des suppléants et des conseillers; en cas d'absence, il peut se faire remplacer par un suppléant.

Article 13

Les pouvoirs des représentants et le nom des suppléants sont remis sans retard au Secrétaire exécutif.

Article 14

Le Président et le Vice-Président examinent les pouvoirs et font rapport à la Commission.

IV. BUREAU

Article 15

Au début de chaque session, la Commission élit parmi ses représentants un Président, deux Vice-Présidents et un Rapporteur, qui restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles.

Article 16

Si le Président est absent pendant une séance ou une partie de séance, il est remplacé par l'un des Vice-Présidents. S'il est à nouveau absent lors d'une séance ultérieure, il est remplacé par l'autre Vice-Président, puis les deux Vice-Présidents alternent en suivant l'ordre alphabétique espagnol. Les dispositions du présent article ne valent que pour une séance ou une partie de séance.

Article 17

Si le Président cesse d'être le représentant d'un membre de la Commission ou se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter de ses fonctions, l'un des Vice-Présidents sera élu Président pour la période qui reste à courir. L'autre Vice-Président continuera à assumer ses fonctions comme prévu dans le règlement intérieur.

Rule 18

The Vice-Chairman acting as Chairman shall have the same powers and duties of the Chairman.

Rule 19

The Chairman or the Vice-Chairman acting as Chairman shall participate in the meetings of the Commission as such and not as the representative of the member by whom he was accredited. The Commission shall admit an alternate representative to represent that member in the meetings of the Commission and to exercise its right to vote.

V. SECRETARIAT

Rule 20

The Executive Secretary shall act in that capacity at all meetings of the Commission and of its subsidiary bodies. He may appoint another member of the staff to take his place at any meeting.

Rule 21

The Executive Secretary or his representative may at any meeting make either oral or written statements concerning any question under consideration.

Rule 22

The Executive Secretary shall direct the staff provided by the Secretary-General and required by the Commission and any subsidiary bodies thereof.

Rule 23

The Executive Secretary shall be responsible for the necessary arrangements being made for meetings.

At the beginning of the session he shall present a report on the work programmes of the secretariat during the period between the previous and current sessions.

In the period between sessions, the Executive Secretary shall see that, in so far as possible, the member governments are informed of the results of the work in progress and of the opinions expressed by the member Governments regarding such results.

Rule 24

The Executive Secretary in carrying out his functions shall act on behalf of the Secretary-General.

VI. CONDUCT OF BUSINESS

Rule 25

A majority of the members of the Commission shall constitute a quorum.

Rule 26

In addition to exercising the powers conferred upon him elsewhere by these rules, the Chairman shall declare the opening and closing of each meeting of the Commission, shall direct the discussion, ensure the observance of these rules, and shall accord the right to speak, put questions to the vote and announce decisions. The Chairman may also call a speaker to order if his remarks are not relevant to the subject under discussion.

Rule 27

During the discussion of any matter a representative may raise a point of order. In this case the Chairman shall immediately state his ruling. If it is challenged, the Chairman shall forthwith submit his ruling to the Commission for decision and it shall stand unless overruled.

Rule 28

During the discussion of any matter a representative may move the adjournment of the debate. Any such motion shall have priority. In addition to the proposer of the motion, one representative shall be allowed to speak in favour of and one representative against the motion.

Rule 29

A representative may at any time move the closure of the debate whether or not any other representative has

Article 18

Le Vice-Président, lorsqu'il fait fonction de Président, a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

Article 19

Le Président, ou le Vice-Président, quand il fait fonction de Président, participe aux séances de la Commission en cette qualité et non comme représentant de l'État membre qui l'a accrédité. La Commission permet à un suppléant de représenter cet État membre aux séances de la Commission et d'y exercer le droit de vote de cet État.

V. SECRETARIAT

Article 20

Le Secrétaire exécutif agit en cette qualité à toutes les séances de la Commission et de ses organismes subsidiaires. Il peut charger un adjoint de le remplacer aux réunions de la Commission.

Article 21

Le Secrétaire exécutif ou son représentant peuvent, à toute séance, présenter des exposés oraux ou écrits sur toute question à l'étude.

Article 22

Le Secrétaire exécutif dirige le personnel fourni par le Secrétaire général et dont les services sont nécessaires à la Commission et à ses organismes subsidiaires.

Article 23

Le Secrétaire exécutif est chargé de prendre toutes les dispositions nécessaires pour les réunions de la Commission.

Au début de la session, il présente un rapport sur les programmes de travail du secrétariat au cours de la période comprise entre la session précédente et cette session.

Au cours des périodes comprises entre les sessions, le Secrétaire exécutif veille à ce que, dans la mesure du possible, les États membres soient informés des résultats des travaux en cours et des opinions exprimées par les États membres au sujet de ces résultats.

Article 24

En exerçant ses fonctions, le Secrétaire exécutif agit au nom du Secrétaire général.

VI. CONDUITE DES DÉBATS

Article 25

La majorité absolue des membres de la Commission constitue le quorum.

Article 26

Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance de la Commission, dirige les débats, assure l'application du présent règlement, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Le Président peut également rappeler à l'ordre un orateur si les remarques de ce dernier ne se rapportent pas à l'objet de la discussion.

Article 27

Au cours de la discussion de toute question, tout représentant peut déposer une motion d'ordre. Dans ce cas, le Président fait immédiatement connaître sa décision; si quelqu'un s'y oppose, le Président soumet aussitôt cette décision à l'avis de la Commission qui la confirme ou la rejette à la majorité des voix.

Article 28

Au cours de la discussion de toute question, tout représentant peut demander l'ajournement du débat. Toute motion dans ce sens a la priorité, et est mise immédiatement en discussion; un orateur pour et un contre peuvent prendre la parole, en dehors de l'auteur de la motion, dont le droit d'intervenir n'est pas limité.

Article 29

Tout représentant peut à tout moment proposer la clôture des débats même si un autre représentant a manifesté

signified his wish to speak. Not more than two representatives may be granted permission to speak against the closure.

Rule 30

The Chairman shall take the sense of the Commission on a motion for closure. If the Commission is in favour of the closure, the Chairman shall declare the debate closed.

Rule 31

The Commission may limit the time allowed to each speaker.

Rule 32

Upon the request of any member, any motion and amendment thereto made by any speaker shall be given to the Chairman in writing and shall be read by him before any further speaker is called upon and also immediately before a vote is taken on such motion or amendment. The Chairman may direct that any motion or amendment be circulated to the members present before a vote is taken.

This rule shall not apply to formal motions such as one for closure or adjournment.

Rule 33

Principal motions and resolutions shall be put to the vote in the order of their submission unless the Commission decides otherwise.

Rule 34

When an amendment revises, adds to or deletes from a proposal, the amendment shall be put to the vote first, and if it is adopted, the amended proposal shall then be put to the vote.

Rule 35

If two or more amendments are moved to a proposal, the Commission shall vote first on the amendment furthest removed in substance from the original proposal, then, if necessary, on the amendment next furthest removed and so on, until all the amendments have been put to the vote.

Rule 36

The Commission may, at the request of a representative, decide to put a motion or resolution to the vote in parts. If this is done, the text resulting from the series of votes shall be put to the vote as a whole.

VII. VOTING

Rule 37

Each member of the Commission shall have one vote.

Rule 38

Decisions of the Commission shall be made by a majority of the members present and voting.

Rule 39

The Commission shall normally vote by show of hands. If any representative requests a roll-call, a roll-call shall be taken in the Spanish alphabetical order of the names of the member States.

Rule 40

All elections shall be decided by secret ballot.

Rule 41

If a vote is equally divided upon matters other than elections, a second vote shall be taken at the next meeting. If this vote also results in a tie, the proposal shall be regarded as rejected.

VIII. LANGUAGES

Rule 42

The final text of the Commission's report to the Economic and Social Council and of its resolutions shall be

le désir de prendre la parole. Si des représentants demandent la parole pour s'opposer à la clôture, deux orateurs seulement sont autorisés à parler.

Article 30

Le Président consulte la Commission sur la motion de clôture. Si la Commission approuve la motion, le Président prononce la clôture du débat.

Article 31

La Commission peut limiter le temps de parole de chaque orateur.

Article 32

Toute motion ou tout amendement à une motion est, à la demande de tout représentant, communiqué par écrit au Président, qui en donne lecture avant d'accorder la parole à d'autres orateurs, ainsi qu'au moment de mettre cette motion ou cet amendement aux voix. Le Président peut décider qu'avant la mise aux voix d'une motion ou d'un amendement, le texte en sera distribué aux membres présents de la Commission.

Cet article ne s'applique pas aux motions d'ordre telles que les motions de clôture ou d'ajournement.

Article 33

Les principales motions et les principaux projets de résolution sont mis aux voix selon l'ordre dans lequel ils ont été déposés, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Article 34

Quand un amendement modifie une proposition, y ajoute ou en retranche certaines dispositions, l'on vote d'abord sur cet amendement et, s'il est adopté, sur la proposition amendée.

Article 35

Si deux ou plusieurs amendements à une proposition sont en présence, la Commission vote d'abord sur l'amendement qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition initiale, puis, s'il en est besoin, sur l'amendement qui s'éloigne le plus, après lui, de cette proposition, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix.

Article 36

La Commission peut, à la demande de tout représentant, décider de mettre séparément aux voix différentes parties d'une motion ou d'une résolution. Dans ce cas, le texte résultant des différents votes sera mis aux voix dans son ensemble.

VII. VOTE

Article 37

Chaque membre de la Commission dispose d'une voix.

Article 38

Les décisions de la Commission sont prises à la majorité des membres présents et votants.

Article 39

En règle générale, la Commission vote à main levée, sauf lorsqu'un représentant demande le vote par appel nominal, qui a lieu alors dans l'ordre alphabétique espagnol des noms des États membres.

Article 40

Toutes les élections ont lieu au scrutin secret.

Article 41

Si, lors d'un vote qui ne concerne pas une élection, il y a partage égal des voix, on procède à un deuxième tour de scrutin à la séance suivante. Si ce second vote aboutit de nouveau à l'égalité des voix, la proposition est considérée comme repoussée.

VIII. LANGUES

Article 42

Le texte définitif du rapport de la Commission au Conseil économique et social et des résolutions qu'elle a adop-

prepared in English, French, Spanish and Portuguese. The first three languages mentioned shall be the official and working languages of the Commission.¹¹

Rule 43

Speeches made in any of the working languages shall be interpreted into the other working languages.

IX. RECORDS

Rule 44

Summary records of the meetings of the Commission shall be kept by the secretariat. They shall be sent as soon as possible to the representatives of members and to the representatives of any other government agency or organization which participated in the meeting concerned. Such representatives shall inform the secretariat, not later than seventy-two hours after the circulation of any summary records, of any changes they wish to have made.

Rule 45

The corrected version of the summary records of public meetings shall be distributed as soon as possible in accordance with the usual practice of the United Nations. This shall include distribution to associate members if and when admitted, to the Inter-American Economic and Social Council and, on appropriate occasions, to governments admitted in a consultative capacity.

Rule 46

The corrected version of the summary records of private meetings shall be distributed as soon as possible to the members of the Commission, to associate members if and when admitted, to any government participating in a consultative capacity in the meeting concerned, to the specialized agencies, and to the Inter-American Economic and Social Council. They shall be distributed to all the Members of the United Nations if and when the Commission so decides.

Rule 47

As soon as possible the text of all reports, resolutions, recommendations and other formal decisions made by the Commission, its sub-commissions or other subsidiary bodies and its committees, shall be communicated to the members of the Commission, to associate members if and when admitted, to all other Members of the United Nations, to the specialized agencies, to the Inter-American Economic and Social Council, to non-governmental organizations in category A, and to the appropriate non-governmental organizations in categories B and C.

X. PUBLICITY OF MEETINGS

Rule 48

The meetings of the Commission shall ordinarily be held in public. The Commission may decide that a particular meeting or meetings shall be held in private.

XI. RELATIONS WITH NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS IN CATEGORIES A, B AND C

Rule 49

Non-governmental organizations in categories A, B and C may designate authorized representatives to sit as observers at public meetings of the Commission. Non-governmental organizations in category A may circulate to the members of the Commission written statements and suggestions on matters within their competence. Non-governmental organizations in categories B and C may submit such statements and suggestions to the Executive Secretary. The Executive Secretary will prepare and distribute at each session of the Commission a list of such communications received, briefly indicating the substance of each of them. On the request of any member of the Commission, the Executive Secretary will reproduce in full and distribute any such communication.

¹¹ See Economic and Social Council resolution 145 (VII) of 23 August 1948.

tées est rédigé en anglais, en français, en espagnol et en portugais. Les trois premières de ces langues sont les langues officielles et les langues de travail de la Commission.¹¹

Article 43

Les discours prononcés dans l'une des langues de travail sont interprétés dans les autres langues de travail.

IX. COMPTES RENDUS

Article 44

Les comptes rendus des séances de la Commission sont dressés par le secrétariat. Ils sont envoyés aussitôt que possible aux représentants des États membres et aux représentants des organisations ou institutions gouvernementales qui ont participé aux séances en question. Ces représentants doivent informer le secrétariat, au plus tard soixante-douze heures après la distribution des comptes rendus, de toute modification qu'ils désirent y voir apporter.

Article 45

Le texte révisé des comptes rendus des séances publiques est distribué aussitôt que possible, conformément à l'usage des Nations Unies. Cette distribution s'étend aux membres associés dès leur admission, au Conseil économique et social interaméricain et, le cas échéant, aux gouvernements admis à titre consultatif.

Article 46

Le texte révisé des comptes rendus des séances privées est distribué aussitôt que possible aux membres de la Commission, aux membres associés, s'il y a lieu, dès leur admission, à tous les gouvernements qui ont participé à titre consultatif à la séance en question, aux institutions spécialisées et au Conseil économique et social interaméricain. La Commission décide s'il faut distribuer le texte à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Article 47

Le texte de tous les rapports, résolutions, recommandations et autres décisions officielles qu'adoptent la Commission ou ses organismes subsidiaires est communiqué aussitôt que possible aux membres de la Commission, aux membres associés, s'il y a lieu, dès leur admission, à tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées, au Conseil économique et social interaméricain, aux organisations non gouvernementales de la catégorie A, et aux organisations non gouvernementales intéressées des catégories B et C.

X. PUBLICITÉ DES SÉANCES

Article 48

En règle générale, les séances de la Commission sont publiques. La Commission peut décider de tenir à huis clos une ou plusieurs de ses séances.

XI. RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DES CATEGORIES A, B ET C.

Article 49

Les organisations non gouvernementales des catégories A, B et C peuvent désigner des représentants accrédités pour assister en qualité d'observateurs aux séances publiques de la Commission. Les organisations non gouvernementales de la catégorie A peuvent faire distribuer aux membres de la Commission des exposés écrits et des propositions concernant les questions qui relèvent de leur compétence. Les organisations non gouvernementales des catégories B et C peuvent remettre ces exposés et ces propositions au Secrétaire exécutif. Le Secrétaire exécutif dresse et fait distribuer, lors de chaque session de la Commission, une liste des communications reçues, indiquant brièvement le fond de chacune d'elles. A la demande de tout membre de la Commission, le Secrétaire exécutif fait reproduire en entier et distribuer l'une quelconque de ces communications.

¹¹ Par sa résolution 145 (VII) du 23 août 1948, le Conseil économique et social a approuvé cette disposition.

Rule 50

The Commission may at its discretion consult with non-governmental organizations in categories A, B and C on matters in which the Commission regards these organizations as having special competence or knowledge. Such consultations may be arranged at the invitation of the Commission or at the request of the organization. In the case of non-governmental organizations in categories B and C, consultations might be effected either directly or through *ad hoc* committees.

XII. SUB-COMMISSIONS, OTHER SUBSIDIARY BODIES AND COMMITTEES

Rule 51

The Commission may, after discussion with any specialized agency concerned and with the approval of the Economic and Social Council, establish such sub-commissions or other subsidiary bodies as it deems appropriate for the fulfilment of its functions and shall define the powers and composition of each of them. Such autonomy as may be necessary in order to carry out efficiently the technical tasks entrusted to them may be delegated to them.

Rule 52

The Commission may establish such committees and sub-committees as it deems necessary to assist it in carrying out its tasks.

Rule 53

Sub-commissions or other subsidiary bodies shall adopt their own rules of procedure unless otherwise decided by the Commission.

XIII. REPORTS

Rule 54

The Commission shall submit to the Economic and Social Council once a year a full report on its activities and plans, including those of any subsidiary bodies, and shall make interim reports at each regular session of the Council.

XIV. AMENDMENTS AND SUSPENSIONS

Rule 55

Any of these rules of procedure may be amended or suspended by the Commission provided that the proposed amendments or suspensions do not attempt to set aside the terms of reference laid down by the Economic and Social Council.

Article 50

La Commission peut, à son gré, consulter les organisations non gouvernementales des catégories A, B et C, sur les questions pour lesquelles la Commission considère que ces organisations possèdent une compétence ou des lumières particulières. Ces consultations peuvent avoir lieu sur l'invitation de la Commission ou sur la demande de l'organisation. Dans le cas des organisations non gouvernementales des catégories B et C, les consultations peuvent se faire soit directement, soit par l'intermédiaire de comités spéciaux.

XII. SOUS-COMMISSIONS, AUTRES ORGANISMES SUBSIDIAIRES ET COMITÉS

Article 51

Après consultation des institutions spécialisées intéressées, et avec l'approbation du Conseil économique et social, la Commission peut créer les sous-commissions ou organismes subsidiaires qu'elle juge utiles à l'accomplissement de sa tâche; elle fixe le mandat et la composition de chacun d'entre eux. Ils peuvent se voir déléguer l'autonomie qui leur est nécessaire pour accomplir avec efficacité leurs fonctions techniques.

Article 52

La Commission peut créer les comités et sous-comités qu'elle juge nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.

Article 53

Les sous-commissions ou autres organismes subsidiaires adopteront leur propre règlement intérieur, à moins que la Commission n'en décide autrement.

XIII. RAPPORTS

Article 54

La Commission remet une fois par an au Conseil économique et social un rapport complet sur son action et ses projets, y compris ceux des organes subsidiaires; elle fait en outre des rapports provisoires à chaque session ordinaire du Conseil.

XIV. AMENDEMENTS ET SUSPENSIONS

Article 55

Les dispositions du présent règlement intérieur peuvent être amendées ou suspendues par la Commission si les amendements ou les suspensions proposées ne visent pas à éluder les termes du mandat fixé par le Conseil économique et social.